

DGRNE



RÉGION WALLONNE

2 0 0 5



Services du Directeur Général

RAPPORT D'ACTIVITES

2 0 0 5

DIRECTION DE LA COORDINATION DE L'ENVIRONNEMENT

1. INTRODUCTION
2. AXE "AUTORITE POLITIQUE"
3. AXE "PROCESSUS INTERNE"
4. AXE "UTILISATEURS"
5. OBJECTIFS 2006

DIRECTION DE LA COORDINATION INFORMATIQUE

1. AXE "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

DIRECTION DE LA LOGISTIQUE

1. INTRODUCTION
2. AXE "PROCESSUS INTERNE"
3. AXE "UTILISATEURS"



IMPRIMER



INDEX



TABLE DES MATIERES - 1

La direction de la Coordination de l'Environnement

1. INTRODUCTION

La coordination internationale et fédérale	1-2	1
L'état de l'environnement wallon		1
Relation avec les acteurs		1
Aides européennes		2

2. AXE "AUTORITE POLITIQUE"

2.1. Coordination intra-belge	3	3
2.1.1. CIE		3
2.1.2. CCPIE		3
2.1.3. CELINE		4
2.1.4. Cellule "environnement - santé"/CIMES		5
2.2. Union européenne		6
2.2.1. Suivi des travaux de la Commission, du Conseil et du Parlement européen		6
Faits marquants des Conseils sous Présidences luxembourgeoise et Britannique		7
Faits marquants des Conseils sous Présidence Britannique		7
2.2.2. Transposition et application du droit européen		8
2.3. International		9
2.3.1. Examen des performances environnementales de la Belgique par l'OCDE		9
2.3.2. Convention d'Aarhus		11
2.3.3. CDD13 (treizième réunion de la Commission développement durable des Nations unies)		11
2.3.4. ENCORE		11
2.3.5. Conférence EURO - RIOB		12
2.4. Coopération bilatérale internationale		13
2.4.1. Programme "Un environnement pour l'Europe" - Comité de préparation de projet (PPC en anglais)		13
2.4.2. Commissions mixtes		13
2.5. Aides européennes		14
Programmation 2000-2006		14
Phasing out de l'OBJECTIF 1		14
OBJECTIF II MEUSE-VESDRE 2000-2006		14
INTERREG III A		15
INTERREG III B		15
INTERREG III C		15
LEADER +		15

3. AXE "PROCESSUS INTERNE"

3.1. Les rapports sur l'état de l'environnement wallon	16-18	16
Tableau de Bord de l'environnement wallon 2005		17
3.2. Démarche qualité		18
3.2.1. ISO 9001 : 2000		18
3.2.2. EMAS		18
3.2.3. Simplification administrative		18

4. AXE "UTILISATEURS"

4.1. Introduction	20	20
4.2. Entreprises		20
4.2.1. Conventions avec les acteurs liés au développement économique		20
4.2.2. Etat des lieux des entreprises		21
4.2.3. Approche intégrée auprès des installations industrielles		21-22
Architecture : flux de données		23
4.2.4. Mise en œuvre de la directive IPPC		24
4.2.5. Aides aux entreprises		25
4.3. Milieu agricole		26

4.4. Communes	27	27
4.4.1. Convention UVCW		27
4.4.2. Etat des lieux des communes		27
4.5. Milieux associatifs et citoyens		27
4.5.1. Conventions et subsides		27
4.5.2. Convention avec Inter-environnement Wallonie		28
4.5.3. Convention avec le réseau wallon en éco-consommation		28
4.5.4. Démarche EMAS dans les écoles		28

5. OBJECTIFS 2006

5.1. Axe "autorité politique"	29-30	29
5.2. Axe "processus internes"		29
5.3. Axe "utilisateurs"		29
BILAN DES ACTIVITES DU CEPEFEDD 2005		30
RECAPITULATIF DES REALISATIONS 2005		30
Formation Natura 2000		30
Formation sur la gestion durable des zones d'activités économiques		30
Formation sur la Convention d'Aarhus		30

La Direction de la Coordination Informatique

1. AXES "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

31-59	31
Avant-propos	31
Certification	31
Bulletin "dci news"	32
Circle	32
Moyens budgétaires	33
Système d'Information Géographique (SIG)	33
1. Missions	33
2. Stratégie générale	33
3. Base de données géographiques de référence	34
3.1. Origine et originalité	34
3.2. Données disponibles	34
3.3. Modélisation	38
3.4. Documentation	38
3.5. Interopérabilité	38
4. Diffusion	38
4.1. Introduction	38
4.2. OGEAD monoposte	39
4.3. Intranet	39
4.4. SIG et Internet	40
4.5. Autres méthodes d'accès et de diffusion	42
4.6. Intégration dans l'infrastructure wallonne	42
5. Commissions internationales	42
5.1. Introduction	42
5.2. Commission internationale de l'Escaut (CIE) et projet Scaldit	42
5.3. Commission internationale de la Meuse (CIM)	43
5.4. Commission internationale pour la protection du Rhin (CIPR)	43
6. Observatoire des eaux souterraines	44
6.1. Tableau de bord de l'Observatoire des eaux souterraines	44
6.2. Application de gestion des dossiers de zones de prévention pour les agents traitants	44
6.3. Site des zones de prévention des eaux souterraines	45
6.4. Etat des nappes	45



IMPRIMER



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



TABLE DES MATIERES - 2

7. Acteurs des développements SIG	46
7.1. Introduction	46
7.2. Convention OGEAD	46
7.3. Convention SIGMATE	47
7.4. Convention Observatoire des Eaux Souterraines	47
7.5. Convention Scaldit	47
Internet	48
1. Introduction	48
2. Statistiques de consultation	49
3. Accessibilité du Portail Environnement aux personnes souffrant d'un handicap visuel	49
4. Nouveautés 2005	50
Data Warehouse	50-51
Etat de l'environnement wallon	52-55
Informatique administrative	55-57
Evolution du parc informatique	57
Objectifs 2006	58
DESCRIPTION DES MOYENS HUMAINS	59

La Direction de la Logistique

1. INTRODUCTION	60
2. AXE "PROCESSUS INTERNE"	61
Le service du personnel	61
Le service budget	61-64
Le service qualité totale	65
Extension de la démarche	65
Emas	66
Le service des équipements et du patrimoine (S.E.P.)	66
Cellule "Véhicule"	67
Cellule "Masse d'habillement" (uniforme des agents forestiers de la DNF)	67
Cellule "Equipements"	68
Cellule "Télécommunication"	68
Cellule "Economat" (gestion du mobilier et des fournitures de bureau)	68
Cellule "Immobilier"	68
3. AXE "UTILISATEURS"	70
LE SERVICE SENSICOM	70
Introduction	70
La bibliothèque	70
Les expositions	70
La documentation	70
Les publications de la DGRNE	70
L'accès à l'information	71
L'éducation à l'environnement	71
LE RESEAU DES "CRIE" (Centres Régionaux d'Initiation à l'Environnement)	71
La coopération avec la communauté française	72
Le salon éducation	72
Le troisième forum planet'ere	73
Les conventions	73
Deux nouvelles subventions :	74



IMPRIMER



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



1. INTRODUCTION

La Direction de la Coordination de l'environnement (DCE) est née en 1998 de la fusion des cellules travaillant précédemment sous l'autorité du Directeur général de la DGRNE (Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement) à l'exception des aspects logistiques (budget, personnel, documentation, informatique, cartographie, télécommunication, gestion du parc automobile,...).

Elle est composée de 4 cellules :

La coordination internationale et fédérale

Le comité stratégique de la DGRNE a décidé de confier l'ensemble des dossiers internationaux thématiques (eau, air, changement climatique, etc.) directement aux Divisions normatives et de confier à la DCE le rôle de coordination générale et de suivi des dossiers transversaux (responsabilité environnementale, politique intégrée des produits, sommet de Johannesburg, etc.).

Le rôle de ce service consiste essentiellement à suivre l'évolution des dossiers européens et multilatéraux et à coordonner les préparations des Conseils européens et des conférences multilatérales ainsi que la transposition des directives européennes et la ratification des traités internationaux.

Son rôle est d'assurer la cohérence générale de l'ensemble des dossiers internationaux.

Outre son rôle de coordination externe (DGE, COORMULTI, CAPIE, CIE,...) et interne (avec les divisions et les autres acteurs de la politique de l'environnement en RW), la DCE suit effectivement (en tant qu'expert ou pilote) les dossiers européens et multilatéraux horizontaux qui ne ressortissent à aucune division précise, du type : Commission ONU sur le développement durable, Conférences UNECE "Un environnement pour l'Europe", Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information et la participation du public, directive européenne et protocoles multilatéraux sur

la responsabilité environnementale pour les dommages causés à l'environnement, politique de produit, commerce/environnement, OCDE (en particulier l'analyse des performances environnementales), santé/environnement...

L'état de l'environnement wallon

En application du décret du 21 avril 1994 relatif à la planification en matière d'environnement dans le cadre du développement durable, la cellule état de l'environnement wallon a pour mission de publier des rapports sur l'état de l'environnement régional, en étroite collaboration avec les universités et les centres de recherche francophones de Wallonie et de Bruxelles.

Cette mission implique de rassembler et de diffuser une information de qualité régulièrement mise à jour et commentée en s'assurant la collaboration des détenteurs de données. La cellule doit établir des synthèses prospectives de l'état de l'environnement en produisant des rapports thématiques, un tableau de bord annuel ainsi qu'un rapport détaillé sur l'état de l'environnement wallon tous les 3-4 ans.

Fin septembre 2005, la troisième édition du tableau de bord de l'environnement a été réalisée avec le concours d'une équipe de chercheurs engagés via une convention cadre avec l'ULB.

Relations avec les acteurs

L'objectif de ce service est d'améliorer le dialogue entre la DGRNE et les différents acteurs wallons (entreprises, communes, ONG, écoles, monde agricole, autres administrations de la Région wallonne, etc.). Pour y parvenir, la DCE souhaite mettre en place des "guichets environnement" afin de coordonner les actions de la DGRNE vis-à-vis de ces différents publics cibles et permettre une meilleure prise en compte de l'aspect environnemental dans d'autres politiques (intégration) en créant un partenariat avec eux.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



1. INTRODUCTION

Vu ses effectifs limités, le travail de la DCE consiste principalement en un suivi des conventions-cadres passées avec différents acteurs, à la réalisation du suivi de la situation environnementale des entreprises à la promotion d'outils environnementaux et de production durable ainsi qu'à la coordination des aides économiques.

Aides européennes

Cette cellule est chargée de la coordination et du suivi des dossiers "environnement" des fonds structurels européens (OBJECTIF 1, OBJECTIF 2, INTERREG III, LEADER+ et URBAN).

La gestion technique des dossiers reste de la compétence des services spécialisés des Divisions normatives tandis que la gestion administrative est prise en charge par la cellule.

Le présent rapport détaille les actions suivant 3 des 4 axes du TBP (Autorité politique, processus interne et utilisateurs).

Concernant l'axe compétence, les activités de la DCE se sont inscrites dans celles organisées au niveau de l'ensemble de la Direction générale, notamment en déployant la gestion par objectifs au moyen des Tableaux synoptiques opérationnels (TSO) et en participant aux formations organisées au niveau du département en matière de qualité environnementale (ISO 9001 : 2000 et EMAS) et d'outils opérationnels comme post-office.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



2. AXE "AUTORITE POLITIQUE"

2.1. Coordination intra-belge

Aujourd'hui, la plupart des compétences environnementales dépendent des Régions. Toutefois, puisque certaines compétences sont restées fédérales et qu'il importe de parler d'une seule voie sur la scène européenne et internationale, divers mécanismes de coordination (CIE, CCPIE et CELINE, cellule "environnement - santé") existent.

2.1.1. CIE

Comme les autres Conférences interministérielles, la Conférence interministérielle de l'environnement (CIE) a été créée par le Comité de concertation en 1989. Ces formes de collaboration ont été confirmées et consolidées en 1992 et 1995 par des circulaires du Premier Ministre.

Elle regroupe les différents ministres compétents en matière d'environnement en Belgique. En fonction des sujets abordés, cette conférence est souvent élargie à d'autres Ministres du Gouvernement fédéral ou régional comme, par exemple, la Conférence Interministérielle des Ministres de l'Environnement élargie aux ministres de la Santé (CIMES).

Le rôle de la DCE est de préparer, en concertation avec les différentes Divisions de la DGRNE, des propositions de décision à l'attention du ministre Lutgen, membre de cette conférence.

Outre les dossiers classiques tels la mise en œuvre du droit communautaire, la ratification des traités internationaux et les dossiers nécessitant une concertation ou une association des gouvernements régionaux en application de la loi spéciale de réformes institutionnelles, la CIE a, en 2005, mis en place différents groupes de travail notamment sur les biocarburants, l'écotechnologie, le développement de la collaboration avec l'AFCN (Agence fédérale de contrôle nucléaire) et s'est penchée sur la première stratégie nationale de la biodiversité qui devrait voir le jour en 2006. Une nouvelle version de la convention entre l'Etat

fédéral et les régions concernant les sous-produits animaux non destinés à la consommation humaine a également été décidée.

Certaines réunions ont également été élargies au climat en liaison avec le protocole de Kyoto et d'autres à la justice et l'intérieur notamment pour discuter de dossiers particuliers tels que la responsabilité environnementale, la mise en œuvre de la directive Aarhus et la criminalité environnementale.

D'autres réunions organisées sur le thème environnement-santé (CIMES) font l'objet d'un chapitre spécifique.

2.1.2. CCPIE

Le Comité de coordination de la politique internationale de l'environnement, composé des représentants (cabinets et administrations) des autorités fédérales et régionales en matière d'environnement ainsi que d'autres autorités concernées (économie, énergie, etc.) a été créé par l'accord de coopération du 5 avril 1995.

Ce Comité est principalement chargé de préparer les positions belges dans le cadre des négociations, aussi bien dans le cadre de l'Union européenne que des autres instances multilatérales (ONU, UNEP, UNECE, OCDE, etc.). Le CCPIE doit aussi coordonner la mise en œuvre du droit communautaire et des conventions multilatérales. Pour ce faire, des groupes de travail thématiques (air, eau, déchets, produits chimiques, etc...) et transversaux (développement durable, données, législation environnementale, etc.) ont été mis sur pied. La DGRNE participe à l'ensemble de ces groupes et préside certains d'entre eux (déchets, nature, législation environnementale et données).

En sus de ces groupes de travail, les dossiers spécifiques en négociation sont coordonnés selon un système de pilotes et d'experts.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



2. AXE "AUTORITE POLITIQUE"

En bref, le pilote est responsable de la définition de la position belge du texte spécifique en négociation, en coordination avec les représentants des autres autorités régionales ou fédérales, qui sont, eux, considérés comme des experts. Le pilote est garant de la position belge tout au long de la négociation et assure un rôle de porte-parole de cette position. Il est désigné par le CCPIE.

Au niveau de l'UE, le pilote assiste directement la RP (Représentation permanente) qui tient le siège belge dans les groupes de travail du Conseil et, si nécessaire, le Ministre qui tient le siège belge au Conseil environnement.

Le CCPIE se réunit en instance plénière décisionnelle en moyenne une fois par mois.

Les réunions plénières du CCPIE sont préparées par un bureau, qui se réunit une ou deux fois par mois. Ce bureau est composé du coordinateur des relations internationales "environnement" de chaque Région et du Ministère fédéral de l'environnement, ainsi que du représentant permanent de la Belgique auprès de l'Union européenne et d'un représentant du ministère des Affaires Etrangères pour les dossiers multilatéraux.

Le coordinateur des relations internationales au sein de la DCE participe tant aux réunions plénières du CCPIE qu'aux réunions de son bureau préparatoire.

2.1.3. CELINE

La Cellule interrégionale de l'environnement (CELINE) exerce 2 missions distinctes :

- la surveillance des émissions atmosphériques et la structuration des données air;
- la coordination et/ou la transmission des informations à fournir à l'Agence européenne de l'environnement (EEA) et aux partenaires faisant partie du Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement.

Son personnel est composé d'agents mis à disposition par les Administrations wallonne, flamande et bruxelloise. Deux agents de la DCE y travaillent.

En tant que centre national de référence "air" (qualité et émissions), CELINE assure la coordination de ces données régionales (mise à jour continue de la base de données, gestion des bancs d'étalonnage de référence, etc.), mais participe également à divers travaux de la Commission européenne ou d'autres instances internationales sur ce sujet. Elle représente la Belgique au sein du groupe directeur de CAFE (Clean Air for Europe) de la Commission Européenne et coordonne le rapport annuel national d'évaluation qui doit être élaboré en application des nouvelles directives européennes de qualité de l'air ainsi que d'autres inventaires nationaux relatifs à la pollution atmosphérique pour répondre à différentes obligations internationales (OCDE, EUROSTAT, UNFCCC, etc.). Elle est aussi responsable de la prévision et de la surveillance des épisodes de pollution atmosphérique (par exemple l'ozone en période estivale, particules en suspension et oxydes d'azote en hiver) et assure une permanence pour le suivi des situations défavorables (notamment l'élaboration de bulletins d'information). La prévision des épisodes hivernaux dans les zones urbaines a été l'objet d'améliorations substantielles et, s'appuyant sur plusieurs modèles, peut maintenant passer en phase opérationnelle. Le modèle de chimie atmosphérique CHIPIE, basé sur le modèle français CHIMERE, permet maintenant d'affiner ces prévisions. Les inventaires belges des émissions de polluants dans l'air restent une des grandes priorités de la Cellule. Celui relatif aux gaz à effet de serre doit être élaboré chaque année avec des recalculs pour toutes les années depuis 1990, dans le cadre de l'UNFCCC. D'autre part, les données (SO₂, NO₂, NMVOC et NH₃) de l'inventaire EMEP-LRTAP servent de base au rapport annuel qui doit être envoyé à la Commission Européenne dans le cadre de la nouvelle directive sur les plafonds nationaux d'émissions. Là aussi des recalculs d'années antérieures sont faits annuellement.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



2. AXE "AUTORITE POLITIQUE"

En tant que centre de référence pour l'EEA, CELINE est un des lieux privilégiés d'échange d'informations ayant trait aux données environnementales. Ces travaux sont relayés dans les groupes "données et indicateurs" du CCPIE que suit également la DCE. Les positions qui seront défendues par la Belgique au conseil d'administration de l'EEA y sont également préparées.

En 2005, la DCE a continué sa participation aux travaux sur les indicateurs afin d'inscrire le tableau de bord de l'environnement wallon dans une perspective internationale.

2.1.4 Cellule "environnement - santé"/CIMES

Afin de permettre à l'ensemble des décideurs politiques impliqués dans le domaine de la santé environnementale, un accord de coopération particulier a été conclu et est entré en vigueur le 30 septembre 2004.

Le premier objectif de l'accord est de fournir une base légale assurant la mise en œuvre des recommandations du NEHAP adoptées par la CIMES (Conférence Interministérielle Mixte de l'Environnement élargie à la Santé).

En second lieu, l'accord met en place un espace permanent de concertation réunissant les acteurs politiques et administratifs impliqués dans le domaine de l'environnement et de la santé. Il est ainsi prévu l'organisation, au moins une fois par an, d'une CIMES présidée par le Ministre fédéral de l'environnement et rassemblant les Ministres fédéraux, régionaux et communautaires de la santé et de l'environnement. Cette CIMES détermine les axes généraux prioritaires dans la mise en œuvre et le suivi de l'accord de coopération et du NEHAP.

Une cellule "environnement - santé" composée d'un représentant de chaque administration de l'environnement et de chaque administration de

la santé et assistée d'un secrétariat permanent composé de membres du fédéral a été constituée. Elle est l'organe préparatoire de la CIMES et exécute les tâches qui lui sont dévolues par celle-ci. Différents projets ont été décidés pour 2004 mais suite à l'entrée en vigueur tardive de l'accord, ils n'ont débuté qu'en 2005 et pour la plupart, les premières conclusions ne sont attendues qu'au début 2006.

Il s'agit de :

- l'étude "politique de produits et pollution intérieure";
- l'étude de faisabilité des indicateurs environnement/santé;
- participation à un réseau de villes mettant en relation les pollutions et la santé (projet EPHEIS);
- construction d'un site web;
- établissement d'un plan pics ozone.

En 2005, deux nouveaux chantiers ont été programmés et seront menés en 2006 : une évaluation à mi-parcours du NEHAP et la participation à une étude lancée par l'OMS en matière de lait maternel et de POP's (polluants organiques persistants).

La DCE représente l'administration de l'environnement de la Région wallonne dans cette cellule "environnement - santé" et prépare les dossiers de la CIMES pour le Ministre Lutgen.

La DCE participe également aux différentes initiatives wallonnes dans le domaine de la santé environnementale comme par exemple la plate-forme "environnement-santé" de l'ISSeP. Fin 2005, différentes études ont également été lancées notamment celle sur le traitement et l'analyse des données hospitalières récoltées dans le cadre de la problématique des CET.

La DCE participe également au groupe de travail conjoint Région wallonne - Communauté française sur cette thématique.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



2. AXE "AUTORITE POLITIQUE"

2.2. Union européenne

2.2.1. Suivi des travaux de la Commission, du Conseil et du Parlement européen

Antérieurement, malgré la régionalisation de l'environnement, la représentation de la Belgique aux réunions ministérielles internationales était assurée par le Ministre fédéral de l'environnement.

Depuis juillet 2003, la responsabilité du siège belge effectif au Conseil environnement de l'UE est confiée aux Régions, en rotation tous les 6 mois (en parallèle avec les changements de présidence européenne).

Le Ministre fédéral n'est plus qu'assesseur. Par contre le volet "multilatéral" reste sous compétence et représentation fédérale.

Le suivi des travaux de l'Union européenne s'effectue aussi bien au niveau du Parlement européen qu'à celui du Conseil dans les phases de négociation et d'adoption des actes législatifs (directives, règlements et décisions du PE et du Conseil) sans oublier évidemment tout le travail préparatoire au niveau de la Commission qui aboutit à la sortie de ces propositions législatives.

La DCE suit l'évolution de ces travaux de négociation sur base des rapports et notes de synthèse des pilotes belges et experts régionaux (voir CCPIE). Elle prépare et participe, en appui au Cabinet du Ministre de l'environnement de la RW, à la concertation organisée par la DGE (ex. P11) des Affaires étrangères, avant chaque Conseil, pour fixer les positions définitives à défendre par la Belgique.

Au cours de l'année 2005, la Présidence du Conseil de l'Union européenne a été assumée par le Grand Duché de Luxembourg au premier semestre et par le Royaume-Uni au second. Ces 2 Présidences auront obtenu moins de succès que les Présidences en 2004 qui avaient été marquées par la fin de législature du Parlement européen. On

notera néanmoins, comme indiqué dans l'encart n°1 les accords politiques sur les propositions de directives eaux souterraines et INSPIRE (en juin 2005, sous Présidence luxembourgeoise, ainsi que sous Présidence britannique), l'accord politique de position commune du règlement REACH (au Conseil compétitivité) ainsi qu'un accord politique partiel de position commune sur le règlement LIFE+ qui doit être complété en 2006 dans le contexte de l'adoption définitive des perspectives financières 2007-2013. Il faut noter également l'adoption directe en première lecture du Règlement PRTR (registre européen des rejets et transferts de polluants).



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



2. AXE "AUTORITE POLITIQUE"

FAITS MARQUANTS DES CONSEILS SOUS PRESIDENCES LUXEMBOURGEOISE ET BRITANNIQUE	
Mars 2005	<p>Adoptions des conclusions du Conseil sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la contribution au Conseil de Printemps sur la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne; ■ le rapport de synthèse sur la politique environnementale en 2004; ■ le rapport sur la mise en œuvre du plan d'action pour les technologies environnementales (ETAP); ■ le changement climatique avec des perspectives à moyens et à longs termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre (réduction de 15 à 30% d'ici 2020 comme base de travail et réduction de 60 à 80% d'ici 2050 comme objectif à long terme).
Juin 2005	<p>Accord politique de position commune sur les propositions de directive sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et sur une infrastructure d'information géographique dans la Communauté (INSPIRE).</p> <p>Adoption des conclusions du Conseil sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la stratégie communautaire sur le mercure; ■ sur le démantèlement des navires.
FAITS MARQUANTS DES CONSEILS SOUS PRESIDENCE BRITANNIQUE	
Octobre 2005	<p>Débat public sur l'avis du Conseil environnement relatif aux processus "mieux légiférer (better regulation)".</p> <p>Adoption de conclusions du Conseil sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la stratégie de négociations de l'Union européenne pour la COP11 de la Convention "changement climatique" et MOP1 (réunions des parties) du protocole de Kyoto qui est entré en vigueur grâce à l'adhésion de la Russie.
Décembre 2005	<p>Adoption directe en première lecture :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ règlement du Parlement européen du Conseil concernant la création d'un registre européen des rejets et transferts de polluants (PRTR); <p>Accords politiques de position commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ règlement LIFE+ ■ règlement REACH sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques (Conseil compétitivité).



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



2. AXE "AUTORITE POLITIQUE"

2.2.2. Transposition et application du droit européen

La transposition des directives au niveau régional wallon consiste à intégrer dans le droit wallon les dispositions européennes en matière d'environnement adoptées par le Conseil et le Parlement. (Pour rappel, la Région wallonne participe activement aux négociations au sein du Conseil).

Dans la mesure où les dispositions communautaires recouvrent souvent les compétences de plusieurs services fédéraux et/ou régionaux, le travail de transposition requiert en général les contributions de plusieurs départements et donc une coordination plus qu'indispensable assurée par l'unité juridique de la DCE.

En outre, dans le cadre de la procédure ISO interne à la DGRNE, l'ensemble du courrier en provenance de et destiné à la Commission européenne (réponse aux procédures d'infraction, rapport de mise en œuvre de la législation européenne, notification officielle des textes de transposition, etc.) transite par cette unité juridique de la DCE afin de fournir au Ministre fonctionnel une réponse coordonnée et systématique. Un tel suivi permet d'accélérer les réponses au contentieux soulevé par la Commission et de prévenir l'aggravation des procédures.

Mais l'on continue de constater que de plus en plus de citoyens belges introduisent directement une plainte auprès de la Commission pour ce qu'ils estiment être des manquements par la Région wallonne à ses obligations découlant du Traité de l'Union européenne. Ce phénomène s'amplifiant au sein de tous les Etats membres, la Commission entame dorénavant systématiquement et plus rapidement des procédures d'infraction, (sans passer, comme auparavant, par une phase non contentieuse de demande d'information à l'Etat membre). La Commission a d'ailleurs ouvert un site Internet où les plaintes peuvent lui être adressées "on line" et, par conséquent, de manière gratuite.

Ainsi, et de manière très générale, certains dossiers de contentieux ouverts avant 2005 sont toujours pendants (nitrates (91/676 et eaux résiduaires urbaines (91/271)).

Par contre une série de nouveaux dossiers ont été ouverts pour absence de transposition, transposition tardive ou encore pour mauvaise application du droit dans la réalité. Cela constitue une recrudescence majeure du contentieux européen (accès à l'information environnementale du citoyen, Seveso ou risque d'accidents majeurs, participation du public à la prise de décision, décharge de Flobecq, ozone stratosphérique, hamsters, etc.).

Cette augmentation soudaine et très rapide du contentieux est notamment due au fait du changement de Gouvernement qui équivaut à une adaptation nécessaire des modalités et procédures de gestion des dossiers.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



2. AXE "AUTORITE POLITIQUE"

2.3. International

Tout en assurant la coordination interne au niveau de la DGRNE et externe via le CCPIE et les réunions COORMULTI, la DCE suit également les travaux menés par certaines organisations internationales (Nations unies, OCDE, etc). En 2005, l'accent a été particulièrement mis sur l'examen des performances environnementales de la Belgique par l'OCDE, les travaux de la convention d'Aarhus, les préparatifs de la CDD13, la Conférence environnementale des Régions d'Europe (ENCORE).

La Région wallonne a également accueilli en 2005 la Conférence du Réseau International des Organismes de Bassins (EURO-RIOB).

2.3.1. Examen des performances environnementales de la Belgique par l'OCDE

En 1991, l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a lancé un programme d'études des performances environnementales. L'importance de ces travaux a été reconnue à plusieurs reprises par le Conseil de l'OCDE, le sommet économique du G7 ainsi que par les Ministres de l'Environnement de la Région de la CEE-NU.

En 2001, la Stratégie de l'Environnement de l'OCDE pour les premières années du XXI^{ème} siècle, adoptée par les Ministres de l'Environnement de l'OCDE (16 mai 2001) et par le Conseil de l'OCDE réuni au niveau ministériel le 17 mai 2001 a énoncé que "les examens des performances environnementales et le programme sur les indicateurs environnementaux de l'OCDE serviront au suivi des progrès de la Stratégie de l'Environnement".

Ce programme réalisé par l'OCDE a pour objectif principal d'aider les Pays Membres à améliorer individuellement et collectivement les résultats obtenus dans leur gestion de l'environnement.

Ces examens systématiques et indépendants ont été réalisés pour tous les Pays Membres lors du premier cycle d'examens qui s'est achevé en 2000. L'examen du 1er cycle de la Belgique a été édité en 1998.

Depuis 2000, l'OCDE est engagée dans le second cycle d'examens axés sur le développement durable et mettant l'accent sur la mise en œuvre des politiques d'environnement nationales et internationales, ainsi que sur l'intégration des décisions économiques, sociales et environnementales.

Dans le cadre du second cycle, l'examen de la Belgique est inscrit au programme 2005 - 2006.

L'examen s'articule autour de 3 parties principales :

- la première partie, "*Gestion environnementale*", porte sur la mise en œuvre de la politique de l'environnement, la gestion de l'air, de l'eau ainsi que la nature et la biodiversité;
- la deuxième partie, "*Développement durable*", est consacrée à la façon dont les préoccupations environnementales sont intégrées dans la politique économique, l'interface environnement/social et une analyse sectorielle (environnement/santé);
- la troisième partie, "*Engagements internationaux*", s'intéresse à la prise en compte des obligations environnementales internationales du pays examiné.

La coordination de l'organisation de l'examen au niveau belge est pilotée par un agent de la DGRNE.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



2. AXE "AUTORITE POLITIQUE"

En juin 2005, la Belgique a transmis la réponse au questionnaire établi par le secrétariat de l'OCDE et tous les documents informatifs nécessaires à la préparation de l'examen.

Ensuite, une équipe d'experts¹ chargés de rédiger le rapport relatif au 2nd examen des performances environnementales de la Belgique par l'OCDE est venue en Belgique du 24 au 28 octobre 2005. Ce rapport portera sur la politique menée en Belgique durant la période 1998 - 2005 et sur la prise en compte des recommandations formulées par l'OCDE lors du 1^{er} examen. A cette occasion, la délégation a rencontré les autorités publiques, les ONG, des experts indépendants, des représentants de l'industrie,... A l'issue de

cette mission les projets de chapitre de l'étude sont rédigés par la délégation.

En Région wallonne, les experts ont pu apprécier la mise en œuvre de la certification PEFC des forêts wallonnes, en particulier dans la forêt de Tenneville à proximité de la Converserie.

Le 25 septembre 2006, la Belgique sera examinée par l'ensemble de ses "pairs" à Paris. Les échanges de vue en présence d'experts belges donneront lieu à l'établissement de conclusions et de recommandations qui seront ensuite reprises dans la version définitive de l'étude des performances environnementales destinée à être publiée fin 2006 - début 2007.



(1) Une représentante du Mexique. Une représentante de l'Allemagne. Un représentant de l'Islande. Deux consultants (un français et un

néo-zélandais). Trois membres du secrétariat OCDE (2 français et 1 japonais).



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



2. AXE "AUTORITE POLITIQUE"

2.3.2. Convention d'Aarhus

La Convention ONU - CEE sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement a été ratifiée par 39 Etats dont la Belgique le 21 janvier 2003.

La DCE a participé aux réunions préparatoires à la deuxième Conférence des Parties qui se sont déroulées à Genève ainsi qu'aux réunions préalables de coordination belge au sein du groupe "réseau Aarhus" du CCPIE.

Elle a également coordonné la rédaction du 1er rapport de mise en œuvre de la Convention en Région wallonne. Le public a pu consulter et émettre ses remarques sur ce rapport via le site internet de la DGRNE. Ce rapport ainsi que les remarques émanant de la consultation du public ont ensuite été intégrées dans le rapport belge, transmis au Secrétariat de la Convention 4 mois avant la 2^{ème} Conférence des Parties.

La DCE a participé à la 2^{ème} Conférence des Parties qui s'est déroulée du 25 au 27 mai à Almaty, au Kazakhstan.

Les principales décisions prises ont été :

- l'adoption de lignes directrices visant à promouvoir l'application des principes de la Convention d'Aarhus dans les instances internationales. Un groupe de travail devra établir un plan de consultation des instances concernées et ces lignes directrices devront être évaluées lors de la prochaine Conférence des Parties;
- l'adoption d'un programme de travail pour la période 2006 - 2008 avec définition de priorités;
- l'adoption de plusieurs Décisions reprenant les recommandations du Comité de surveillance du respect des dispositions de la Convention (Compliance Committee) suite à l'analyse des communications et plaintes adressées par des Etats ou par des membres du public à l'encontre de Parties à la Convention.

La DCE a enfin participé à la 2^{ème} réunion du groupe de travail chargé de préparer l'entrée en vigueur du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Protocole PRTR), à Genève en mai 2005 et en assume la vice présidence.

2.3.3. CDD13 (treizième réunion de la Commission développement durable des Nations unies)

Sur base de la réforme de la CDD par le Sommet de Johannesburg et de la CDD11, qui a établi des cycles de deux ans, la CDD13 était la deuxième réunion du premier cycle 2004, 2005, consacrée aux thèmes prioritaires de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains. La DCE a participé aux réunions préparatoires COORMULTI et a participé directement à cette réunion CDD 13.

2.3.4. ENCORE

La Conférence Environnementale des Régions d'Europe, mieux connue sous le sigle ENCORE (Environmental Conference of the Regions of Europe) a été initiée par la Région wallonne dans le cadre de la Présidence belge en 1993.

Elle se tient tous les deux ans en présence des Ministres et/ou responsables politiques de l'environnement des Régions européennes et permet d'échanger des expériences sur les grands thèmes d'importance régionale avec le développement durable comme fil conducteur.

La DCE a participé aux réunions du groupe de pilotage d'ENCORE qui s'est occupé de la mise en œuvre du "plan d'action de Florence (FLAP)" adopté à la 6^{ème} Conférence ENCORE qui s'est déroulée en 2004 à Florence. Le groupe de pilotage a entamé en même temps la préparation de la 7^{ème} Conférence ENCORE qui se tiendra à Are en Suède en 2006 à l'invitation de la Région du Jämtland.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



2. AXE "AUTORITE POLITIQUE"

2.3.5 Conférence EURO - RIOB

En coopération avec la Division de l'Eau, la DCE a organisé et participé à la Conférence EURO - RIOB 3 à Namur - Wépion les 29 et 30 septembre 2005. Dans le cadre du RIOB (réseau international des organismes de bassins), EURO - RIOB est le groupe des organismes de bassins européens pour l'application de la directive cadre EAU. Cette importante réunion a rassemblé plus de 175 représentants en provenance de 36 pays. Elle a permis notamment aux Commissions internationales Escaut, Meuse, Rhin et Moselle de présenter leurs expériences dans le contexte de la mise en œuvre de la directive cadre EAU. L'accent a par ailleurs été mis sur la consultation

du public dans le processus de mise en œuvre de la directive cadre EAU. Enfin, cette Conférence a permis de préparer la contribution européenne au 4^{ème} Forum mondial de l'Eau qui s'est déroulée à Mexico du 16 au 22 mars 2006 avec une représentation wallonne assez importante emmenée par Monsieur le Ministre Lutgen.



Conférence EURO-RIOB 3 à Wépion



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



2. AXE "AUTORITE POLITIQUE"

2.4. Coopération bilatérale internationale

2.4.1. Programme

"Un environnement pour l'Europe" – Comité de préparation de projet (PPC en anglais)

Le PPC ou CPP en français (comité de préparation de projets) est un mécanisme établi pour améliorer la coordination entre les institutions financières internationales et les bailleurs de fonds dans le domaine des investissements environnementaux.

La DCE a participé aux travaux concernant la contribution de la Région wallonne au PPC en collaboration avec son secrétariat qui se trouve à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) à Londres.

Le budget qui finance ces projets est issu de la contribution des Ministres des Relations internationales, de l'Environnement et de l'Economie et est géré par la société Sofinex, constituée en septembre 2003.

Une dizaine de projets d'étude de faisabilité ont ainsi pu être mis en œuvre dans des pays de l'Europe de l'Est. La liste de ces projets est reprise dans le tableau ci-dessous.

Pays	Nom du projet	Société responsable
BULGARIE	PIRDOP	ECOTERRE
OUZBEKISTAN	ANDIJAN	ECONOLER
ROUMANIE	SIBIU	SHER
OUZBEKISTAN	TASHKENT	SHER
ROUMANIE	HOPITAL B	ACE
POLOGNE	CO GENER	MAD
TADJIKISTAN	KHOUDJAND	TPF CONSUL
ESTONIE	NARVA	SHER
ROUMANIE	VASLUI	DAN&MAR
ROUMANIE	SICOMED	COPPEE-COURTOY

D'autres dossiers sont en cours d'approbation, par exemple :

- **BULGARIE** : "Ville de BOBOV DOL" : étude de faisabilité pour la réhabilitation et l'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux secondaires de la ville de BOBOV DOL.

Montant de l'intervention : 100.000 euros.
L'étude sera réalisée par la société SHER S.A.

- **SERBIE** : "Ville de POZAREVAC" : étude de faisabilité relative à la création et l'exploitation d'un centre d'enfouissement technique.

Montant de l'intervention : 80.000 euros.
L'étude sera réalisée par la société AGECO Environmental Consulting S.P.R.L.

- **ROUMANIE** : "Conseil régional de HUNEDOARA" : étude de faisabilité technico-économique sur la réhabilitation, l'assainissement et les potentialités de reconversion des sites industriels désaffectés de la Région de Hunedoara.

Montant de l'intervention : à déterminer.
L'étude sera réalisée par la société CARBONETTA.

Un versement de 250.000 euros sera effectué en 2006 dès que les Ministres auront signé l'avenant obligatoire.

2.4.2. Commissions mixtes

La Région wallonne passe toute une série d'accord de coopération avec des pays du monde entier. Ces accords s'étendent soit à tous les domaines de compétences de la Communauté française et de la Région, soit se limitent à certains secteurs.

Une procédure de préparation et de gestion des accords bilatéraux a été mise en place, il s'agit des Commissions mixtes en association avec les différentes forces vives de Wallonie-Bruxelles.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



2. AXE "AUTORITE POLITIQUE"

Les commissions mixtes consistent en des réunions bilatérales entre les autorités wallonnes et le partenaire étranger pour déterminer et approuver le programme de travail qui sera mené pendant la période de programmation.

Au cours de l'année 2005, le CRNFB a continué le projet "amélioration génétique, sylviculture et utilisation de l'acacia blanc" avec la Hongrie.

Le projet "Bombo Lumene" au Congo à l'initiative de la DNF a véritablement démarré en janvier 2005.

Il faut aussi signaler les projets avec le Maroc à l'initiative de la DNF tels que :

- maison de la Cédraie à Ifran;
- grand livre sur la Cédraie;
- mise en place d'indicateurs de développement durable pour le Moyen Atlas.

2.5. Aides européennes

Programmation 2000-2006

Dans le cadre de la programmation 2000-2006, la cellule aides européennes de la DCE, outre son action d'interface notamment à l'égard des administrations de coordination (DGEE, DGRE) et de la cellule d'audit de l'inspection des finances, procède également à toutes les formalités administratives relatives à chaque dossier approuvé (engagements, rédaction des arrêtés de subvention, des conventions, etc.).

Elle sollicite aussi les transferts budgétaires destinés à alimenter les articles de cofinancement européens et elle assure le suivi des consommations des différents articles.

Elle représente également la DGRNE dans divers groupes de travail dont le Comité d'audit, le groupe OLAF (Office de Lutte Antifraude)...

Phasing out de l'OBJECTIF 1

En 2005, outre le suivi administratif et financier des projets adoptés par le GW depuis le début de la programmation, trois projets sélectionnés précédemment ont connu un accroissement de leurs budgets par décision du Gouvernement wallon du 20 juillet 2005. Il s'agit du projet "N° 6 des Houssus" à La Louvière dont le budget initial de 4.566.296,40 euros a été porté à 5.465.888,72 euros. Le second projet, "site SNCB de l'Arsenal" à Pont-à-Celles a vu son budget augmenter de 118.136,68 euros le portant à 948.136,68 euros. Le site "SAFEA" à la Louvière a reçu un budget supplémentaire de 381.085,51 euros. Son budget total étant donc actuellement de 3.011.085,51 euros. Tous ces budgets sont répartis pour moitié sur le budget régional et pour moitié sur le fonds FEDER.

Dans le même temps, 2 projets ont vu leur budget diminuer. Il s'agit de l'ISP Decock à Gosselies et du Moulin Dambot à La Louvière.

Enfin une nouvelle fiche projet a été approuvée à la même date du 20 juillet 2005, à savoir celle relative au SAED Cabay-Jouret qui a été le siège d'anciens ateliers de construction métallique situés dans la ville de la Louvière. Le montant des travaux est de 9.756.000 euros. Ce montant est pris en charge à parts égales par le FEDER et la RW.

Tous les engagements budgétaires relatifs à ces projets ont été effectués en 2005.

OBJECTIF II MEUSE-VESDRE 2000 - 2006

Aucun nouveau projet n'a été sélectionné en 2005. Le travail s'est donc concentré cette année sur le suivi administratif et financier des 4 projets sélectionnés précédemment, à savoir 2 projets sur l'eau : "Crescendeau" et "Polygone de l'eau" et 2 projets de réhabilitation de site : "Ammoniaque" et "Bois Saint Jean".



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



2. AXE "AUTORITE POLITIQUE"

INTERREG III A

1. Wallonie/France/Flandre

Aucun nouveau projet n'a été sélectionné en comité de pilotage en 2005. Néanmoins plusieurs opérateurs ont sollicité des prolongations de projets et/ou des modifications de budget.

2. Euregio Meuse-Rhin

Si aucun projet nouveau n'a été sélectionné en 2005, l'activité de la DCE s'est concentrée, en ce qui concerne ce programme, sur la remise d'avis environnementaux - fiches DOC C BIS - sur tous les projets présentés au Comité de Pilotage en 2005, quelque soit leur nature et ce conformément à ce qui est prévu dans le programme d'initiative communautaire INTERREG III.

3. Wallonie/Lorraine/Luxembourg

Deux nouveaux projets sont venus s'ajouter en 2005, à ceux déjà sélectionnés depuis le début de la programmation.

Le "contrat de rivière de la Haute-Sûre" porté par la Commission de gestion du Parc naturel de la Haute-Sûre d'une part, pour un montant wallon de 291.000 euros pris en charge à 50% par le FEDER et 50% par la RW et d'autre part, le projet "Valorboes" porté par IDELUX en RW, étude visant à trouver des solutions au devenir des boues d'épuration dans la zone transfrontalière. Son budget côté wallon est de 105.572,00 euros supporté à concurrence de 40% par le FEDER et 60% par IDELUX.

INTERREG III B

Le programme INTERREG III B concerne la coopération transnationale et le Programme Europe du Nord-Ouest, qui concerne la Région wallonne, est dédié à l'aménagement du territoire et au développement territorial.

Quatre projets sont coordonnés par la DCE. Scaldit touche au domaine de l'eau et est couvert par un budget, versant wallon, de 561.285,00 euros. Probois vise à favoriser le développement de la filière bois pour un montant de cofinancement DGRNE de 495.075,00 euros. Le projet REDUCE, stratégie de réduction des déchets, dispose d'un budget du côté wallon de 198.272,00 euros et enfin le projet CSI (creating a setting for investment) porté en RW par l'ULG et la SPI+ et qui bénéficie d'un cofinancement wallon de 670.000 euros. Les arrêtés de subvention et conventions ont été notifiés pour ce dernier dossier et les engagements réalisés.

INTERREG III C

Le programme INTERREG III C espace SUD, approuvé le 28 mai 2002, a pour objet d'encourager les autorités régionales et les autres organismes publics à voir la coopération interrégionale comme un moyen d'améliorer leur développement, grâce à la connaissance des expériences des autres.

La DGRNE s'inscrit dans le projet INUNDA pour un budget de 50.000,00 euros, dont l'objectif est de prévenir les inondations. L'engagement budgétaire de ce montant a été réalisé en 2005.

LEADER +

En plus du suivi des trois projets déjà gérés par la DCE pour un montant total de 336.500,00 euros, un nouveau projet a débuté en 2005. Il s'agit du projet "Sensibilisation à l'environnement", porté par le GAL Haute-Meuse. Il a pour but la sensibilisation des populations locales à leur environnement par le biais des enfants et du milieu scolaire. Le budget du projet s'élève à 47.000,00 euros, ventilé à 45% pour le FEOGA, 45% pour le budget régional et enfin 10% à charge de l'opérateur.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



3. AXE "PROCESSUS INTERNE"

3.1. Les rapports sur l'état de l'environnement wallon

La cellule "Etat de l'environnement wallon (EEW)" est chargée d'élaborer annuellement le rapport sur l'état de l'environnement wallon, base de l'évaluation de l'efficacité des politiques environnementales. Dans ce cadre, elle organise progressivement l'information environnementale en travaillant en totale coordination avec les divisions gérant les différentes thématiques (air, eau, forêt, biodiversité, déchets, etc.) et la Direction de la Coordination Informatique (DCI).

Cette mission est inscrite dans le décret du 29 avril 1994 sur la planification en matière d'environnement dans le cadre du développement durable. Elle constitue également un élément de réponse à la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information.

Depuis 2002, une équipe de 6 ETP scientifiques et 1 ETP gradué en informatique a été engagée via une convention-cadre passée par la Région wallonne avec l'IGEAT (ULB) pour renforcer la cellule EEW. La gestion de l'équipe et le suivi des travaux est assurée par la DCE en collaboration avec la DCI.

Trois axes sont particulièrement développés pour sous-tendre la démarche à long terme :

- l'expertise environnementale dans chacune des thématiques abordées par la spécialisation des chercheurs engagés et la constitution d'un vaste réseau de collaboration tant au niveau des administrations qu'au niveau des organismes d'intérêt publics et des universités et bureaux d'études spécialisés;
- l'informatisation pour créer une base structurée au système et assurer l'archivage et la diffusion des données environnementales validées;
- le suivi du développement du rapportage environnemental au niveau international, de manière à inscrire les rapports wallons dans le contexte international.

En 2005, l'équipe a publié le troisième tableau de bord annuel de l'environnement (7.000 ex.) ainsi qu'un résumé publié en quatre langues (français, allemand, néerlandais, anglais).

Le site internet (<http://environnement.wallonie.be/eeew/>) accessible via le portail environnement de la Région wallonne a été développé et mis à jour. Cette technologie facilite la consultation du tableau de bord par thématiques mais surtout, elle permet de compléter l'information publiée par la mise à disposition d'une information complémentaire : données sources, méthodologies, bibliographie, études particulières... La version anglaise du texte intégral du tableau de bord y est également disponible.

L'année 2005 a également été largement consacrée à la préparation du "Rapport EEW 2006". Il a en effet été décidé de produire tous les 5 ans, à mi-législature, un rapport plus complet et plus analytique visant non seulement à mieux préciser l'état de l'environnement mais également à évaluer l'efficacité des politiques menées. Par rapport aux Tableaux de bord de l'environnement, le Rapport fait davantage appel à l'expertise extérieure (universités, bureaux d'études spécialisés en environnement). L'équipe a donc élaboré une table des matières assez exhaustive, basée sur l'analyse d'une septantaine de problématiques environnementales. Un appel à collaboration a été largement diffusé afin de constituer une large équipe de rédaction. Outre les ressources internes (équipe, administrations), une cinquantaine de conventions d'expertise ont été passées avec des scientifiques reconnus dans les matières traitées. Le calendrier des travaux prévoit la parution de ce Rapport fin 2006.

De par son expertise et la transversalité qu'elle engendre, la cellule EEW est aussi fortement sollicitée pour répondre à des demandes de rapportages au niveau international et pour jouer un rôle de conseiller dans divers dossiers. Elle participe notamment à de nombreux comités d'accompagnement.



IMPRIMER



INDEX



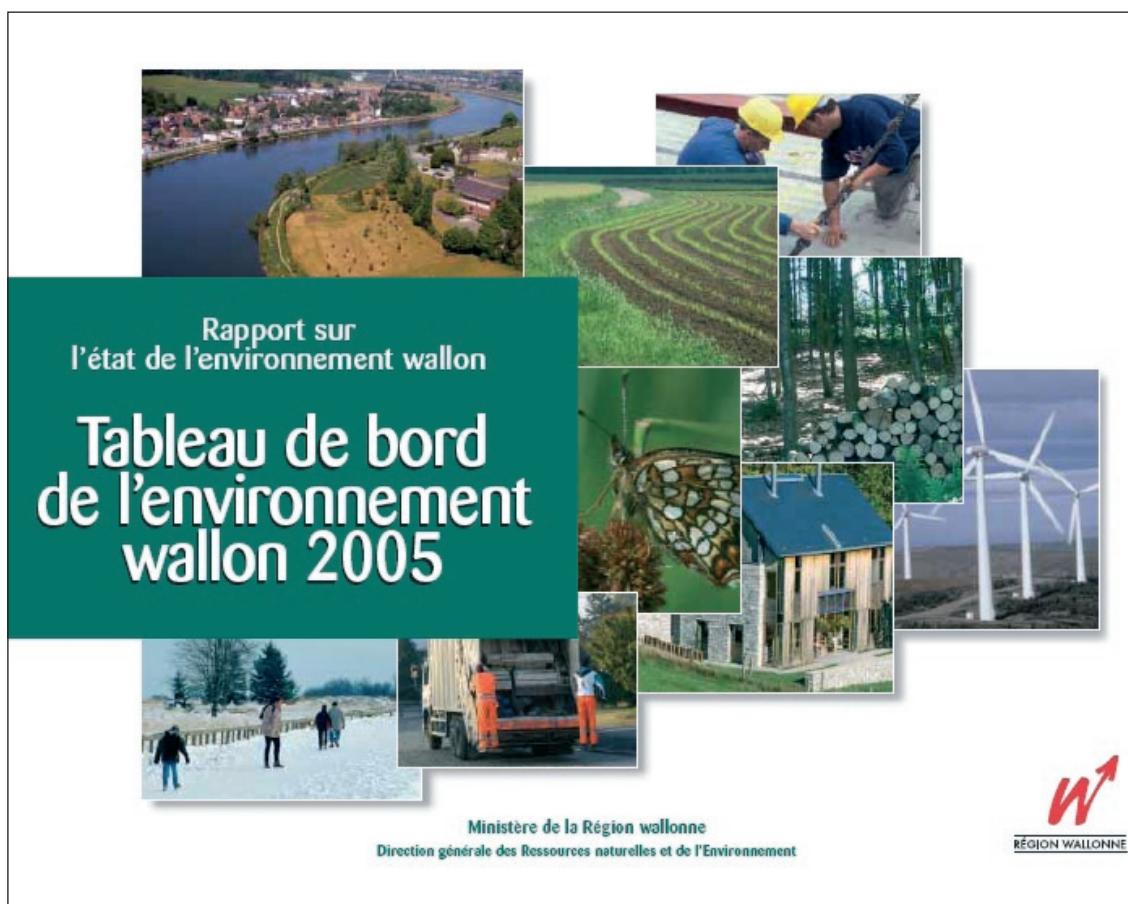
PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



3. AXE "PROCESSUS INTERNE"



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



3. AXE "PROCESSUS INTERNE"

3.2. Démarche qualité

La DCE est impliquée dans trois processus qui visent à l'amélioration de la qualité, à savoir :

- la certification ISO 9001 : 2000;
- l'enregistrement EMAS;
- la simplification administrative.

3.2.1. ISO 9001 : 2000

La DCE a continué de s'impliquer en 2005, dans la démarche de qualité totale initiée par le Directeur général.

Cette démarche permet de clarifier l'organisation d'une direction, de mieux identifier les missions et de définir les responsabilités du personnel.

Cette transparence est formalisée par le biais de l'écriture de procédures et d'instructions et par l'actualisation d'un tableau synoptique opérationnel répondant au modèle standard retenu par le Comité stratégique de la DGRNE.

La reconnaissance du travail effectué a été concrétisée par le maintien du certificat d'approbation octroyé en juin 2003.

3.2.2. EMAS

La DCE a participé à la démarche EMAS des bâtiments de l'Administration centrale de la DGRNE.

La DGRNE est la première administration en Région wallonne à s'inscrire dans une démarche de management environnemental.

Cette démarche s'intègre avec la certification ISO 9001 des services du Directeur général et de la Division de la Police de l'Environnement.

3.2.3. Simplification administrative

La DCE coordonne les travaux de simplification administrative décidés par le Gouvernement wallon et plus particulièrement ceux du groupe thématique "environnement et ressources naturelles" du plan d'actions 2005 - 2009.

Parmi ces 11 actions, 3 concernent plus particulièrement la DCE :

1. La "simplification, lisibilité et version électronique des formulaires environnement"

Dans ce cadre, la DCE a réalisé :

- l'actualisation des formulaires environnementaux sur le site internet;
- la traduction en allemand de tous les documents se trouvant sur le site "Portail de l'environnement".

Suite à un audit interne, il a été décidé :

- de séparer les documents pour les particuliers et ceux destinés aux entreprises;
- de contacter Easi-wal pour clarifier la Simplification Administrative;
- de fournir une liste des formulaires devant devenir intelligents.

2. La poursuite de la codification de l'environnement au delà des 2 premiers livres (Livre 1 : dispositions communes et générales et Livre 2 : code de l'eau).

Une priorité sera donnée à l'harmonisation et à la rationalisation de trois problématiques : les infractions pénales et administratives, la participation du public à la prise de décision au sens large ainsi qu'au régime des garanties financières (sûreté), la suite de la codification (livre sur les déchets, les sols,...) se poursuivra ensuite.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



3. AXE "PROCESSUS INTERNE"

3. Le projet REGINE

Le projet REGINE (Référentiel Environnemental : Gestion Intégrée des Entreprises), s'inscrit dans le cadre de la simplification administrative et de l'e-gouvernement tant du point de vue des entreprises que de l'administration. Il a été sélectionné en juin 2004 par le Gouvernement wallon pour faire partie du guide des bonnes pratiques e-gouvernement et simplification administrative (fiche n°34).

Le projet a un double objectif :

- collecter de l'information en vue de mettre en œuvre le Bilan Environnemental des entreprises;

- concevoir une base de données "Référentiel Environnemental des entreprises" transversale à divers services de l'Administration.

Ce projet est décrit en détail dans la partie 3.2.3. Approche intégrée auprès des installations industrielles.

Dans le cadre du concours organisé par AGORIA, le projet REGINE a gagné un E-gov Awards en 2005 dans la catégorie "fonctionnement de l'administration".



Remise du E-gov Awards



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



4. AXE "UTILISATEURS"

4.1. Introduction

La DCE possède une cellule "relations avec les acteurs". Son objectif principal est d'améliorer le dialogue entre la DGRNE et ses différents interlocuteurs (entreprises, communes, ONG, écoles, monde agricole, etc.) ainsi qu'avec les autres services de la Région wallonne pour mieux coordonner les actions de la DGRNE vis-à-vis de ces acteurs et permettre une meilleure prise en compte de l'aspect environnemental dans les politiques régionales (intégration).

Ces actions se mènent notamment dans le cadre de conventions passées avec des tiers : l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW), Inter-environnement Wallonie, l'Union wallonne des entreprises (UWE), l'Union des classes moyennes (UCM), les syndicats, l'Institut éco-conseil, le Réseau éco-consommation, la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA), AQUAWAL, le CRIOC, etc.

La DCE participe également à d'autres travaux, notamment à certains du Conseil wallon pour l'environnement et le développement durable (CWEDD), de la conférence permanente pour le développement territorial (CPDT) coordonnée par la DGATLP, de la convention-cadre de la Fondation rurale de Wallonie (FRW) avec la DGA, l'Observatoire de la mobilité du MET, etc.

La DCE gère également diverses formations en environnement qui ont été regroupées dans la partie "milieux administratifs/citoyens" mais qui concernent aussi d'autres acteurs, notamment les services publics.

Elle contribue à l'octroi des aides économiques du point de vue environnemental et participe à la promotion de certains outils environnementaux et de production durable.

Elle réalise aussi un état environnemental des entreprises et des communes.

4.2. Entreprises

4.2.1. Conventions avec les acteurs liés au développement économique

Différentes actions ont été menées pour sensibiliser, former et informer les acteurs liés au développement socio-économique (UWE, UCM et syndicats) de la Région wallonne. La méthode appliquée a consisté à prendre l'entreprise comme "acteur principal" et à agir auprès des trois interlocuteurs suivants :

- les responsables d'entreprises;
- les riverains, les communes et le public en général;
- les travailleurs.

Comme toute démarche en matière de prévention, celle-ci s'inscrit dans le long terme.

Aussi, le renouvellement du tissu économique et la récurrence de nouvelles réglementations rendent permanent le besoin d'information auquel les acteurs socio-économiques répondent. C'est pourquoi, une convention cadre a été conclue avec les acteurs socio-économiques de la Région wallonne afin de sensibiliser, informer et former leur public cible à la gestion de l'environnement et ainsi de donner un cadre global et cohérent à ce travail de sensibilisation qui ne peut se faire que dans le moyen et le long terme.

Les organisations économiques sont l'UWE, organisme de représentation patronale multisectoriel reconnu par la Région wallonne et l'UCM, organisme de représentation patronale essentiellement centré sur certaines catégories d'indépendants, de petits patrons et de PME.

Les organisations syndicales sont la FEC (pour la CSC), le CEPAG (pour la FGTB) et l'asbl "Bien-être des salariés" pour la CGSLB.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



4. AXE "UTILISATEURS"

En 2005, chacun des acteurs a mis en place des actions spécifiques selon son programme de travail approuvé par le Comité d'accompagnement en janvier 2005. On peut citer pour chacun des acteurs les projets phares suivants :

UWE : projet de mise en place de la gestion environnementale au niveau des zoning;

UCM : élaboration d'une "boîte à outils" accessible via internet permettant au candidat entrepreneur de connaître ses obligations environnementales;

CEPAG : sensibilisation des travailleurs de la grande distribution à l'éco consommation;

FEC : mobilisation autour d'un projet de prédiction d'épisodes de pollution atmosphérique dans un environnement industriel;

Asbl "Bien-être des salariés" : coordination en front commun avec les autres syndicats d'une brochure relative à l'éco consommation industrielle.

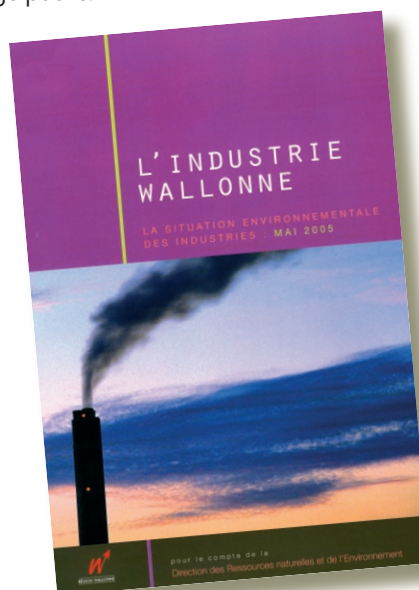
4.2.2. Etat des lieux des entreprises

En 2005, 13 monographies présentant la situation environnementale des industries ont été mises à jour : la chimie, l'alimentaire, la transformation de la betterave et de la chicorée, la métallurgie, le verre, le ciment, les minéraux non métalliques, le bois, la fabrication de papier, carton et imprimerie, la production d'électricité, l'industrie extractive, l'industrie de l'équipement et de la haute technologie et une monographie sur l'industrie manufacturière en général a notamment été publiée sous format papier.

Deux nouvelles monographies ont été rédigées : l'industrie du textile et le secteur de la gestion des déchets. Elles sont progressivement installées sur le portail environnement.

Chaque monographie consiste en une présentation du secteur industriel dans ses aspects socio-économiques liés à l'environnement, l'impact sur l'environnement que ces activités génèrent, les réponses apportées par les industriels et les pouvoirs publics.

Elle se veut un outil synthétique présentant une analyse étoffée de graphiques clairs et parlants, destinée à un large public.



4.2.3. Approche intégrée auprès des installations industrielles

Les exigences réglementaires en matière d'environnement vis-à-vis des entreprises sont complexes et en constante évolution. La mise en œuvre de la législation nécessite un échange régulier d'information entre l'administration et les entreprises.

C'est pourquoi à l'initiative de la DGRNE, la Région wallonne s'est engagée à mettre en œuvre un ambitieux projet de rationalisation et de simplification des obligations de surveillance et de rapportage dans le domaine de l'environnement.

Pour ce faire, le Référentiel Environnement: Gestion Intégrée des Entreprises REGINE a été mis sur pied afin de réduire les coûts que cette charge de travail occasionne tant à l'administration qu'aux entreprises et afin de faciliter le rapportage.

Depuis janvier 2005, le formulaire est disponible on line. Ceci permet d'exploiter pleinement les possibilités que les technologies de communication et d'information offrent en remplaçant le papier par l'échange électronique. Il s'agit donc d'un outil de dématérialisation.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



4. AXE "UTILISATEURS"

L'objectif de cette enquête est de simplifier la collecte des données et d'assurer la cohérence des divers inventaires et rapports à fournir au niveau régional, national, européen ou international et ce, en collectant une fois par an toutes les informations nécessaires concernant l'air, l'eau, les déchets, l'énergie et les dépenses environnementales.

L'information collectée et transférée dans une source authentique unique de données est alors mise à disposition entre les différents services de l'administration tout en assurant la confidentialité de certaines données.

L'information est nécessaire non seulement afin de faire face aux multiples obligations de rapportage mais aussi afin d'évaluer l'efficacité des politiques environnementales régionales.

L'enquête est personnalisée et pré-remplie pour chacune des 300 entreprises visées par au moins une des législations ou accords internationaux (quatre Conventions internationales et leurs protocoles¹, sept Directives européennes², trois Règlements européens³, deux Décisions européennes⁴, une Recommandation européenne⁵, deux Arrêtés du Gouvernement wallon⁶, un Décret wallon⁷ et plusieurs accords légalement non contraignants⁸).

Chaque entreprise est donc interrogée pour les domaines qui la concernent uniquement.

(1) Convention-cadre des Nations unies de 1992 sur les changements climatiques (UNFCCC) et son protocole, Convention de Genève sur la Pollution Transfrontalière à Longue Distance (CLRTAP) et ses protocoles, Convention de Stockholm et Convention UNECE d'Aarhus et son Protocole PRTR instaurant la mise en œuvre d'inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes.

(2) Directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté ("emission trading"), Directive IPPC, Directive 2001/80/CE du 23 octobre 2001 relative aux grandes installations de combustion (LCP), Directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, Directive 91/414/CE du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, Directive 76/464/CEE du Conseil, du 4 mai 1976, concernant la pollution causée par certaines substances dangereuses déversées dans le milieu aquatique de la Communauté et modifiée par les Directives 90/656/CEE et 91/692/CEE du Conseil, Directive 91/689/CE relative aux déchets dangereux.

(3) Règlement CE 850/2004 du Parlement européen concernant les

polluants organiques persistants (POP's), Règlement 2150/2002/CE relatif aux statistiques sur les déchets.

(4) Décision de la Commission du 29/01/2004 concernant l'adoption de lignes directrices pour la surveillance et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre, Décision 2000/479/CE sur l'implémentation du registre EPER.

(5) Recommandation de la Commission du 30 mai 2001 concernant la prise en considération des aspects environnementaux dans les comptes et rapports annuels des sociétés : inscription comptable, évaluation et publication d'informations.

(6) l'AGW 13-11-02 relatif aux conditions sectorielles des centrales thermiques, l'Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 9 avril 1992 relatif aux déchets dangereux.

(7) Décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre spécifiés.

(8) Questionnaires conjoints OCDE/Eurostat relatif aux déchets et aux dépenses et statistiques régionales.



IMPRIMER



INDEX



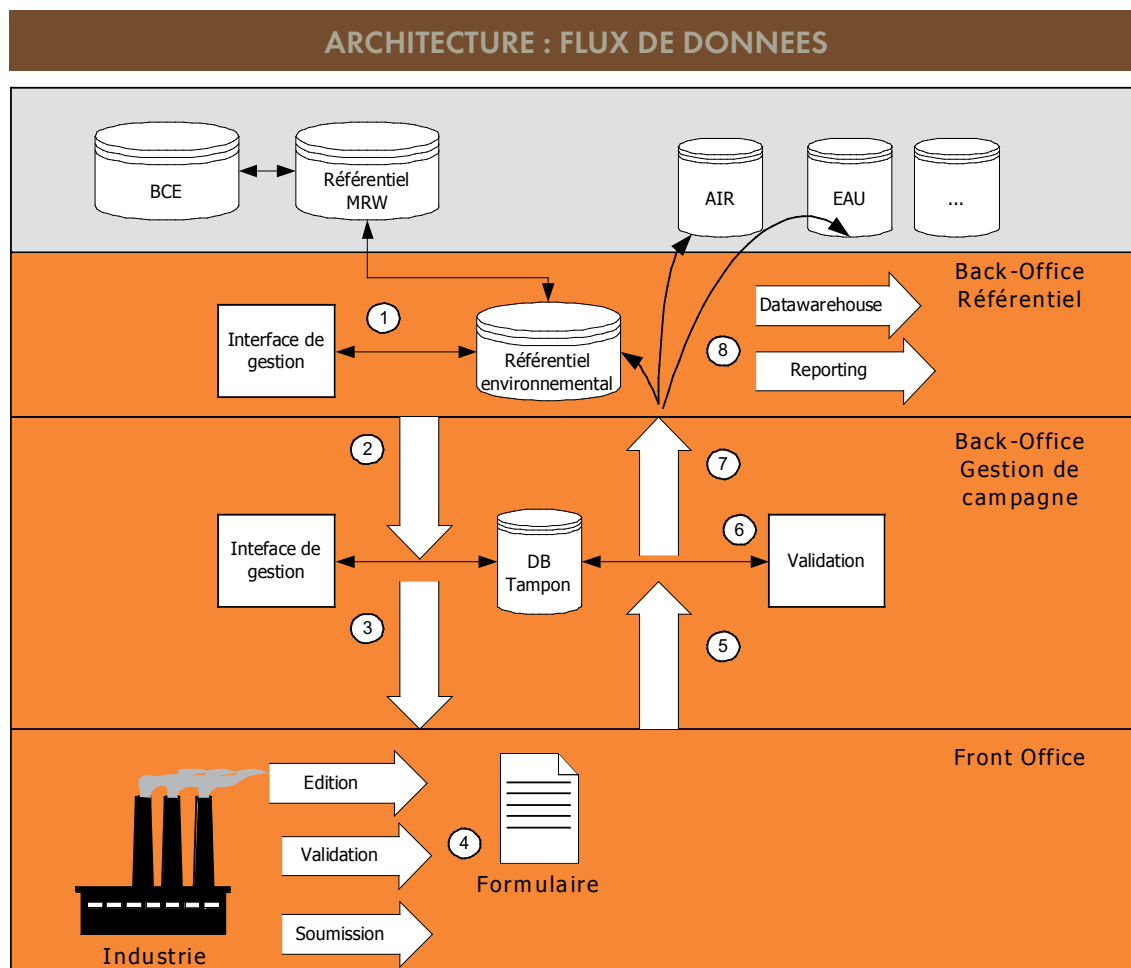
PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



4. AXE "UTILISATEURS"



REGINE (Référentiel "Environnement" pour la Gestion **IN**tegrée des **EN**treprises) est l'une des pièces maîtresses de ce système. Il a été conçu afin de pouvoir personnaliser et pré-remplir le questionnaire on-line. Il intègre différents référentiels pour chacune des 300 entreprises concernées (activités, installations, produits, procédés de fabrication, combustibles, polluants dans l'air et l'eau, déchets, dépenses, etc.).

L'enquête environnementale intégrée est le fruit d'un long effort entrepris par les acteurs impliqués (5 départements de la DGRNE, 4 services extérieurs, 2 sociétés de consultance (ICEDD et NSI), 7 fédérations industrielles (ciment, chimie, constructions métalliques, papier, agroalimentaire, producteurs d'électricité, sidérurgie) ainsi que l'Union Wallonne des Entreprises.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



4. AXE "UTILISATEURS"

REGINE permettra dans sa conception et sa mise en œuvre :

- de consolider certaines législations qui se chevauchent (ex. Directives ET et IPPC, Protocole PRTR, etc.), d'anticiper d'autres (ex. Directive LCP, Règlement E-PRTR...), d'aborder voire de résoudre certaines contradictions (ex. Séries PCBs, HAPs...) et de faciliter le respect des dispositions et des délais de rapportage;
- de concentrer les efforts sur les entreprises concernées et de tirer profit d'un système centralisé d'information constituant une source authentique unique pour tous les services de la Région wallonne;
- d'améliorer la qualité des données en facilitant le travail pour les entreprises grâce à la personnalisation et au pré-remplissage du formulaire;
- d'assurer la cohérence des données économiques, sociales et environnementales via le lien avec la banque carrefour des entreprises;
- de réduire le temps et les coûts consacrés à l'encodage des données et à leur validation;
- de mettre en place un véritable système d'échange d'informations et de renforcer le dialogue et la coopération entre entreprises et autorités publiques;
- de créer un outil de dématérialisation en remplaçant le formulaire papier par un format électronique accessible on-line.

A terme, le "Référentiel environnement" comme portail d'entrée unique permettra de consulter un ensemble de données propres à une entreprise (permis d'environnement, rapport des émissions,...). L'identifiant unique des entreprises attribué par la BCE (Banque carrefour des entreprises) sera l'identifiant de référence utilisé dans le cadre du référentiel environnement.

4.2.4. Mise en œuvre de la directive IPPC

La directive européenne 96/61/CE relative à la prévention et à la réduction intégrée de la pollution (directive IPPC) oblige, entre autre, l'ensemble des Etats membres à prendre des mesures pour éviter, ou à défaut, réduire efficacement les émissions des installations industrielles potentiellement les plus polluantes (renseignées à l'annexe 1 directive IPPC).

Pour atteindre cet objectif, la directive prévoit des règles de base à suivre pour harmoniser les conditions d'exploiter des établissements IPPC et faire en sorte que celles-ci s'appuient sur les Meilleures Technologies Disponibles. Elle impose que les entreprises concernées soient en conformité pour le 30 octobre 2007. Dans ce cadre et afin de respecter les délais imposés, la DGRNE a mis en place une Cellule IPPC en février 2004. Cette Cellule regroupe l'ensemble des experts concernés de la DGRNE, dispose d'un secrétariat, est coordonnée par la DCE et est présidée par le Directeur général de la DGRNE. Cette Cellule s'est réunie 3 fois en 2005.

Les missions suivantes lui sont confiées :

- actualiser la liste DGRNE des établissements IPPC;
- préparer le réexamen des autorisations des établissements IPPC (recensement des établissements et des autorisations, préparation d'un calendrier de révision);
- réexaminer les conditions d'exploiter des établissements IPPC autorisés à fonctionner au-delà du 30 octobre 2007 et si nécessaire, proposer la modification des conditions d'exploiter. Ce réexamen se basera sur l'application de l'art. 65 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et nécessitera une négociation avec l'exploitant;
- remettre des avis concernant l'application immédiate des exigences de la directive pour toute demande de nouveaux permis, de renouvellement, des installations IPPC;



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



4. AXE "UTILISATEURS"

- diffuser les informations relatives aux meilleures technologies disponibles (MTD ou BAT en anglais) et aux exigences de la directive (sensibilisation);
- mettre en œuvre une stratégie cohérente de surveillance et de rapportage;
- suivre les activités internationales relatives à cette matière.

En 2005, le secrétariat IPPC a coordonné les travaux suivants :

- *adoption d'une procédure de prise en compte des exigences de la Directive IPPC dans les PE et PU. Cette procédure organise notamment la révision des dossiers d'autorisations*
- adoption de deux conditions particulières "générales" IPPC : organisation de l'auto-surveillance via la mise en œuvre du PISOE (plan interne de surveillance des obligations environnementales). Condition intégrée dans les avis du secrétariat IPPC depuis le 1^{er} mars 2005 et des mesures en vue de prévenir l'apparition des déchets via l'élaboration de Plan de Prévention des déchets. Condition intégrée dans les avis du secrétariat IPPC depuis le 15 octobre 2005.
- élaboration de Documents de référence sectoriels en vue de la révision des permis des établissements concernés

Adoptés :

- verre (comité stratégique du 30/05/05)
- chaux (comité stratégique du 26/09/05)

En discussion :

- ciment
- fonderies
- LCP

En cours de rédaction :

- alimentaire (hors abattoirs)

- soumission à l'avis des experts internes à la DGRNE de 7 projets d'arrêtés modificatifs;

- remises d'avis sur des demandes de permis d'environnement.

Par ailleurs, en septembre 2005, la DGRNE a participé à la conférence de DRESDEN organisée à l'initiative de la Commission en vue de dresser le point de la situation à l'horizon 2007. L'ensemble des 25 Etats membres étaient invités au côté des représentants des entreprises et des ONG. A cette occasion, chaque partie a eu l'occasion de présenter son point de vue. La DGRNE y a présenté, à la demande de la Commission, le projet REGINE.

4.2.5. Aides aux entreprises

La gestion des aides aux entreprises est répartie dans plusieurs services de la DGRNE; la DCE s'occupe principalement des dossiers relatifs à la déduction fiscale pour investissement en recherche et développement de produits nouveaux et technologies nouvelles et aux aides régionales à l'emploi.

A) L'aide fédérale à la recherche et au développement

La déduction fiscale majorée est attribuée à l'entreprise par le Service public fédéral des finances. En amont, c'est la Région qui délivre une attestation appréciant la prise en compte de l'environnement dès la conception des programmes de recherche et le respect de la législation environnementale.

Pour les investissements respectueux de l'environnement qui sont agréés par la Région, la déduction fiscale de base de 3,5% (de l'investissement) est portée à 13,5% quand ceux-ci ont pour objet la recherche et le développement de nouveaux produits ou technologies.

En 2005, 67 dossiers ont été introduits dont 55 concernaient l'exercice d'imposition 2005.

Le formulaire de demande d'attestation fiscale est disponible sur le site carrefour de la Région wallonne (<http://www.wallonie.be>).



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



4. AXE "UTILISATEURS"

B) L'aide régionale à l'emploi

En 2005, cinq demandes d'aide à l'emploi ont été traitées par la DCE conformément aux exigences du Décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non marchand, de l'enseignement et du secteur marchand et ses arrêtés d'exécution.

4.3. Milieu agricole

Comme les années précédentes, l'activité vis-à-vis du monde agricole a surtout été focalisée sur la mise en œuvre de l'arrêté du Gouvernement du 10 octobre 2002 relatif à la gestion durable de l'azote en agriculture.

Pour aider les agriculteurs dans cette démarche, le Gouvernement wallon a passé une convention cadre avec 5 organismes qui reçoivent un subside annuel :

- la fédération des producteurs, distributeurs et épurateurs d'eau (Aquawal);
- la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA);
- le Groupe de Recherche Environnement et Ressources azotées de la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux (GRENERA);
- le laboratoire d'écologie des prairies de l'Université Catholique de Louvain-La-Neuve (ECOP);
- Nitrawal, une asbl spécialement créée pour accompagner les agriculteurs dans leur démarche pour protéger les ressources en eau de la pollution par le nitrate. Elle étend son action à l'ensemble de la Wallonie, en accordant la priorité aux zones vulnérables et aux zones à contraintes environnementales particulières.

La DCE participe en temps qu'observateur au Conseil d'administration de Nitrawal et coordonne

en concertation avec les divisions thématiques, les activités confiées à ces 5 organismes. Ces travaux sont également suivis par la Direction générale de l'agriculture.

Outre les recherches scientifiques menées par les 2 équipes universitaires, le travail consiste à sensibiliser les publics cibles et plus particulièrement les agriculteurs à cette problématique en vulgarisant les principes contenus dans la législation wallonne et à accompagner ceux qui ne peuvent la respecter actuellement, dans les solutions à mettre en œuvre notamment lorsqu'ils entrent en démarche qualité.

L'année 2005 a été marquée par l'arrêt rendu par la Cour de justice européenne condamnant la Belgique pour non transposition correcte de la directive 91/676/CEE du Conseil du 12 décembre 1991, concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles. Pour y répondre, des modifications devront être apportées en 2006 à certaines dispositions légales.

Un autre événement important en 2005 a été l'entrée en vigueur de la conditionnalité.

En effet, en application du règlement de l'Union européenne 1782/2003, le versement des aides agricoles européennes aux agriculteurs est, depuis janvier 2005, conditionné au respect des "exigences réglementaires en matière de gestion" ainsi qu'au respect des "bonnes conditions agricoles et environnementales".

Parmi les exigences réglementaires en matière de gestion figurent 5 directives environnementales (les deux directives dites Natura 2000 (79/409 oiseaux et 92/43 habitats), la directive 91/676 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles, la directive 86/278 relative à la protection de l'environnement et notamment des sols, lors de l'utilisation de boues d'épuration en agriculture et la directive 80/68 concernant la protection des eaux souterraines contre la pollution causée par certaines substances dangereuses).



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



4. AXE "UTILISATEURS"

Des contrôles ont été exercés en 2005 tant sur le terrain que sur le plan administratif par les départements thématiques concernés (Division de l'eau, Office wallon des déchets et la Division Nature et Forêt) ainsi que par la Police de l'Environnement.

Les problèmes détectés ont porté sur le non respect du taux de liaison au sol en matière de nitrates et de certaines dispositions en matière de "Natura 2000". Des avertissements ont été envoyés aux établissements agricoles concernés.

4.4. Communes

4.4.1. Convention UVCW

A la fin de l'année 2000, une convention-cadre a été adoptée entre la Région wallonne et l'UVCW pour la création et l'organisation d'un service "cadre de vie". Suite à la nouvelle répartition des compétences ministérielles, ce service comprend désormais deux cellules : "environnement" et "aménagement du territoire et logement".

L'action de la cellule "environnement" portant sur l'ensemble des matières liées à la gestion de l'environnement, au tourisme, à la ruralité et au développement durable, s'articule en quatre missions centrales que sont : l'assistance - conseil, l'information, la formation et le relais.

L'année 2005 a été marquée par l'organisation en février 2005 d'un forum Région/Pouvoirs locaux intitulé "Les pouvoirs locaux, acteurs privilégiés du développement durable : l'action des communes dans la gestion de l'environnement et pour l'amélioration du cadre de vie du citoyen". Cette rencontre entre le Ministre Lutgen et des membres de l'administration avait pour objectif de dégager les orientations et les priorités d'un plan d'action partenarial avec les responsables communaux pour l'optimalisation et le développement des politiques environnementales wallonnes.

En novembre, une formation consacrée au développement d'agendas 21 locaux a également été réalisée.

Durant toute l'année, de nombreux articles, brèves ont été publiés dans leurs différents périodiques (Mouvement Communal, Trait d'Union) et leur site internet <http://www.uvcw.be/cadredevie/environnement/>

4.4.2. Etat des lieux des communes

Une fiche signalétique a été mise à jour pour chacune des 262 communes. Cette fiche dresse un état des lieux du contexte et de la mise en œuvre des politiques environnementales sur base des données disponibles à la Région wallonne et structurées à l'échelle communale. L'ensemble des 262 fiches environnementales communales sont disponibles sur le site internet de la DGRNE (<http://environnement.wallonie.be/>).

4.5. Milieux associatifs/citoyens

4.5.1. Conventions et subsides

La formation en environnement, de manière générale, est suivie par la DCE. Dans le cadre de comités scientifiques, elle suit les projets du point de vue de l'évaluation des programmes de cours proposés et fournit une assistance pour la définition des besoins et des orientations, notamment pour les programmes suivants :

- formation de conseiller en environnement à l'Institut éco-conseil de Namur;
- formation de conseiller en environnement à l'Institut des affaires publiques;
- suivi des activités du centre permanent de formation en environnement pour un développement durable au bénéfice des agents des services publics (CePeFEDD).

Des subsides sont également octroyés à l'Association belge des éco-conseillers et des conseillers en environnement (ABECE) afin de renforcer les contacts et les échanges entre ses membres.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



4. AXE "UTILISATEURS"

4.5.2. Convention avec Inter-environnement Wallonie

La Région wallonne a confié à Inter-environnement Wallonie une mission générale d'information, de soutien technique et de sensibilisation à destination des associations de défense de l'environnement et des citoyens. L'organisation est aussi investie d'une mission de relais des positions associatives dans les commissions d'avis et comités d'accompagnement mis en place par la Région dans tous les secteurs de l'environnement.

En 2005, l'accent a surtout été mis sur le suivi du permis d'environnement et la problématique des déchets liée à la décision du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003.

4.5.3. Convention avec le réseau wallon en éco-consommation

La Région a fourni les bases de la structure de fonctionnement du réseau articulé autour des associations suivantes : Espace environnement, Inter-environnement Wallonie, le CRIOC (Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs) et COREN. Toutefois, en 2004, le Gouvernement wallon a décidé de procéder à la restructuration du Réseau wallon Eco-consommation afin de mettre en place une stratégie régionale partenariale plus efficace et mieux ciblée en matière de prévention des déchets. Une nouvelle convention-cadre a été élaborée afin de redéfinir le cadre des missions de prévention et d'éco-consommation par la mise en place d'un dispositif spécifiquement dédié à la prévention des déchets.

Le réseau wallon en éco-consommation oeuvre à l'adoption généralisée de comportements de consommation plus écologiques en sensibilisant et en informant les consommateurs.

Les activités en 2005 ont été axées sur la prévention des déchets et la participation aux campagnes de la Région wallonne comme : "le cartable vert", "A toi de jouer" ou encore "l'Eco-calendrier 2006".

4.5.4. Démarche EMAS dans les écoles

A la demande de la Région wallonne, l'asbl COREN a lancé le projet "Ecoles pour demain". Il consiste à réaliser un audit environnemental visant à sensibiliser les élèves, les professeurs et la direction à l'amélioration de la situation environnementale de leur école. Depuis 1995, 195 écoles ont déjà participé aux projets.

Un programme de suivi des écoles ayant participé aux éditions précédentes du programme a été mis en place afin de redynamiser les éco-gestionnaires dans leur rôle de coordination des projets environnementaux, d'évaluer les progrès réalisés par rapport aux objectifs décrits dans la charte et d'établir, si besoin est, une nouvelle politique environnementale pour l'année scolaire en cours. Un répertoire des actions menées dans les écoles a été mis à jour. Il a pour but de recenser les réalisations concrètes des écoles, de les valoriser et de les faire connaître pour favoriser un meilleur échange d'expériences. Un guide pratique pour la promotion de la gestion de l'environnement à destination des gestionnaires d'école a été largement diffusé. Un guide "Ecoles, en route vers la certification environnementale ISO 14001 et EMAS" a été réalisé pour aider les écoles dans leur démarche.

Depuis 1999, les activités de COREN sont également accessibles aux écoles primaires. Le programme offert (modules d'animation, journée pédagogique, formation en éco-consommation, audit environnemental complet, audit thématique, etc.) est adapté à la demande.

En 2000, COREN a débuté l'accompagnement de trois écoles-pilotes dans la mise en place d'un système de management de l'environnement conforme à la norme internationale ISO-14001 et au règlement européen EMAS. Cette démarche de qualité environnemen(to)tale s'est poursuivie en 2003 et a abouti à la certification ISO 14001. Grâce au suivi de COREN, cette certification a été maintenue en 2005 et ces écoles sont en voie d'obtenir la certification EMAS.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



5. OBJECTIFS 2006

Les actions qui seront réalisées en 2006 découlent des objectifs du tableau de bord prospectif de la DGRNE et sont décrites dans le TSO (tableau synoptique opérationnel) de la Direction. Les principaux objectifs peuvent se résumer comme suit :

5.1. Axe "autorité politique"

Dans le cadre de l'objectif stratégique n°4 de la DGRNE (Améliorer l'image de la Wallonie sur la scène internationale et interrégionale en matière d'environnement), la DCE continuera son action afin d'accroître la présence de la Région wallonne dans différentes enceintes telles les Conseils européens de l'environnement, certaines réunions du groupe environnement du Conseil, les réunions préparatoires aux Affaires étrangères et les autres réunions de coordination au niveau belge (CIE, CCPIE et certains de ses groupes directeurs, CELINE, etc.) sans oublier la représentation de la Région wallonne dans une série de réunions internationales notamment lors du Forum mondial de l'eau de Mexico.

Le siège belge du Conseil environnement de l'Union européenne étant occupé par les Régions et plus particulièrement par la Région wallonne au premier semestre 2006, un travail encore plus important de coordination sera nécessaire.

Au niveau des aides européennes, le travail consistera à fournir une aide administrative à l'ensemble des divisions pour chacun des programmes (OBJECTIF 1, OBJECTIF 2, LEADER+, INTERREG, etc.) et à participer aux différentes réunions de coordination prévues par le Gouvernement wallon. Dans le cadre de l'objectif stratégique n°3 de la DGRNE (Assurer, pour compte du Ministre, un plus grand partenariat avec les autres institutions publiques régionales), la DCE poursuivra la recherche de synergie dans le domaine de la santé environnementale en collaborant à la définition d'un plan thématique spécifique.

5.2. Axe "processus internes"

Un travail important sera réalisé en 2006 dans le domaine de la simplification administrative voulue

par le Gouvernement wallon notamment en poursuivant le projet REGINE et en développant la codification du droit de l'environnement.

Dans le cadre de l'objectif stratégique n° 8 de la DGRNE (Gérer le cycle annuel de gestion de la situation environnementale), la DCE poursuivra sa mission de structuration de l'information environnementale au sein de la DGRNE et réalisera la mise en ligne (à usage interne) des rapports internationaux découlant d'une réglementation européenne.

Une autre initiative importante de la DCE sera la réalisation d'un rapport analytique de la situation environnementale en collaboration avec les Divisions et les Universités dont la parution est prévue fin 2006/début 2007.

Au niveau juridique, le travail consistera notamment à assurer la gestion du contentieux en matière internationale, à veiller au suivi des obligations de rapportage, à la transposition des directives et à la ratification des traités internationaux en matière d'environnement en collaboration avec les autres Divisions.

La réglementation européenne ainsi que la législation wallonne sur l'environnement continueront à être tenues à jour.

5.3. Axe "utilisateurs"

Dans le cadre de l'objectif stratégique n°16 de la DGRNE (Accroître les synergies et les partenariats avec les différents acteurs wallons afin de mieux définir les actions de la DGRNE), la DCE poursuivra ses contacts avec les différents acteurs de la Wallonie notamment au travers des conventions-cadres et veillera ainsi à une meilleure prise en compte de l'environnement par l'ensemble de ces acteurs.

Enfin, la situation environnementale de l'industrie wallonne sera également mise à jour et complétée afin d'obtenir une vision complète des secteurs de l'économie wallonne. Un CD-rom sera réalisé en 2006.

La DCE continuera d'animer la cellule dite "IPPC" en vue de l'organisation de la mise en œuvre de la directive IPPC et de la directive Emission Trading.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



5. OBJECTIFS 2006

BILAN DES ACTIVITES DU CEPEFEDD 2005

Le Centre Permanent de Formation en Environnement pour un Développement Durable (CePeFEDD) est un organisme de formation financé par le Ministre wallon de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. Il est destiné aux agents des services publics. Il travaille uniquement avec des sous-traitants.

La Division de la Police de l'Environnement, en la personne de Serge Godfroid, Inspecteur général, assure la direction du CePeFEDD. L'Institut Eco-Conseil assure le secrétariat administratif du CePeFEDD. Il joue un rôle de veille quant aux thématiques environnementales et de développement durable, de manière à proposer des formations les plus actuelles et utiles possible, voire qui anticipent les besoins des agents des services publics dans ces matières; il établit les cahiers des charges, organise les appels d'offres et aide à la décision dans l'attribution des marchés; il propose des contenus et des outils pédagogiques pour les programmes de cours; il suit et évalue les formations financées par le Ministre via le CePeFEDD.

RECAPITULATIF DES REALISATION 2005

Formation Natura 2000

Finalité : Former les administrations communales et provinciales sur le processus "Natura 2000" : comprendre et analyser la dynamique "Natura 2000", contribuer à la recherche de modalités de concertation préalable, de communication et de sensibilisation au niveau local entre les différents acteurs, mettre en relation cette problématique avec les autres dossiers environnementaux.

Public visé : Cette formation s'adresse à des mandataires et agents de la Fonction publique et plus particulièrement au personnel "cadre" (échevins, chefs ou responsables de service, chefs de travaux, éco-conseillers,...).

Nombre de personnes formées : 102 réparties en 6 groupes.

Montant de la convention de financement : 40.925,84 eurosTVAC

Centres-relais : Natagora

Formation sur la gestion durable des zones d'activités économiques

Finalité : Former les administrations communales et provinciales, les intercommunales à leur rôle de partie prenante dans un processus de mise en place d'une gestion environnementale et durable de zonings d'activités économiques.

Public visé : Mandataires et agents de la Fonction publique, personnel d'administrations locales et d'intercommunales, acteurs gestionnaires désirant requalifier ou aménager un espace d'accueil des activités économiques.

Nombre de personnes formées : 64 réparties en 4 groupes (4 journées de formation par groupe)

Montant de la convention de financement : 46.645,00 eurosTVAC

Centres-relais : COMASE (sous-traitant = ECE)

Développement ultérieur : Devant le succès rencontré lors de cette formation et devant le constat que des projets concrets pouvaient facilement être implémentés dans les parcs d'activités, le CePeFEDD a organisé un petit déjeuner d'information destiné spécifiquement à un public de décideurs, de responsables d'intercommunales afin de les sensibiliser au fait que de grands progrès en matière de gestion durable peuvent être réalisés à partir d'actions efficaces peu gourmandes en temps et en moyens financiers. 20 personnes présentes.

Formation sur la Convention d'Aarhus

Finalité : Sensibiliser les administrations communales et provinciales aux enjeux de la Convention d'Aarhus et de la participation citoyenne dans les processus de décision.

Contribuer à rendre les services des administrations plus performants dans, entre autres, les processus d'information des citoyens, la maîtrise des processus de demande, de récolte et de traitement des avis des citoyens afin qu'ils soient considérés comme des outils validés d'aide à la décision.

Public visé : Mandataires et agents de la Fonction publique et plus particulièrement le personnel "cadre" (échevins, chefs ou responsables de service, chefs de travaux, éco-conseillers,...).

Nombre de personnes formées : 36 réparties en 4 groupes (1 journée de formation par groupe)

Montant de la convention de financement : 6.670,00 euros

Centres-relais : IAP

En 2005, le CePeFEDD a rédigé les cahiers de charge pour l'organisation de deux formations. Les appels d'offre ont été lancés et les marchés attribués le . Il s'agit de formations qui auront lieu courant 2006, sur les thèmes suivants :

Formation d'éco-cantonniers	marché attribué à l'IAP
Relations entre agriculteurs et communes	marché attribué à ECE



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



1. AXES "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

Avant-propos

La Direction de la Coordination Informatique (DCI) est une direction à vocation dite "transversale" au sein de la Direction générale et ses missions de base peuvent se résumer en missions de "coordination informatique" et missions de "support" aux utilisateurs.

La coordination informatique – notion à considérer au sens large puisqu'elle intègre les Systèmes d'Information Géographique et les développements Web – prend au fil des années une importance stratégique croissante au sein de la Direction générale. En effet, bon nombre de ses activités sont régies par l'outil informatique, à commencer par la gestion du courrier devenue entièrement électronique au sein de ses services centraux.

Au-delà des services que le prestataire externe (GIEI) désigné par le Gouvernement wallon est à même d'assurer pour l'informatique "administrative", le support aux utilisateurs est lui aussi devenu plus exigeant tant en quantité qu'en qualité. Cela recouvre tous les aspects d'une gestion informatique quotidienne allant des problèmes les plus "basiques" aux conseils et solutions les plus techniques. De par le nombre d'utilisateurs de l'outil informatique au sein de la Direction générale, il n'est pas difficile d'imaginer la charge que cela peut représenter.

Les activités de la DCI sont regroupées selon 4 axes de compétences, à savoir : l'informatique "administrative", la mise en œuvre du "Data Warehouse" et le support à l'élaboration de l'EEW, la gestion Internet du Portail Environnement et les développements SIG.

Toujours en phase avec les objectifs du Gouvernement wallon relatifs aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, à la cartographie et à la simplification administrative, l'année 2005 a été marquée par :

- la consolidation de l'usage du courrier électronique au sein des services centraux;

- l'obtention de la norme "Blindsurfer" pour le site Internet DGRNE (Portail Environnement de Wallonie);
- la publication d'un nouvel "Etat de l'Environnement Wallon";
- une nouvelle actualisation de l'état des nappes d'eau souterraine;
- la production de cartes thématiques pour les commissions internationales Meuse et Escaut;
- la préparation à la diffusion Internet de type métier des données géographiques relatives à l'environnement et aux ressources naturelles;
- la poursuite des avancées dans le domaine WebGIS et l'amélioration de l'infrastructure associée.

Certification

La DCI s'est attachée à maintenir ses deux certifications, ISO 9001 obtenue en 2003 et EMAS obtenue en 2004. Un "vade-mecum", régulièrement mis à jour et décrivant l'ensemble des activités de la Direction vient appuyer la démarche. Il est complété, en annexe, des procédures ISO, des manuels utilisateurs et des recommandations existantes couvrant tant les applications informatiques que SIG en vigueur au sein de la Direction générale.

Tous ces documents sont accessibles sur l'intranet DGRNE via le logiciel de gestion documentaire "CIRCLE" retenu comme support de référence.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



1. AXES "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

Bulletin "DCI News"

Publié pour la première fois en janvier 2000, le bulletin d'information Intranet "DCI News", entièrement réalisé en interne, a maintenu le cap des 11 numéros par an avec une moyenne de 8 articles par numéro. D'ambition modeste, sa vocation reste de prodiguer aux utilisateurs des informations succinctes et pratiques. Elles sont classées en rubriques telles que Internet, Cartographie, Logiciel, Data Warehouse, Réseau, Trucs et Astuces et visent à rencontrer les principales préoccupations, à répondre aux questions les plus courantes ou encore à faciliter la vie de tous les jours dans l'usage des moyens informatiques mis à disposition de tout un chacun.

Circle

Dans le cadre du programme IDA (Interchange Data between Administration) de la commission européenne, la DGRNE, soucieuse de son rôle en matière d'environnement tant au niveau régional qu'international, s'est dotée début 2001 d'un logiciel de gestion documentaire nommé "Circle".

Ce logiciel permet de consulter non seulement des

documents internes à la DGRNE, mais aussi des documents de portée nationale et internationale.

Depuis septembre 2004, la dernière version (3.3) est disponible pour l'ensemble du personnel.

Le logiciel fonctionne avec un accès sécurisé permettant ainsi de "trier" les utilisateurs et leur permettre d'accéder à des groupes d'intérêts différents en fonction de leurs compétences au sein de la DGRNE. La figure ci-dessous montre une partie des groupes d'intérêts et leur description. Chaque groupe d'intérêt est régi par un "leader" qui met à jour régulièrement les documents consultables dans Circle. L'administration du logiciel a été confiée fin 2004 à la DCI qui gère ainsi les droits d'accès et veille à la bonne structuration des groupes et des documents.

En 2005, la DCI s'est attachée à réaliser plusieurs formations spécifiques afin de sensibiliser les agents de la DGRNE à l'utilisation du logiciel et d'améliorer l'échange de documents entre les différents acteurs en matière d'environnement. C'est ainsi que le nombre de demande d'accès à Circle a augmenté considérablement et que le nombre de groupes d'intérêts a pratiquement doublé.

CIRCA - Communication & Information Resource Centre Administrator - Microsoft Internet Explorer

Adresse: <http://circle.wallonie.be:8980/Members/trc/dgrnedce/home/main?cookie=1>

[Vous êtes membre des groupes suivants:]

Group	Description
Budget	Répertoire de documents relatifs au budget : programmes justificatifs, tableaux, circulaires, etc.
Cellule Air	Espace de stockage temporaire et de circulation des informations au sein de la Cellule Air
Changement climatique	Groupe d'experts wallons dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne
Contrats de rivière	Répertoire de documents et d'informations relatifs aux contrats de rivière : programmes, objectifs, publications, etc.
DCI (informatique)	Répertoire de la Direction de la Coordination Informatique de la DGRNE
Direction de la Logistique	Activités de la Direction de la Logistique
Division de l'Eau	Répertoire de la Division de l'Eau de la DGRNE
Documents DNF	Répertoire de documents et d'informations relatifs à la Division de la Nature et des Forêts : notifications du Gouvernement wallon, questions parlementaires,...
DPA - Air	Archivage électronique des principaux documents de la cellule air
DPA - Analyse économique	Archivage électronique des principaux documents relatifs à l'analyse économique de la DPA et de la cellule air
DPA - Tableaux de bord (reporting)	Archivage électronique des principaux documents relatifs au tableau de bord de la DPA
Décisions du Comité stratégique	
Démarches Qualité et EMAS	Gestion documentaire du système qualité de la DGRNE. Informations générales. Vocabulaire, procédures, Manuel qualité, groupes de travail, liens Internet,...
Etat de l'Environnement Wallon	Site d'échange d'informations entre les membres de la cellule EEW
Fonds structurels européens	Législation en vigueur et documents de programmation
Formation	A utiliser pendant le cours de formation tenu le 30.09.02
Formation Leader	Description à suivre
Groupe d'intérêt public	
International / Interrégional	Répertoire des documents internationaux et interrégionaux relatifs à l'environnement
P.V. des réunions	Procès-verbaux des réunions des fonctionnaires responsables des entités, du Comité stratégique et des différentes divisions et directions de la DGRNE
Permis d'environnement	Documents relatifs à la mise en oeuvre du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement
Personnel	Répertoire de documents relatifs au personnel : réglementation, circulaires, notes internes, etc.
PPGIE-PIRENE	Ensemble des documents et informations utiles à la mise en oeuvre du projet Plate-forme Permanente pour la Gestion Intégrée de l'Eau (PPGIE) et du projet Programme Intégré de Recherche Environnement - Eau (PIRENE)
Projet PIRENE	Programme Intégré de Recherche Environnement Eau dont l'objectif est d'élaborer les outils nécessaires à la Région pour assurer la gestion intégrée de l'eau et pour fournir les éléments techniques de programmation d'action pour la qualité de l'eau.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



1. AXES "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

Moyens budgétaires

Les budgets alloués à l'informatique dite "administrative" sont gérés par la Direction Informatique du Secrétariat général du Ministère de la Région wallonne. Ils incluent essentiellement l'acquisition du matériel et des logiciels, la maintenance, les moyens d'infrastructure et les développements génériques ou d'intérêt général.

Ces budgets n'ayant pas évolués au fil des années, ils ne peuvent actuellement plus couvrir les besoins des différentes directions générales en développements d'applications. Le financement de ces projets applicatifs est donc depuis 2002 à charge des administrations fonctionnelles.

Parallèlement à ces budgets consacrés à l'informatique administrative, la DCI dispose de moyens propres. En 2005, ses ressources budgétaires ont été réparties sur trois articles distincts.

Article 12.13 - Etudes dans le cadre de projets géomatiques et informatiques – politiques nouvelles (CAW)

Montant du crédit:

- 430.000 euros en engagement;
- 482.000 euros en ordonnancement.

Ce crédit est destiné à couvrir des dépenses relatives à la mise en œuvre de nouvelles politiques en matière informatique (nouveaux développements) et à la maintenance applicative de politiques géomatiques antérieures.

Article 12.27 - Frais de fonctionnement d'informatique spécifique et développement de l'informatique administrative

Montant du crédit: 1.290.000 euros

Ce crédit est destiné à couvrir des dépenses spécifiques d'informatique, de cartographie et Internet relatives au fonctionnement et au développement d'applications, à l'acquisition de logiciels, à des frais d'analyse, de consultation et de la maintenance.

Article 74.03 - Achats de biens meubles spécifiques aux développements informatiques cartographiques et Internet

Montant du crédit: 50.000 euros

Ce crédit est destiné à couvrir essentiellement les dépenses d'acquisition de matériel technique et spécifique notamment cartographique et SIG non pris en charge par le budget général de l'informatique administrative.

Systeme d'Information Géographique (SIG)

1. Missions

La cellule SIG de la DCI a pour missions la coordination des actions et des acteurs autour du thème "Systeme d'Information Géographique" et l'assistance des utilisateurs dans ce domaine et ce quel que soit leur niveau d'intervention dans le processus lié aux données géographiques.

Afin de remplir ces missions, la cellule SIG gère l'infrastructure en se basant sur des méthodes éprouvées pour développer des outils disponibles tant en Intranet qu'en Internet. Ses réalisations sont caractérisées par leurs qualités fonctionnelles et opérationnelles couplées à un développement technologique précurseur dans le respect des normes et des standards en vigueur.

2. Stratégie générale

La DCI, au travers de divers projets, a développé et gère un SIG d'entreprise à vocation de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement. Les applications actuelles sont nombreuses et le potentiel de croissance est élevé. La DCI est responsable de la structuration et de la mise en cohérence des données à caractère environnemental au sein de la Base de données géographiques de référence. Elle assure également leurs suivis, leurs documentations et leurs diffusions au sein de toute l'administration régionale et progressivement vers les communes, les autres pouvoirs publics, le secteur privé et, enfin, vers les citoyens.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



1. AXES "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

Il est clair que la coordination tant interne qu'externe exerce un rôle primordial dans ce processus.

L'architecture trois-tiers, initiée en l'an 2000 et pleinement opérationnelle au printemps 2001, permet de concrétiser cette stratégie. Cette architecture, en perpétuelle évolution, est constituée d'un SGBD¹, d'un serveur spatial et de clients. Ces outils sont pleinement accessibles aux utilisateurs quels que soient leurs besoins (saisie, visualisation, analyse spatiale, etc.). Cette infrastructure est caractérisée par l'identification, la structuration, la documentation de toute l'information géographique de la DGRNE et par un contact étroit avec les producteurs de données. Elle permet en fait une synergie totale entre producteurs et utilisateurs sur tous les sites de l'Administration wallonne. Cette synergie est renforcée par l'encadrement des marchés relatifs à la matière (saisie de données et de réalisations de certaines applications) par la cellule SIG.

3. Base de Données géographiques de référence

3.1. Origine et originalité

La Base de données géographiques de référence en est la clé de voûte de cette organisation et en assure la structuration, la cohérence et la coordination. La Base de données géographiques de référence a été implémentée en l'an 2000 et consistait en un concept nouveau dans l'Administration wallonne. L'objectif initial, qui reste par ailleurs d'actualité, était : l'organisation de données autrefois dispersées et disparates dans un SGBD ouvert et accessible à tous. Elle est donc la source unique des données géographiques environnementales tant à usage interne qu'externe à l'Administration.

Le choix se porta sur Oracle Spatial chapeauté par le serveur spatial ArcSDE². La Base de données géographiques de référence a évolué

au fur et à mesure des possibilités offertes par les nouvelles versions des outils. Des implémentations innovantes ont vu le jour : structuration en jeux de données, modélisation, interopérabilité et indépendance vis-à-vis des SIG-logiciels. En sus, des outils et des procédures de gestion de cette Base de données sont mis en œuvre.

3.2. Données disponibles

Progressivement, la Base de données géographiques de référence s'est enrichie en nouvelles données complétant ainsi un ensemble de départ déjà assez large. Le tableau suivant liste toutes les données présentes dans la Base de données géographiques de référence et accessibles fin 2005. Ce tableau précise également celles qui sont disponibles dans les applications génériques OGEAD Intranet et OGEAD Internet et développées pour les besoins, tant internes à l'administration que progressivement externes à celle-ci, liés à la gestion de l'environnement.

3.3. Modélisation

En vue d'assurer une meilleure intégration des données entre elles, une réflexion sur la modélisation des données a été entamée en 2001. Cette mission de longue haleine permet d'offrir une meilleure cohérence globale des informations au travers de règles de gestion et de sémantique.

La tâche de modélisation a pour objet de caractériser l'usage des données en terme d'organisation, de traitements et de flux au travers de règles formalisées avec UML³.

Ce travail de modélisation et de restructuration des données géographiques est toujours d'actualité. Les données en cours de production et/ou de révision sont traitées prioritairement afin d'impliquer au mieux les différents producteurs.

(1) SGBD : Système de gestion de bases de données.

(2) ArcsSDE : Spatial Data Engine (Serveur de données spatiales) d'ESRI.

(3) UML : Unified Modeling Language.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



1. AXES "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

THÉMATIQUES	BD GÉOGRAPHIQUES DE RÉFÉRENCE	OGEAD POUR L'INTRANET	INTERNET
Air			
Zones de "protection air"	C		
Réseaux de mesures de la qualité de l'air	X		
Réseaux des stations météo	X		
Déchets			
Centres d'enfouissement technique	X		
Installations de compostage	C		
Installations de traitement de déchets dangereux et toxiques	X		
Intercommunales de traitement des déchets	X		
Eaux de surface			
Bassins hydrographiques du plan de gestion	X	X	X
Sous-bassins hydrographiques	X	X	X
Bassins versants élémentaires	X		
Contrats de rivière existants ou en projet en Région wallonne	X	X	X
Districts hydrographiques des CENN	X		
Plans d'eau	X	X	X
PCGE - Plans Communaux Généraux d'Égouttage	X	X	X
PASH - Plans d'Assainissement par Sous-bassins Hydrographiques	X	X	X
Prises d'eau de surface potabilisable	X	X	X
Réseau de mesures qualitatives des eaux de surface - Réseau bactériologique	X		
Réseau de mesures qualitatives des eaux de surface - Réseau d'alerte -	X		
Réseau de mesures qualitatives des eaux de surface - Réseau diatomée	X		
Réseau de mesures qualitatives des eaux de surface - Réseau indices biotiques	X		
Réseau de mesures qualitatives des eaux de surface - Réseau physico-chimique	X		
Réseau de mesures qualitatives des eaux de surface - Réseau substances dangereuses	X		
Réseau de mesures quantitatives des eaux de surface - Limnimétrie	X		
Réseau hydrographique 1:10000	X	X	X
Secteurs attribués aux piègeurs de rats musqués	X		
Sources, fontaines	X		
Wateringues	X	X	
Zones de baignade	X		
Zones inondées	X		
Eaux souterraines			
Captages en eaux souterraines	X	X	X
Masses d'eau	X		
Cartes hydrogéologiques de Wallonie	C		
Réseau piézométrique DGRNE	C		X
Zones d'influence des intercommunales de distribution d'eau	C		
Zones de prévention éloignées et rapprochées (forfaitaires et arrêtées)	X	X	X
Zones de surveillance	X	X	X
Zones vulnérables	X	X	X
Industries			
Etablissements classés de classe 1 (& SEVESO)	X	X	X
Canalisations souterraines	X		



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



1. AXES "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

THÉMATIQUES	BD GÉOGRAPHIQUES DE RÉFÉRENCE	OGEAD POUR L'INTRANET	INTERNET
Nature et Paysage			
Arbres et haies remarquables	C		
Carte des territoires écologiques de la Wallonie	C		
Cartes d'évaluation biologique	C		
Directions - Cantonnements - Triages	X	X	X
Gestion des peuplements forestiers soumis	X		
Réseau écologique	X		
Sablères et carrières d'intérêt biologique	X	X	X
Cavités souterraines d'intérêt scientifique	X	X	X
Parcs naturels	X	X	X
Régions biogéographiques	C		
Réserves forestières	X	X	X
Réserves naturelles agréées	X	X	X
Réserves naturelles domaniales	X	X	X
Zones humides d'intérêt biologique	X	X	X
Zones de protection spéciale (périmètres cadres)	X	X	X
Zones spéciales de conservation	X	X	X
Zones Natura2000	X	X	X
Sol			
Inventaire de la qualité des sols en Région wallonne	X	X	
Association de sols	X	X	
Carte des sols 1:20.000	X		
Sous-sol			
Affleurements géologiques	C		
Anciennes carrières souterraines	X		
Cartes géologiques 1:25.000	X		X
Cartes géologiques 1:40.000	X		X
Concessions minières	X		
Puits de mines	X		
Terrils	X		
Atlas du karst	X	X	X
Contraintes karstiques(*)	X	X	
Données de référence et/ou de repérage			
Cartes IGN 1:10.000 anciennes	X	X	X
Cartes IGN 1:10.000 nouvelles	X	X	X
Trame des cartes IGN (anciennes et nouvelles)	X		
Cartes IGN 1:50.000 (couleurs et tons de gris)	X	X	X
Cartes IGN 1:100.000 (couleurs et tons de gris)	X	X	X
Courbes de niveaux IGN	C		
Orthophotoplans IGN (tons de gris)	X	X	
PPNC (orthophotoplans couleurs)(2)	X	X	
Atlas des rues	X	X	X



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



1. AXES "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

THÉMATIQUES	BD GÉOGRAPHIQUES DE RÉFÉRENCE	OGEAD POUR L'INTRANET	INTERNET
Données de référence et/ou de repérage			
Plan d'occupation du sol	X	X	X
PLI (plan de localisation informatique relatif à la parcelle cadastrale)(3)	X	X	
Modèle numérique de terrain 1:50.000	X		
Limites administratives des anciennes communes	X	X	X
Limites administratives des nouvelles communes	X	X	X
Limites administratives des arrondissements	X	X	X
Limites administratives des provinces	X	X	X
Limites administratives des régions de Belgique	X	X	X
Plan de secteur(*)	X	X	
Secteurs statistiques de 1981	X		

x : thématique accessible en décembre 2005

c : donnée en cours de constitution ou de chargement

(*) : donnée gérée par une autre Direction générale temporairement répliquée à la DGRNE dans l'attente d'une infrastructure régionale wallonne répartie en cours de constitution. Néanmoins au travers du projet SIGMaTE, des tests pilotes d'accès réparti ont été effectués vers la DGATLP. L'amélioration des réseaux et la réalisation de tests de performances devraient permettre à terme d'éviter une répliquation des données provenant de la DGATLP.

(1) : en italique donnée préparée pour la diffusion élargie Internet et, par ailleurs, déjà incluse dans le prototype OGEAD Internet

(2) : donnée PPNC de la DGPL disponible ponctuellement à la demande mais aussi via un service WebGIS disponible depuis le Portail Wallon

(3) : jeu de données PLI faisant l'objet d'un service WebGIS réparti pour la gestion des domaines de la Région wallonne au MET.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



1. AXES "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

3.4. Documentation

La Base de données géographiques de référence est documentée à deux niveaux. Le premier niveau concerne les procédures de gestion de la Base de données (tout comme le reste de l'infrastructure) et le suivi de toutes les actions telles que l'archivage, la mise à jour, l'ajout de données, etc.

Le second niveau de documentation concerne les jeux de données inclus dans la Base de données géographiques de référence (métadonnées). Durant l'année 2004, un travail important a été réalisé pour tenter d'intégrer l'outil de métadonnées géographiques recommandé par le Comité Technique Cartographique de la Région wallonne (METAWAL) au sein de l'architecture en place. Dans l'attente d'une meilleure ergonomie de cet outil, une solution temporaire a été élaborée pour diffuser des métadonnées simplifiées dites de découverte. La mise à jour des informations entamée fin 2004 a permis une diffusion des métadonnées de découverte dès le début 2005. Celles-ci sont disponibles depuis le Portail SIG de la DGRNE (<http://environnement.wallonie.be/cartosig>).

3.5. Interopérabilité

Une analyse stratégique menée par la DCI a conduit cette dernière à organiser les données géographiques de référence autour du SGBD Oracle Spatial. A la suite d'une étude spécifique sur l'interopérabilité des objets géographiques exploités par les différents logiciels utilisés à la DGRNE (ESRI et STAR) et d'un ensemble de procédures spécifiques, l'accès aux données de la Base de données de référence est garanti à tout SIG-logiciel.

Cette interopérabilité au niveau des données a été maintenue et développée au cours de l'année 2005 pour répondre aux différentes évolutions logicielles.

4. Diffusion

4.1. Introduction

L'Outil Géo-Environnemental d'Aide à la Décision (OGEAD) monoposte fut la première expérience de diffusion de l'information géographique au sein de l'administration wallonne et à l'intention d'agents non spécialisés, les agents SOS-Pollutions (1999).

L'outil s'est généralisé. Les premières applications de diffusion via le réseau Intranet sont apparues en 2000 et s'appuyaient sur la Base de données géographiques de référence. Ces applications nécessitaient toutefois une certaine technicité pour leur manipulation. Avec la mise en service d'OGEAD pour l'Intranet en mars 2001, l'information géographique de la DGRNE, via une application WebGIS, était désormais accessible à tout agent de l'administration régionale wallonne sans devoir disposer d'un logiciel particulier ni d'une formation spécifique. Cette solution était également innovante au niveau de l'administration.

Depuis d'autres administrations ont développé des outils WebGIS, basés sur les mêmes principes et technologies. Les applications WebGIS de la DGRNE sont actuellement disponibles sur tout le réseau MRW/MET au départ de l'adresse : <http://environnement.wallonie.be/cartosig>.

Les outils WebGIS ont évolué en fonction des besoins génériques exprimés par les utilisateurs et actuellement ils se sont multipliés pour rencontrer des besoins spécifiques. Aussi, afin de coordonner les développements actuels (plus de quinze applications WebGIS en exploitation ou en cours de développement ont été recensées à la DGRNE durant l'année 2005), la DCI a entamé durant cette année la mise en œuvre des "Lignes Directrices". Celles-ci visent à mettre au point une application unique dont les fonctionnalités et les données sont disponibles en fonction du profil utilisateur.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



1. AXES "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

4.2. OGEAD monoposte

La version OGEAD monoposte consiste en une application SIG et une base de données installées sur des portables à destination des agents SOS-Pollutions dans le cadre de leurs missions de terrain. La maintenance de cet outil a été poursuivie durant l'année 2005. La version 5.1 a été installée sur 6 ordinateurs portables (agents SOS-Pollutions + expertise DPE).

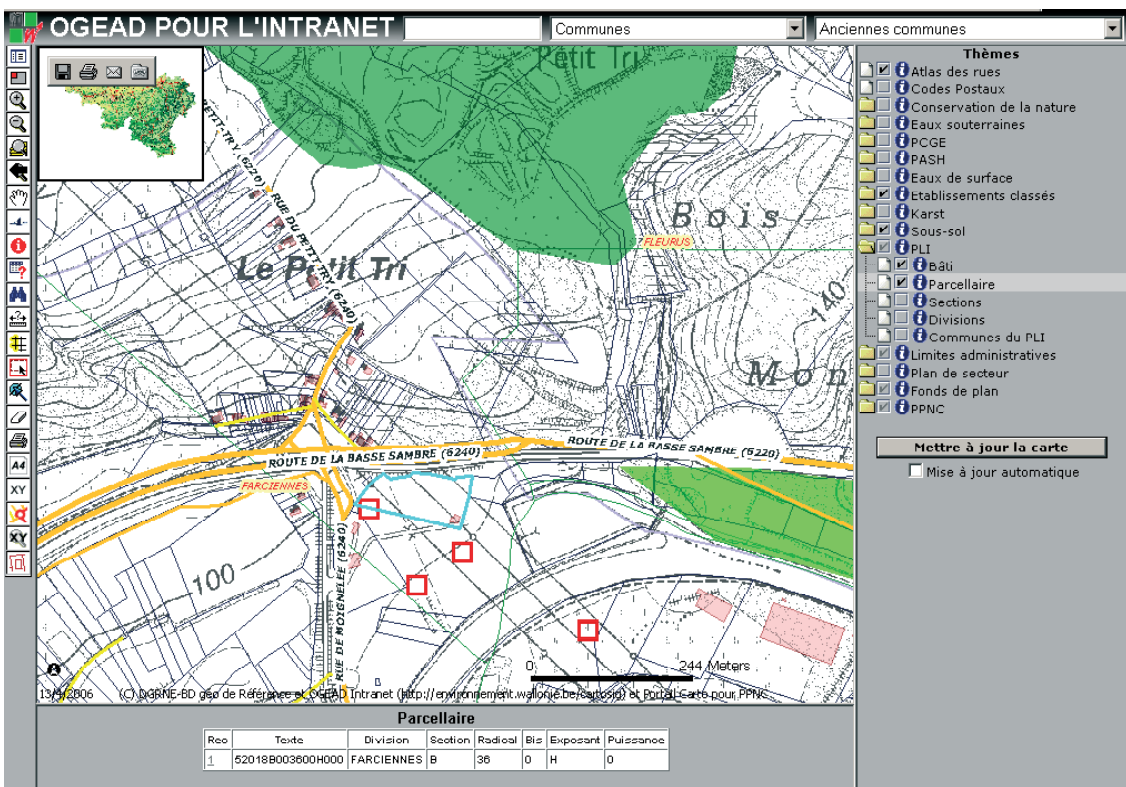
4.3. Intranet

4.3.1. OGEAD générique et OGEAD spécifiques

Outil de référence et outil intégré de consultation rapide des données environnementales de la Base de données géographiques de référence (données au format Oracle Spatial), OGEAD Intranet a bénéficié, durant l'année 2005, de développements importants qui augmentent

encore son champ d'application. De plus, la création de clones d'OGEAD Intranet pour des besoins spécifiques (données hyperspécialisées ou données sécurisées) reste d'application. Ainsi, les données de travail et les résultats des travaux des scientifiques relatifs aux zones SEVESO sont diffusés en accès restreint à la cellule RAM - Risques d'Accidents Majeurs.

L'application OGEAD Intranet, de par son caractère générique, répond ainsi à une majorité d'usages à caractère environnemental comme en témoigne un nombre croissant de sollicitations de l'outil : en 2005, on a dénombré près de 900 utilisateurs ayant réalisé 18.870 consultations et produit plus de 387.000 images cartographiques originales (ce qui ne constitue qu'une partie des requêtes), soit près du double de l'année précédente. Il est désormais clair qu'OGEAD Intranet dépasse largement le cadre de la DGRNE et bénéficie à d'autres administrations régionales.



Application WebGIS "OGEAD INTRANET".



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



1. AXES "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

4.3.2. Application E-Next de la DNF

Cette application spécifique visant à répondre aux besoins de la DNF en matière de conservation de la nature appelle également directement les données de la Base de données géographiques de référence. Ce sont les mêmes données que celles appelées par l'application OGEAD Intranet car celles-ci sont interoperables (intégration selon la norme OGC Simple Features au niveau d'Oracle Spatial). La cellule SIG a participé au développement de cette application en hébergeant les tests des composants spécifiques en 2002 (CX2ORA et ORANext) et en garantissant que toutes les données de la Base de données géographiques de référence soient intégrées à Oracle Spatial (année 2004).

4.3.3. WebGIS répartis

Dans la suite du prototype de WebGIS réparti développé en 2003, deux nouvelles applications ont permis d'asseoir le concept en augmentant la convivialité de ce type d'application. Ces applications permettent l'appel simultané et transparent de services cartographiques en provenance de la DGRNE et du service PPNC (orthophotoplans couleurs) issus du portail cartographique wallon. Ces applications visent la diffusion de l'Atlas des Cours d'Eau Non Navigables et l'amélioration de l'application OGEAD, tant en Intranet qu'en Internet. Le concept a été étendu à la Gestion des Domaines de la Région Wallonne (service réparti diffusant le PLI à l'usage du MET).

4.3.4. Application "Lignes Directrices"

Dans l'optique de la philosophie préconisée, la cellule SIG s'est attachée, suite au partenariat avec un consultant extérieur, à intégrer le principe des lignes directrices et à les implémenter dans une application WebGIS. En parallèle à la démarche entamée en 2000 pour une indépendance vis-à-vis des formats de données géographiques, la cellule SIG se donne comme objectif, par le biais de cette application actuellement en développement à la DCI, d'être plus indépendante des éditeurs de WebGIS.

4.4. SIG et Internet

4.4.1. Préambule

La volonté affirmée de la DCI est de publier les données géographiques en Internet par le biais d'applications WebGIS. Celles-ci sont accessibles au départ du site SIG-DGRNE (<http://environnement.wallonie.be/cartosig>) et du portail cartographique wallon (voir ci-après).

La nouvelle carte géologique de Wallonie a constitué la première application de ce type dans le chef de l'Administration wallonne. L'ouverture au grand public a eu lieu durant l'année 2004. Parallèlement, et dans la foulée de cette réussite, d'autres applications ont été préparées simultanément durant cette année : la carte hydrogéologique, l'Atlas des Cours d'Eau Non Navigables et OGEAD Internet.

4.4.2. Carte géologique

L'application "Carte géologique" confirme la volonté de la Direction générale de diffuser l'information géographique environnementale à l'intention des administrations publiques, bureaux d'études et citoyens par l'intermédiaire de solutions WebGIS. L'application, qui a connu une phase de développement itératif en 2003, a été ouverte au public le 25 mars 2004 (<http://environnement.wallonie.be/cartosig/cartegeologique>). Aucune publicité n'a été faite autour de l'application, qui a longtemps constitué une première au niveau de la Région wallonne, et cependant les chiffres de fréquentation sont plus que satisfaisants : +/-15.000 ouvertures d'applications sur l'année et près de 200.000 images (originales) cartographiques produites.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE

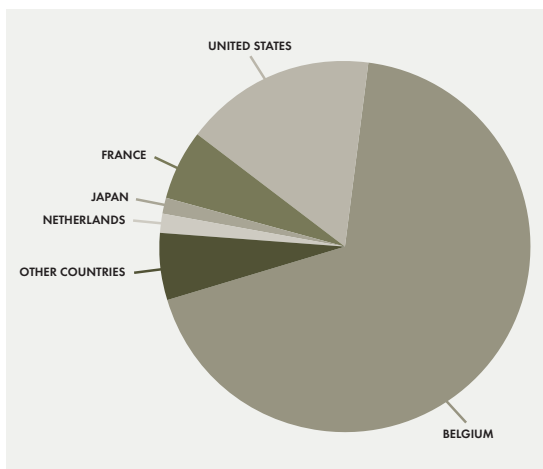


PAGE SUIVANTE



1. AXES "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

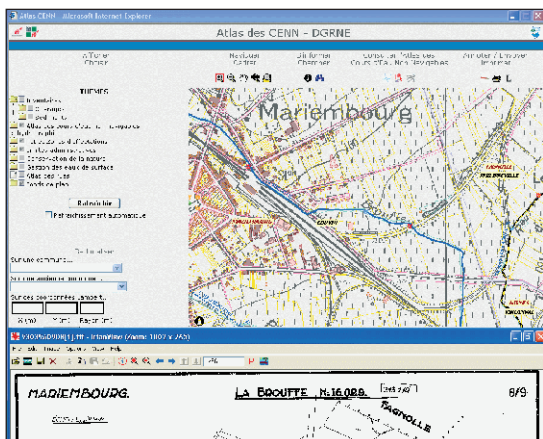
Ce succès traduit tant l'intérêt du public international (qui semble, dans ce cas, essentiellement spécialisé) pour l'application que la qualité de l'information due au travail des géologues.



Part des pays les plus actifs sur l'application "Carte géologique" (<http://environnement.wallonie.be/cartosig/cartegeologique>) durant l'année 2005.

4.4.3. Atlas des Cours d'Eau Non Navigables

Programmé comme étant la deuxième phase de la diffusion Internet, les travaux liés à la mise à disposition de l'Atlas des Cours d'Eau non Navigables ont réellement démarré en 2005. L'application WebGIS met en valeur toutes les données utiles à la gestion des cours d'eau, et en particulier l'accès aux 30.000 planches de l'Atlas papier de 1950. Il s'agit d'une véritable application "métier" qui sera utile aux gestionnaires et aux riverains des cours d'eau.



Application WebGIS "Atlas des CENN".

L'application se présente dans un look original tout en intégrant des développements existants. Elle devrait s'enrichir rapidement de fonctionnalités spécifiques et être ouverte dans le courant du deuxième semestre 2006. Les développements sont réalisés en synergie avec la Direction des Cours d'eau Non Navigables, Network Research Belgium et la convention OGEAD qui assure également la coordination des opérations.

4.4.4. Cartes Hydrogéologiques

Le programme de réalisation des Cartes hydrogéologiques à l'échelle 1/25.000 a débuté en 2000. Dès le début, les équipes universitaires ont souhaité trouver une solution pour mettre facilement à disposition du public le résultat de leurs travaux. Motivées par la réussite de la Carte géologique, les quatre équipes universitaires se sont engagées en 2005 dans un processus de constitution d'un WebGIS sous la coordination de l'Observatoire des Eaux Souterraines et de la convention OGEAD. S'agissant d'un réel travail de co-production et de synergie, les étapes de constitution du WebGIS s'inscrivent dans une structure à cinq niveaux/modèles (dictionnaire, structuration/modélisation des données, présentation, service et application). Le principe de co-production de données intégrées à des GeoDataBases personnelles aux structures communes et résultant d'une réflexion consensuelle a, par ailleurs, déjà été adopté dans le cadre du WebGIS pour l'Escaut et de la convention "Synclinal". Les quatre premières cartes hydrogéologiques sont prévues en publication WebGIS Internet pour la fin mai 2006.

4.4.5. OGEAD Internet

Application phare en Intranet depuis 2001, l'"Outil Géo-Environnemental d'Aide à la Décision", OGEAD, a été programmé en 2005 comme étant l'application prééminente WebGIS Internet de la DGRNE dans le cadre de l'action "Diffusion sur Internet des cartes thématiques environnementales" du Plan Opérationnel. Son développement a impliqué toute la Cellule SIG et les étapes de constitution ont été réalisées dans le plus strict respect des producteurs, des limites d'usage des données et des recommandations en vigueur.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



1. AXES "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

La première version de l'application a été concrétisée fin 2005, elle comprend dès à présent 40 thématiques environnementales et permet de répondre aux champs d'application liés à la connaissance des contraintes légales et factuelles tel que le Permis d'Environnement. L'application a bénéficié de conseils en ergonomie et est actuellement testée auprès d'un public ciblé et spécialisé (mandataires communaux, entreprises, associations environnementales).

4.5. Autres méthodes d'accès et de diffusion

Si la cellule SIG privilégie l'accès aux données géographiques par le biais d'outils WebGIS, elle ne néglige toutefois pas les autres moyens d'accès et de diffusion nécessités par certaines opérations.

Ainsi, l'accès par connexion directe à la Base de données géographiques de référence a été de nouveau remis à l'honneur cette année. Pour rappel, cette méthode d'accès, vieille de 5 ans et unique au sein de l'Administration wallonne, permet à tout utilisateur sur l'Intranet de disposer des données environnementales les plus récentes, de réaliser des sélections, d'habiller les données par une symbologie distincte, de les inclure dans des traitements voire de les télécharger. Cette méthode permet donc, au même titre que les applications WebGIS de la DGRNE, d'avoir un accès à la source unique des données géographiques environnementales.

Parallèlement, des accès aux données géographiques environnementales par FTP et par Services WebGIS sont également assurés quand l'une des méthodes (applications WebGIS ou connexion directe) ne répond pas au besoin de l'utilisateur final.

Enfin, des gravures de données géographiques sur CD ou DVD sont également assurées. En raison de la panoplie des méthodes modernes d'accès aux données géographiques décrites ci-dessous, ce moyen de diffusion ne concerne que les personnes ou institutions extérieures ayant fait au préalable une demande de mise à disposition et répondant à certains critères http://environnement.wallonie.be/cartosig/pg_menu/convention.asp

A l'exception de ce dernier cas, aucune réplique

n'est réalisée. La source unique des données, matérialisée par la Base de données géographiques de référence, sert à tous les moyens de mise à disposition de l'information géographique. A tout moment, tous les utilisateurs utilisent la même donnée pour laquelle les producteurs assurent la mise à disposition de la dernière mise à jour.

4.6. Intégration dans l'infrastructure wallonne

La cellule SIG participe activement aux travaux du Comité Technique Cartographique (CTC) qui vise à coordonner les initiatives des différentes Directions générales en matière, notamment, de diffusion de l'information géographique. Les apports, tant méthodologiques que techniques, de la cellule SIG sont perceptibles dans les groupes de travail "Organisation", "Métadonnées", "Portail", "Modélisation" et "Services".

5. Commissions internationales

5.1. Introduction

La DCI intervient dans trois commissions fluviales: celles de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin. Elle est présente en tant qu'expert SIG et assure le rôle d'animateur du groupe "SIG-cartographie" pour l'Escaut et la Meuse. Avec l'adoption en octobre 2000 de la directive-cadre européenne sur l'eau visant à obtenir, pour 2015, un bon état des eaux de surface et des eaux souterraines pour l'ensemble de l'environnement aquatique européen, les commissions internationales se sont vues confier de nouvelles missions portant sur la coordination de la mise en œuvre de la directive-cadre.

5.2. Commission internationale de l'Escaut (CIE) et projet Scaldit

La Commission internationale de l'Escaut (www.isc-cie.com) assure la coopération transfrontalière sur l'Escaut et encadre le projet Scaldit (www.scaldit.org) qui a pour mission de tester les documents guides européens sur la directive-cadre sur l'eau et de faciliter la mise en œuvre de cette directive dans le district international de l'Escaut.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



1. AXES "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

L'exécution de Scaldit repose sur dix groupes de projet rassemblés en trois groupes de travail: pressions sur le milieu aquatique (GTA), qualité du milieu aquatique (GTB) et coordination (GTC). La DCI pilote le groupe de projet "cartographie" intégré au GTC.

Initiés fin 2002 avec la mise en place du projet et la définition des rôles de chacun, les travaux du groupe cartographie ont été orientés vers l'élaboration de cartes thématiques réalisées sur base des données fournies par les partenaires pour les différents groupes de projet (eaux souterraines, eaux douces de surface, eaux côtières et eaux de transition, masses d'eau fortement modifiées, pressions et impacts).

L'année 2005 a débuté par la finalisation de la version anglaise des cartes pour le rapport Scaldit et le rapport faîtière et la publication de toutes les cartes dans les rapports papiers et électroniques. Le travail du groupe cartographie s'est réalisé à la satisfaction générale des autres partenaires.

Le second objectif du groupe cartographie, à savoir le support technique et SIG, fut pleinement réalisé par diverses collaborations avec d'autres groupes de travail.

Forte de son expérience en WebGIS, la DCI, via le pilotage du groupe "Cartographie" a proposé au projet Scaldit, la mise en œuvre d'un site Internet de cartographie dynamique, en supplément d'un atlas papier déjà programmé. Cela comprenait l'analyse de pré-développement (inventaire de l'existant, analyse des besoins), la structuration des données, le développement de l'application WebGIS proprement dite selon les critères définis et la diffusion des cartes via le site Internet. Ce WebGIS a été conçu pour être un véritable outil de travail pour tous les groupes de projets, avec un accès sécurisé pour les cartes de travail et un accès public pour la consultation des cartes validées.

Par ailleurs, la DCI est le partenaire privilégié pour la fourniture (structuration et chargement) des données géographiques wallonnes sur l'eau pour le projet WISE (Water Information System

for Europe) de la Commission Européenne. C'est donc dans un souci d'optimisation et de cohérence que la structuration des données pour le Webgis se calquera au maximum sur les recommandations de WISE.

A côté de cet aspect purement technique, la DCI a également fourni plusieurs rapports sur l'état d'avancement des travaux SIG pour les différentes instances et obligations internationales.

5.3. Commission internationale de la Meuse (CIM)

Une des tâches principales de la Commission internationale de la Meuse (www.meuse-maas.be) est la coordination des obligations de la directive cadre européenne sur l'eau pour le district mosan. La CIM dispose de quatre groupes de travail permanents (coordination, écologie, physicochimie, hydrologie et inondations) et de plusieurs groupes de projets temporaires dont le groupe "SIG-cartographie".

La DCI est, ici aussi, animatrice du groupe de travail SIG-cartographie. Son rôle est sensiblement identique à celui assuré au sein de la CIE. La mission principale est d'animer les réunions du groupe, de proposer une assistance sur le plan cartographique aux autres groupes de projet et de fournir des cartes pour la partie faîtière de l'état des lieux.

11 cartes (A4 et A3) et 4 cartes (A5), basées sur des paramètres communs à l'ensemble des partenaires ont été produites. La finalisation des différentes cartes en quatre versions (une par langue : français, néerlandais, allemand et anglais) s'est déroulée début 2005, suivie par la publication du rapport faîtière.

5.4. Commission internationale pour la protection du Rhin (CIPR)

La DCI joue un rôle plus discret dans cette Commission (www.iksr.org), étant donné la faible partie du territoire wallon concernée. Elle a fourni toutes les données cartographiques pertinentes nécessaires à l'élaboration des cartes du rapport



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



1. AXES "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

du secteur de travail Moselle-Sarre et du district international du Rhin selon les modèles définis par le document guide européen "Implementing the GIS elements of the Water Framework Directive": autorités compétentes, bassins hydrographiques, réseau hydrographique, masses d'eau souterraine et de surface, zones protégées, rejets. La DCI reste l'interlocuteur wallon privilégié pour la cartographie et le SIG.

La transmission des données wallonnes à la CIPR s'est effectué via le portail Internet "Wasserblick" mis en place par le Bureau fédéral allemand d'hydrologie chargé du pilotage des aspects SIG pour les secteurs de travail, dont celui de Moselle-Sarre, et le district international du Rhin.

6. Observatoire des eaux souterraines

6.1. Tableau de bord de l'Observatoire des eaux souterraines

Le Tableau de bord de l'Observatoire des Eaux souterraines en ligne est une nouvelle application Internet à accès sécurisé dont la maintenance est assurée par la DCI. Cette application est destinée non seulement aux agents traitants de l'Observatoire (agents extérieurs, de la Direction des Eaux souterraines et de la DCI) mais également aux membres du Comité de Pilotage.

Le tableau de bord permet d'avoir un aperçu de l'état d'avancement des dossiers de zones de prévention en temps réel. Des fonctionnalités de tri, de recherche et d'affichage ont également été développées ainsi que la génération de rapports permettant un aperçu rapide de l'évolution des dossiers à une date donnée.

Ce suivi administratif de chaque dossier de zones de prévention, prévu aux programmes SPGE 2000 - 2004 et 2005 - 2009, est assuré depuis son dépôt jusqu'à la signature de l'arrêté par le Ministre et sa publication au Moniteur belge.

Sa mise à jour (modification de données des différentes zones et ajout de nouvelles dates de suivi) est assurée quotidiennement par les agents traitants de l'Observatoire. Sa validation est effectuée par le directeur des eaux souterraines, en collaboration avec la DCI, une semaine avant chaque réunion du Comité de pilotage de l'Observatoire.

<http://mrw.wallonie.be/dgrne/OES/>



[Consultation du tableau](#) [Entrée agent](#)

6.2. Application de gestion des dossiers de zones de prévention pour les agents traitants

La mise en œuvre d'une application (Windows monoposte) de gestion des dossiers de zones de prévention a été réalisée à l'attention des agents traitants de l'Observatoire. Elle leur permet d'accéder à toutes les données concernant une zone de prévention, notamment les codes ouvrage, les volumes, les personnes de contact, les plans et les différentes étapes de gestion des dossiers. Des interactions avec 10-Sous et le Tableau de bord de l'Observatoire des Eaux souterraines sont disponibles, de même que la génération de courriers types à destination des différents acteurs intervenant dans l'élaboration d'un dossier de zone de prévention.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



1. AXES "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

6.3. Site des zones de prévention des eaux souterraines

La création et la maintenance d'un nouveau site Web, intégré au portail environnement, sur les zones de prévention a pour but de diffuser les plans des zones de prévention, les textes de l'arrêté et d'autres informations. Lorsqu'un dossier de zone de prévention du Tableau de bord de l'Observatoire des Eaux souterraines arrive soit au stade "enquête publique", soit au stade "publication de l'arrêté ministériel", le plan des zones 2a et 2b, sur fond IGN, est diffusé sur ce site. Les plans originaux (sur fond cadastral) se trouvent au niveau des communes concernées et de l'administration. La requête pour retrouver une zone de prévention peut être effectuée soit par le biais du producteur, soit par le biais de la commune.

http://environnement.wallonie.be/zones_prevention/

Site des zones de prévention arrêtées en Wallonie

Pour protéger les ressources wallonnes en eau potable, des zones de prévention doivent être définies autour des captages d'eau destinée à la production d'eau de boisson et de distribution.

Ce site vous permet, grâce à une recherche rapide par commune ou par producteur d'eau, de visualiser, soit la carte et le texte des zones officiellement désignées par arrêté ministériel, soit la carte de chaque zone actuellement soumise à l'enquête publique.

Si vous souhaitez de plus amples informations ou des données à l'échelle de la Région wallonne, vous pouvez consulter [l'état des nappes d'eau souterraine de la Wallonie](#).

Recherche d'une zone de prévention à l'enquête publique

Recherche d'une zone de prévention arrêtée



Cliquez sur l'arrondissement qui vous intéresse ou choisissez un producteur: Recherche

Accueil des zones de prévention

6.4. Etat des nappes

Par le biais de l'Observatoire des Eaux souterraines, un état des nappes des eaux souterraines de la Wallonie est publié sur Internet.

Ce document de type atlas a été réalisé pour la première fois en mars 2002. Il est constitué de treize cartes thématiques sur les eaux souterraines de la Wallonie portant sur :

- les principales formations aquifères;
- les prises d'eau en activité;
- les principales prises d'eau et volumes prélevés;
- les prélèvements par aquifère;
- le réseau piézométrique et le niveau des nappes;
- la minéralisation et le pH;
- les teneurs en fer et en manganèse;
- le nitrate;
- l'atrazine;
- les pesticides;
- les zones de protection des captages;
- l'état d'avancement des cartes hydrogéologiques de Wallonie;
- les masses d'eau souterraine.

En outre, des tableaux, graphiques et textes explicatifs accompagnent ces cartes. Une introduction décrit notamment les principales formations aquifères de Wallonie. Les aspects quantitatifs et qualitatifs sont ensuite abordés, la dernière partie traite des outils de gestion.

En 2005, deux nouveaux chapitres ont été produits. Le premier, comprenant deux cartes, porte sur la géochimie des aquifères : minéralisation caractéristique, pH, résidu sec, dureté, conductivité, éléments majeurs, éléments en traces, etc.

Le second nouveau chapitre aborde un nouveau concept, celui de masse d'eau souterraine, nouvelle unité élémentaire du milieu aquatique introduite par la Directive cadre sur l'Eau (Directive européenne 2000/60/CE). Les critères de délimitation adoptés en Région wallonne et le découpage du territoire wallon en 33 masses d'eau y sont présentés.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



1. AXES "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

L'état des nappes, régulièrement mis à jour, est consultable sur le portail environnement à l'adresse :

<http://environnement.wallonie.be/de/eso/atlas>

7. Acteurs des développements SIG

7.1. Introduction

Bien que l'ensemble des missions présentées ci-avant en matière de Système d'Information Géographique soit une des préoccupations du GW, d'ailleurs inscrite au CAVA et faisant maintenant partie inhérente des missions de l'administration régionale wallonne et en particulier de celles de la DGRNE, aucun cadre fonctionnel réel n'a jusqu'à présent été ou pu être mis en place au sein de la DGRNE.

La DCI a donc eu recours depuis 1998 à une (convention OGEAD) puis des conventions de type universitaire.

Outre cette première convention universitaire OGEAD toujours d'actualité, élément déclencheur et moteur de la dynamique de coordination et de constitution d'un SIG d'entreprise, plusieurs autres conventions universitaires basées à et gérées par la DCI participent toujours activement à ces travaux, au maintien de l'existant et aux développements précurseurs en la matière au sein de l'administration régionale wallonne.

Tous ces acteurs sont mentionnés ci-après. Il est clair que l'organisation fonctionnelle de la DCI anticipe déjà la mise en œuvre d'une réelle "cellule SIG intégrée" dans l'attente d'une contractualisation de ces services devenus au fil des années "missions de fonction publique" et reconnus comme telles, de manière à favoriser la cohérence et l'efficacité de l'ensemble des projets menés.

L'ensemble des travaux ont intégré au mieux les recommandations et avancées menées par le Comité Technique Cartographique (CTC) instauré pour les administrations du MRW et du MET sous la présidence du Ministre ayant la cartographie dans ses attributions.

7.2. Convention OGEAD

Le programme OGEAD (pour Outil Géo-Environnemental d'Aide à la Décision) consiste en une convention universitaire, débutée en 1998, entre la FUSAGx (Unité SolEcoTer - Laboratoire de Géopédologie) et la DGRNE. Elle occupe un ingénieur.

Le projet s'est attaché graduellement à développer une architecture/infrastructure d'exploitation des informations géographiques ainsi qu'une architecture /infrastructure de diffusion de l'information tant au niveau d'applications sur portables ou postes fixes que sur les réseaux Intranet (MRW/MET) et progressivement Internet. La démarche s'est concrétisée par la mise en place de l'architecture trois-tiers centrée autour de la Base de données géographiques de référence, source unique des données environnementales. Celle-ci a été la base de la mise à disposition des données (notamment par des applications client-serveur et des applications WebGIS).

La convention se spécialise dans la publication/diffusion (WebGIS Intranet et Internet); ceci comprend le développement de services et d'applications ainsi que l'intégration des développements réalisés par des partenaires extérieurs. Les principaux développements de l'année 2005 ont permis de consolider l'architecture/infrastructure existante et de travailler principalement sur les applications WebGIS Internet suivantes : OGEAD Internet, l'Atlas des Cours d'Eau non Navigables et les Cartes hydrogéologiques. La convention gère actuellement 13 services Intranet, 4 services Internet, 8 applications Intranet et 3 applications Internet. Les concepts et méthodes développés par la convention s'appliquent également désormais aux WebGIS répartis.

L'expertise de la convention reste utile dans toute la chaîne de traitements : production, analyse spatiale, etc.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



1. AXES "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

7.3. Convention SIGMaTE

Le projet SIGMaTE (Système d'Information Géographique pour le Management Territorial et Environnemental - <http://mrw.wallonie.be/dgatlp/SIGMATE/index.asp>) a été mené dans le cadre d'une convention universitaire (FUSAGx & ULg) d'une durée d'un peu plus de deux ans qui a débuté en décembre 2003. Sa mise en œuvre a été financée par la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine (DGATLP) et la Direction générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement (DGRNE) du Ministère de la Région wallonne.

La convention fait suite à un premier projet dont les objectifs étaient d'élaborer, sur base d'une méthodologie scientifique éprouvée, un premier projet pilote d'infrastructure d'information géographique répartie entre les deux Directions générales que sont la DGATLP et la DGRNE. Elle s'est notamment inscrite dans la volonté du Gouvernement wallon de voir l'administration régionale wallonne développer ses outils cartographiques et SIG en tant que support aux problématiques et thématiques prioritaires liées à l'environnement et à l'aménagement du territoire.

Le projet a permis l'élaboration d'une infrastructure SIG d'exploitation et de diffusion opérationnelle, coordonnée et répartie entre les deux Directions générales maîtres d'œuvre (DGATLP & DGRNE) et ce, tout en exploitant les ressources des réseaux Intranet/Internet et en se basant sur les acquis techniques de ces deux administrations.

Parallèlement à cet objectif principal, l'équipe du projet a participé activement à la gestion courante des outils mis en œuvre. Les acteurs du projet ont également analysé spécifiquement les données thématiques gérées par les deux administrations et ont collaboré à leur mise à jour, leur documentation et leur diffusion.

7.4. Convention Observatoire des Eaux Souterraines

L'Observatoire des Eaux souterraines est composé de six hydrogéologues attachés à la Direction des Eaux souterraines et d'un ingénieur assisté d'un gradué en informatique intégrés à la DCI. L'Observatoire a été renouvelé le 1^{er} juillet 2004 pour 3 ans (convention Aquapôle - Université de Liège).

Le but global de l'Observatoire des Eaux souterraines est la mise en œuvre d'un système intégré de gestion des eaux souterraines. Les principales tâches de la DCI au sein de cet Observatoire se subdivisent en deux grands pôles :

Le premier pôle relève de la coordination cartographique et SIG et de la gestion des données telles que l'assistance SIG aux agents l'Observatoire, la cogestion des banques de données "eaux souterraines", la mise à jour continue des données géographiques relatives aux eaux souterraines, l'élaboration et la gestion d'un "état des nappes d'eau souterraine de la Wallonie", la coordination des travaux SIG de la carte hydrogéologique et la participation à la réalisation de sa diffusion sur Internet.

Le deuxième pôle concerne la coordination et le support informatique au niveau du site Web sur les zones de prévention, de l'application de gestion des dossiers de zones de prévention, du tableau de bord de l'avancement des dossiers de zones de prévention.

7.5. Convention Scaldit

La convention Scaldit occupe trois personnes à la DGRNE, dont une à la Direction de la Coordination Informatique (DCI). La convention, initialement prévue pour trois ans, a été prolongée jusqu'au 31 juillet 2006. Les trois conventionnés sont des agents de l'Université de Liège (ULg - Aquapôle) détachés à la DGRNE.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



1. AXES "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

L'objectif général au sein de la DCI est la coordination et le support cartographique (SIG) à la caractérisation transnationale de la zone fluviale de l'Escaut qui se traduit par des missions :

- de centralisation des travaux SIG liés à la mise en œuvre de la directive cadre européenne sur l'eau;
- de traitement des données et d'élaboration des produits cartographiques du district hydrographique de l'Escaut;
- d'assistance SIG et de réponse aux besoins cartographiques exprimés par les états et régions membres du projet Scaldit.

Internet

Portail Environnement de Wallonie :

<http://environnement.wallonie.be>

1. Introduction

La DCI est à l'origine de la conception et du développement continu du site Internet de la DGRNE, créé en 1996 et devenu à la fin de l'année 2000 "le portail environnement de Wallonie".

Le portail met en relation cinq types d'informations présentées par thèmes et par publics cibles :

- des synthèses et contributions produites par la DGRNE ou par d'autres auteurs;
- des liens vers des sites Internet de référence;
- des évènements (colloques, salons, expositions, etc.) soumis, en ligne, par leurs organisateurs;

- des faits d'actualité, sous forme de brèves et de liens vers les documents sources, portant sur les thèmes du portail;

- des liens vers des sites référencés par leurs auteurs ou hébergés sur le portail.

Le portail offre également la possibilité de construire, automatiquement, un site très complet sans aucune connaissance spécifique en informatique et sans accès FTP (Files Transfert Protocol). La demande d'hébergement peut se faire en ligne à partir de la rubrique "Nous rejoindre" du portail. Ce service est offert gratuitement à toute association non commerciale wallonne active dans le domaine de l'environnement.

En 2005, outre l'ajout de nouveaux documents et la création de nouveaux sites, la DCI a poursuivi son travail de mise en conformité du portail avec les règles définies par le Commissariat wallon E-Administration et Simplification (EASI-WAL) en matières d'accessibilité, de charte graphique et d'évaluation des sites Web de la Région wallonne :

- le portail a obtenu en avril 2005 le label BlindSurfer attribué par l'Œuvre Nationale des Aveugles. Ce label de qualité offre à toute personne souffrant d'un handicap visuel la garantie qu'un site Web lui est facilement accessible;
- le graphisme des sites connexes créés par ou pour la DGRNE a été modifié dans le respect de la nouvelle charte graphique de la Région wallonne;
- une enquête de satisfaction quant à l'usage du portail a été réalisée fin 2005. L'analyse de ce questionnaire en ligne destiné aux internautes devrait permettre de dégager des pistes de réflexion pour l'amélioration du portail en 2006.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



1. AXES "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

2. Statistiques de consultation

L'analyse de fréquentation réalisée à l'aide du logiciel WebSuxess, durant l'année 2005, montre une augmentation importante du nombre de consultations. En effet, le nombre de visites est passé de 1.010.922 à 1.386.702 unités alors que le nombre de visiteurs différents évoluait de 388.816 à 517.081 unités, soit des augmentations respectives de 37% et 33%.

EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DU PORTAIL

Année	Visites	Visiteurs	Visites/jour
2000	255.425	88.224	700
2001	512.023	156.086	1.403
2002*	565.995	202.835	1.546
2003*	800.275	299.260	2.193
2004*	1.010.922	388.816	2.762
2005*	1.386.702	517.081	3.799

* Ces chiffres ne comprennent pas les statistiques du site "Biodiversité" de la DGRNE (136.541 visiteurs en 2002, 196.926 en 2003, 246.820 en 2004 et 286.877 en 2005)

3. Accessibilité du Portail Environnement aux personnes souffrant d'un handicap visuel

Le Gouvernement wallon a adopté, en avril 2003, une mesure destinée à rendre accessible la majorité des sites Web publics de la Région wallonne aux personnes déficientes visuelles, au plus tard, pour la fin de l'année 2005. Pour ce faire, il a choisi de respecter les exigences et recommandations du label de qualité Blindsurfer attribué par l'ONA (Œuvre Nationale des Aveugles) après un audit d'évaluation du site par des experts agréés.

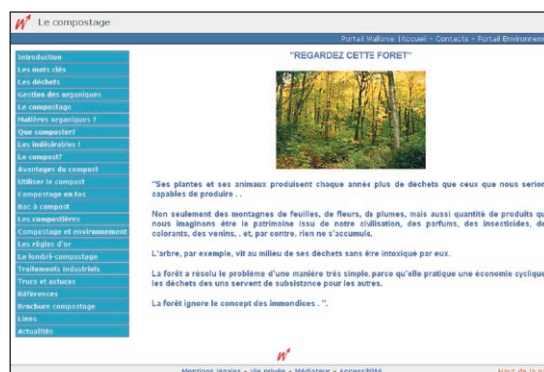
Les critères d'évaluation Blindsurfer sont basés sur les directives de la WAI (Web Accessibility Initiative), qui sont considérées comme un standard pour l'accessibilité, au sens large, du Web. En pratique, l'obtention du label

Blindsurfer nécessite le respect de 16 directives portant sur le contenu, la navigation, les objets programmatiques (Flash, scripts,...), la mise en page, les formulaires et la compatibilité avec les navigateurs courants.

Les modifications de la programmation ColdFusion, du code HTML et des feuilles de style ont été réalisées en 2004 et début 2005. Citons, pour exemple, l'ajout d'une alternative textuelle pour les images, l'amélioration de la lisibilité des tableaux, le couplage de chaque hyperlien avec un texte significatif et l'ajout d'alternatives pour les objets programmatiques (Flash et javascript). Tout au long de ce travail, les modifications apportées ont été testées avec le logiciel LYNX, recommandé par l'ONA, et qui permet une première estimation de l'accessibilité d'un site Web.

L'audit final du portail en vue de sa labellisation a été demandé début 2005 et le label BlindSurfer a été octroyé en avril 2005.

Parallèlement, certains sites connexes créés par ou pour la DGRNE et s'adressant à un public plus ou moins large, sont en cours d'adaptation aux normes d'accessibilité par leurs webmasters respectifs sous l'encadrement de la cellule Internet de la DCI. Les sites concernés pour 2005 sont les suivants : CREAVES, Combles et clochers, Semaine de l'arbre, PCDN, Compostage.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



1. AXES "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

4. Nouveautés 2005

Parmi les nouveautés (documents et sites) les plus représentatives de l'année 2005, on trouve :

Guides méthodologiques pour l'évaluation des incidences sur l'environnement

Ces guides visent à aider les différents acteurs qui prennent part au système d'évaluation environnementale en tant que concepteurs de projets, maîtres d'ouvrage, auteurs d'études d'incidences ou encore autorités et administrations compétentes.

http://environnement.wallonie.be/guides_incidences/

Rubrique "Système européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre"

Cette rubrique reprend le Plan wallon d'allocation de quotas de CO₂ (version finale approuvée par le Gouvernement Wallon du 27 janvier 2005), le manuel CO₂ (Aide à la gestion des quotas alloués aux entreprises) ainsi que les documents et formulaires relatifs au système d'échange.

[Public cible Entreprises | Système européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre](#)

Vade-mecum des infractions environnementales

Ce vade-mecum reprend les principales infractions environnementales classées par thématiques (Permis d'Environnement, Eau, Déchets, Air, Bruit, Sols, Ruralité, Troubles de voisinage).

[Inspection | Vade-mecum des infractions environnementales](#)

SEVESO Wallonie

Site régional d'information de la Division de la Prévention et des Autorisations relatif à la mise en œuvre de la directive 96/82/CE dite "SEVESO II". Ce site a pour vocation de fournir de la documentation au public et aux industriels en matière de risques d'accidents majeurs.

<http://environnement.wallonie.be/Seveso>

La Directive IPPC

Ce site est dédié à la directive IPPC (96/61/CE), à la dynamique entreprise pour sa mise en œuvre en Région wallonne et à la diffusion d'informations sur les meilleures techniques disponibles.

http://environnement.wallonie.be/directive_ippc

Data Warehouse

Un Data Warehouse (littéralement "Entrepôt de Données") est une (ou un ensemble de) base de données multidimensionnelle. Les premiers volets du Data Warehouse de la DGRNE concernent l'eau, l'air et les déchets. Chaque volet possède sa propre base de données et est structuré en différents domaines qui sont autant de thèmes ou de réseaux différents.

Un Data Warehouse n'est pas simplement le regroupement sous un même vocable de bases de données disparates déjà existantes mais la structuration des données qui y sont intégrées doit en faire un outil de décision, de diffusion et de manipulation de ces informations. Ainsi, au sein d'un même domaine, les données doivent posséder au moins un dénominateur commun (on parle alors d'axe d'analyse ou de dimension). Le Data Warehouse n'accueille, en outre, que des données validées, pertinentes et déjà structurées. Le Data Warehouse de la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement se distingue donc des bases de données de production dont la gestion reste du ressort des divisions normatives. Il se place en aval des autres applications de la Direction générale.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



1. AXES "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

Les données du Data Warehouse sont accessibles via une application de consultation "générique" de type client/serveur. Cette application de consultation est dite 'générique' car elle est capable de visualiser le contenu des différentes bases multidimensionnelles sous une seule interface (même si les structures de ces bases sont différentes). Cette application de consultation est très complète et propose, de manière native, des outils puissants pour la visualisation des données, qu'il s'agisse de tableaux, de graphes ou de représentations cartographiques. En contrepartie, cette application est un peu lourde à diffuser pour des clients situés sur l'Intranet et, à fortiori, sur l'Internet.

D'autre part, si l'application générique est tout à fait adaptée aux membres de l'administration ou à certains clients privilégiés, une partie des clients extérieurs à l'administration n'ont vraisemblablement pas besoin de toutes les fonctionnalités développées.

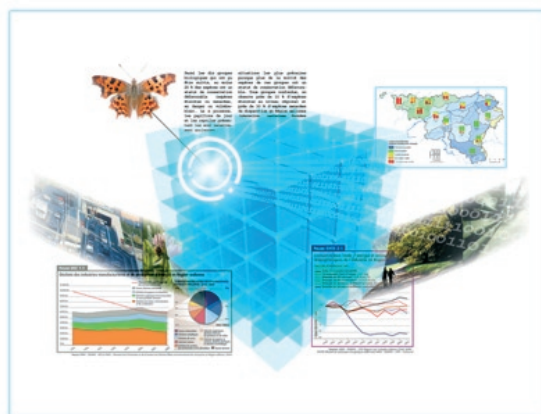
L'option stratégique de créer un "client Internet" plus léger a donc été prise en début d'année. Cette nouvelle application, offrant l'accès à l'ensemble des données disponibles mais dont la manipulation serait plus proche de la manipulation d'une page Internet, fera l'impasse sur une série de fonctionnalités inutiles à ce niveau de consultation.

Dans un premier temps, seules les fonctionnalités principales des bases multidimensionnelles sont en cours de développement : possibilité du drill "down" et "up" (faculté de pouvoir détailler une information agrégée jusqu'à la donnée la plus fragmentaire et inversement), sélection des éléments des dimensions à l'aide de listes déroulantes, rotation simple des pages (permutation des dimensions principales (X et Y) des tableaux et des graphiques).

D'autres fonctionnalités seront également disponibles dès la première version de cette application : l'export vers Excel (pour les tableaux) permettant ainsi une récupération aisée des données, la modification du type de graphique, les fonctions de zoom sur les pages

de représentation cartographique ainsi que le changement de hiérarchie sur une dimension (ex. : passage d'une hiérarchie administrative - région, provinces, arrondissements, communes - à une hiérarchie de type métier - région, intercommunales de traitement, communes).

Enfin, la page d'accueil sera intégrée au portail Environnement en respect de la charte graphique régionale mais vu la spécificité du contenu, cet outil ne sera malheureusement pas accessible aux personnes souffrant d'une déficience visuelle.



Datawarehouse

Logo de la page d'accueil de la version web du Data warehouse.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



1. AXES "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

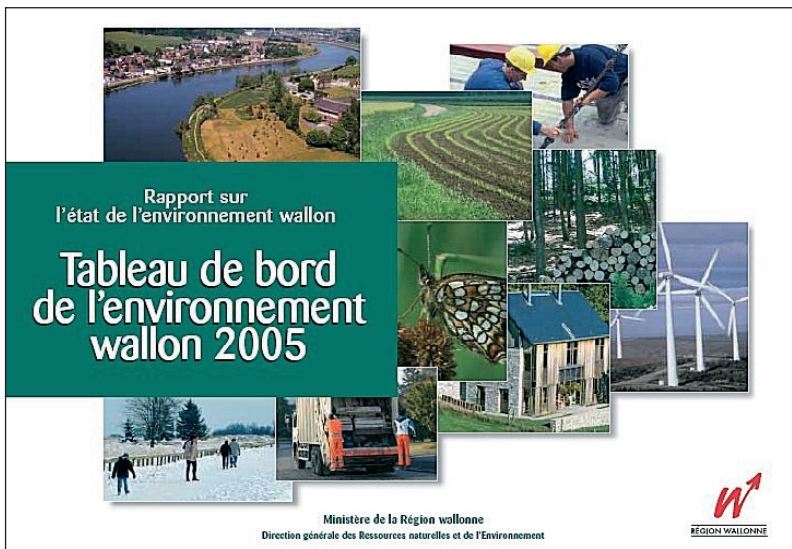
Etat de l'environnement wallon

1. Publication du "Tableau de bord de l'environnement wallon 2005"

Comme en 2003 et en 2004, la DCI a joué un rôle central dans la préparation de la publication du "Tableau de bord de l'environnement wallon", édition 2005 en assurant :

- l'identification, le rassemblement et le traitement des données sources qui ont servi à établir les indicateurs;
- la création des cartes illustrant les indicateurs;
- la coordination des échanges entre l'équipe de chercheurs et les graphistes chargés de la mise en page et de l'impression.

La version imprimée du "Tableau de bord de l'environnement wallon a été publiée en novembre 2005.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE

40

Pollution locale des sols

Suite à l'arrêt d'une série d'activités industrielles en Région wallonne, de nombreux sites désaffectés ont été laissés à l'abandon. Les sols de certains sites sont contaminés par diverses substances (métaux lourds, hydrocarbures, hydrocarbures, cyanures...) et nécessitent donc un assainissement. En plus de répondre à des impératifs environnementaux et de santé publique, la réhabilitation de ces zones est un enjeu important, en zone d'habitat ou en lieu d'accueil pour les entreprises contribuant ainsi à l'économie et à l'emploi en Région wallonne.

Site Facilités économiques désaffectés (SIED)
 Avant l'industrialisation du site, les sols étaient généralement en état de pollution naturelle. Il s'agit de sites qui ont été contaminés par les activités industrielles.

Il faut réaliser à 100% :
 La décontamination des SIED n'est pas un acte de pollution industrielle.

■ Environ 6 000 sites potentiellement pollués en Région wallonne.
 Cette estimation résulte de plusieurs inventaires, dont le dernier a été réalisé en 2000-2002 par les communes, avec le concours de la DGALP et de la Société Publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement (SPAQE).

La majorité des sites inventoriés (4 500) regroupent des anciennes décharges et des Fiches Industrielles. Parmi ces fiches, 1 500 sites correspondent à des SIED (voir Encart ci-contre). Les autres sites inventoriés comprennent essentiellement des dépositaires¹ et des anciens sites d'activités économiques réaffectés, avec ou sans rénovation (cimenteries, sidérurgie, sites bouvangers...).

La superficie totale des Fiches Industrielles couvre environ 12 500 hectares (dont 8 500 hectares de SIED), soit un peu plus de 0,2 % du territoire de la Région wallonne. La majorité des Fiches et des anciennes décharges se situe en province de Namur (42 %) et de Liège (24 %).

Carte SOIS 1-1
 Nombre de décharges et de fiches industrielles par commune en Région wallonne (année 2002)

■ Deux fois plus de superficies de Fiches Industrielles désaffectées en Région wallonne qu'en 2004, à 1 230 sites, couvrant une superficie d'environ 2 600 hectares².

A l'heure actuelle, la Région wallonne assemble les sols contaminés des décharges, qui la contaminent eux-mêmes, non d'un acte volontaire. Dans cette logique, la pollution des sols s'apparente à la création de dépositaires. De plus, les dépositaires spécifiques en la matière, comme c'est le cas de la Région wallonne, sont d'application dans la plupart des cas (SACM du 24/06/1992). Depuis la mise en place des procédures de remise en état des dépositaires, 963 dossiers ont été traités dont plus de la moitié ont conduit à la réhabilitation des sites.

Figure SOIS 1-1
 Au total, depuis 1992, environ 300 sites ont fait l'objet d'une étude d'évaluation détaillée, avec en moyenne 25 dossiers traités par an, entre 1994 et 2004. Les moyens importants dégagés par la Région wallonne et l'Europe (dans le cadre des Fonds structurels) ont permis d'accélérer la caractérisation des sites considérés comme pollués (suite à l'étude d'évaluation). Le nombre de sites caractérisés a ainsi été multiplié par 4 entre 2000 et 2003.

Figure SOIS 1-2

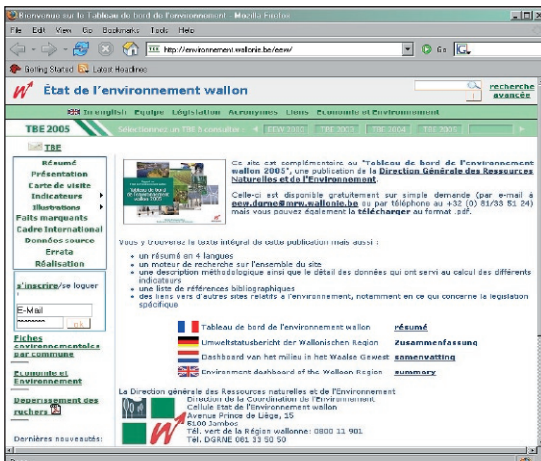
Source: INFR - DGALP - 2002 - Direction des Infrastructures et Gestion des Déchets

Extrait du "Tableau de bord de l'environnement wallon 2005".

1. AXES "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

2. Maintenance du site Internet du "Tableau de bord de l'environnement"

La publication de la version imprimée s'est accompagnée de la mise en ligne d'une version électronique sur le site Internet (<http://environnement.wallonie.be/eew/>). Celui-ci a été entièrement mis au point au sein de la DCI.



Le site Internet a été développé pour assurer une meilleure diffusion du "Tableau de bord de l'environnement". Par rapport à la version imprimée, ce site présente plusieurs avantages :

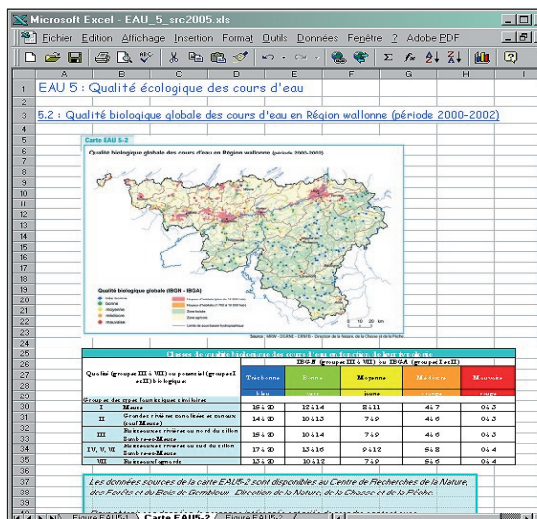
- la facilité et la régularité de mise à jour;
- la mise en ligne d'une quantité d'informations supérieure à celle de la version imprimée;
- la création de liens logiques entre les différentes pages et le bénéfice d'un outil de recherches avancées.

Les principales fonctionnalités qui sont offertes par le site sont les suivantes :

- la consultation des textes, graphiques et cartes de chaque "Tableau de bord" (2003, 2004 et 2005). Les indicateurs sont regroupés par thème et permettent une navigation par hyper-liens. La navigation peut se faire entre

indicateurs d'un même "Tableau de bord", ou entre tableaux de bords d'années différentes. Les cartes et graphiques peuvent être agrandis et téléchargés au format GIF;

- le téléchargement de l'ensemble du "Tableau de bord" sous la forme de fichiers Adobe Acrobat;
- la consultation des cartes et graphiques de façon indépendante;
- la recherche avancée qui permet d'accéder à l'information de façon ciblée;
- l'accès aux données sources qui ont servi à calculer les indicateurs et qui sont proposés sous la forme de fichiers téléchargeables au format Excel;



- la consultation de textes qui présentent les méthodologies ayant permis la mise au point des différents indicateurs;
- la consultation d'une page d'errata qui regroupe les erreurs décelées dans la version imprimée après la diffusion de celle-ci;
- la possibilité d'envoyer un courriel aux membres de l'équipe.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



1. AXES "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

D'un point de vue technique, le site est réalisé en ASP (Active Server Pages). Il s'articule autour d'une base de données relationnelle. Cette dernière permet une gestion entièrement dynamique du site. Une interface d'administration sécurisée a également été développée pour assurer la maintenance de cette banque de données. Parmi les principales fonctions de cette interface, citons l'édition, l'ajout ou la suppression des enregistrements et la mise en relation de ceux-ci.

Des versions anglaises des Tableaux de bord de l'environnement wallon 2003, 2004 et 2005 ont également été mises en ligne. Ces versions anglaises contribuent à la visibilité internationale des travaux de suivi de l'état de l'environnement wallon.

Enfin, des études et travaux scientifiques complémentaires sont progressivement rendus accessibles sur le site Internet de l'Etat de l'environnement wallon. Dans ce cadre, l'ensemble des études scientifiques réalisées dans le cadre de l'élaboration du Rapport 2006 sur l'Etat de l'environnement wallon seront mis en ligne.

coordination au sein de l'équipe, nous avons développé un site internet sécurisé (seuls les membres de l'équipe sont autorisés à le consulter).

Ce site, également construit autour d'une banque de données relationnelle, offre les possibilités suivantes :

- la mise en ligne et donc le partage des textes et des graphiques provisoires qui constitueront le prochain tableau de bord. Cette mise en ligne est accompagnée d'une série d'indicateurs qui permettent de suivre l'état d'avancement du travail;
- l'accès à un agenda partagé;
- l'accès à une métabase de données sur les bases de données. Celle-ci contient essentiellement les sources de données identifiées par la CPDT et par un inventaire réalisé par la DCI en 2002;
- la gestion des références bibliographiques;
- le passage aisé entre la version de travail et la version de production qui est mise en ligne sur le site officiel.

Titre de l'étude	Année	langue	Auteur
The Use of Tradable Perm...	2002	Anglais	Johnstone, N.
Etude des déchets MARCO...	2000	Français	CCW (Confédération d...
Costs for Municipal Waste...	2003	Anglais	ECOTEC Research and ...
Evaluation économique de...	2002	Français	Tran Dai C. (promote...
La prévention des déchets...	2001	Français	Inter-Environnement ...
Construction and demoliti...	1999	Anglais	Sydmons Group
Economic evaluation of PY...	2000	Anglais	AEA Technology
Etude technico-économique...	2000	Français	Van der Elst, G. (pr...
Etude de faisabilité d'un...	2003	Français	BERCKMANS Antoine
La problématique de nesti...	2002	Français	Druart, Régis (Promo...
Aspects économiques et éc...	2003	Français	Henry, F. (promoteur...
Le plan wallon des déchets...	2001	Français	Biatour, I. (promote...
Etude du coût de collecte...	2001	Français	Van den Bosch, E. (p...
Incidence des outils écon...	2002	Français	Le Roi, A. (promoteu...

3. Maintenance et amélioration du site de travail de la Cellule Etat de l'environnement wallon

L'équipe qui assure la mise au point du "Tableau de bord de l'environnement" est pluridisciplinaire et décentralisée. Afin d'assurer une parfaite

Ajout d'une référence bibliographique

metabase
consulteur

agenda mensuel
semainier
mensuel
aide

références
consulteur
ajouter

contacts
consulteur
ajouter

divers
options diverses
autres
photothèque

Auteur:

Editeur:

Date de publication:

Titre:

Année:

Volume:

N° de la revue et volume:

Page(s):

Type de document: (recherche)

URL:

http://www.

Description:



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



1. AXES "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

Enfin, en vue de l'élaboration du Rapport sur l'état de l'environnement wallon 2006, un site dédié et sécurisé a été mis en ligne pour l'échange de données entre les membres scientifiques de la cellule de l'Etat de l'environnement wallon et les experts extérieurs apportant une contribution à la rédaction de ce Rapport.

Document	Taille (ko)	Déposé le	Vu par le gestionnaire	Concerne
carte_hydro_energie.gif	118	19/01/2006 10:02:39	25/01/2006 01:58:44	
carte_moulins.gif	19	19/01/2006 10:04:00	19/01/2006 11:19:08	
carte_dens_epuration_autonome.gif	19	19/01/2006 11:12:49	19/01/2006 11:19:11	
carte_epuration_autonome.gif	20	19/01/2006 11:13:02	19/01/2006 11:19:13	
carte_densite_population.gif	18	19/01/2006 11:21:46	19/01/2006 11:26:45	
carte_dens_collectif_ne.gif	16	19/01/2006 15:43:53	23/01/2006 17:39:17	

Informatique administrative

Sont regroupées sous le vocable "informatique administrative" une série de tâches incontournables, inhérentes à toute organisation administrative importante mais aussi liées au contexte Région wallonne.

La gestion informatique de la Direction générale est assurée à deux niveaux : le premier par la Direction de la Coordination Informatique (DCI) pour ce qui est de la coordination, des développements et actions fondamentales, le second par des "Correspondants Techniques Locaux" (CTL) à raison d'un agent désigné dans chaque division des services centraux et généralement un agent dans chaque site extérieur.

Parmi les missions fondamentales d'informatique administrative assurées par la DCI, on retrouve notamment :

1. La gestion des relations avec le Secrétariat général et le prestataire de service (GIEI)

Tout comme par le passé, la DCI a poursuivi son rôle d'interface entre la Direction générale et le Secrétariat général et/ou le GIEI et ses sous-traitants suivant les besoins. Le principe établi vise non seulement à rationaliser les contacts de la Direction générale avec ses interlocuteurs externes, mais également à promouvoir une gestion cohérente des différents projets informatiques.

2. L'élaboration du "cahier des charges informatique" annuel

À l'invite du Secrétariat général, la DCI rassemble, annuellement, l'ensemble des souhaits des utilisateurs en un tout cohérent (cadre déterminé, description, justifications,...) et le soumet à l'approbation du Comité stratégique de la DGRNE qui opère une première sélection en fonction des priorités qu'il s'est fixées et des disponibilités budgétaires.

Ce document fondamental détermine donc les développements informatiques à réaliser et les équipements à acquérir.

En 2005, le Cahier des Charges Informatique reprenait pas moins de 22 fiches concernant la DGRNE et retenues par le Gouvernement wallon. Il faut signaler qu'un certain nombre de ces fiches ont été relatives à de la maintenance évolutive qui n'avait pu être reprise dans le cahier des charges de l'année précédente, compte tenu de son adoption tardive. Les projets retenus ont été :

- le développement de la phase II du projet REGINE (Référentiel Environnemental pour une Gestion INTégrée des Entreprises). La seconde étape consiste à valider les données récoltées au moyen du formulaire et à transférer les données dans les différentes bases de données de la DGRNE;



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



1. AXES "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

- la poursuite de l'instanciation de la gestion de courriers à l'aide de Post-Office avec le développement d'un outil statistique permettant de mesurer la qualité d'utilisation de Post-Office et le développement d'une interface d'application permettant le transfert de données entre Post-Office et les applications de gestion de dossiers;
- l'amélioration de l'outil Data Warehouse par la création d'un outil de visualisation WEB;
- le développement d'un plan directeur informatique à la DGRNE. C'est la seconde étape du processus, la première étape ayant permis d'en circonscrire les besoins;
- la réalisation d'un prototype de tableau de bord de type Balanced Scorecard, l'évaluation des conditions de mise en œuvre d'une solution logicielle et le déploiement de l'outil au sein de la DGRNE;
- la maintenance évolutive et le support de l'application de gestion du Permis d'environnement;
- le développement d'une banque de données hydro géologiques de la Région wallonne, centralisée, intégrée aux structures actuelles et accessible dans un environnement multi utilisateurs;
- la reprise automatisée des données piézométriques dans l'application Dix-Sous;
- le développement et la maintenance de stations de mesures piézométriques et leur gestion dans l'application Piez'eau;
- l'intégration des données limnimétriques et des données météorologiques pour permettre la prévision et le suivi des crues;
- la maintenance évolutive de l'application Dix-Sous pour permettre la récupération automatisée de données supplémentaires comme les volumes d'eau prélevés par les exploitants;
- l'intégration de la mesure du niveau des nappes phréatiques rapatriées par l'outil WinMoni dans une base de données. Ces données pourront ainsi être visualisées dans l'application Piez'Eau;
- la maintenance évolutive des applications AQUAPHYC-AQUABAC qui permettent de suivre des paramètres de mesure de la qualité physico-chimique et bactériologique des eaux de surface;
- le développement d'une application de gestion des déclarations de détention de déchets toxiques ou dangereux par les garagistes et les carrossiers;
- l'intégration et l'exploitation des données relatives aux déchets ménagers dans la base de données centrale de l'OWD;
- la maintenance évolutive et le support aux différentes applications de gestion de dossiers de l'OWD : Transferts Transfrontaliers de Déchets, CODITAX, CETRA-FEDEM, BEDSS, DOREHA, TALISOL, OWD Central, DPGDI et CET;
- l'ajout de fonctionnalités à l'application de Transferts Transfrontaliers de Déchets (TTD);
- la réalisation de développements complémentaires dans l'application TALISOL;
- la mise en place de la nouvelle procédure prévue par le décret sol dans les applications BEDSS DOREHA;
- l'adaptation du site Internet de la DGRNE pour permettre l'accessibilité des données KAYAKS de façon dynamique et multilingue pour tout le public des pays européens;
- la mise à disposition de ressources techniques dans le cadre du projet Natura 2000.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



1. AXES "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

3. La gestion du plan d'équipement et la mise en œuvre des projets

Elles découlent en toute logique de l'exécution annuelle du cahier des charges informatique dont mention ci-avant.

4. La gestion du "parc matériel/logiciels"

L'inventaire d'identification des équipements réalisé par le GIEI permet une gestion rationnelle du parc informatique. Les déploiements et les mises à jour à distance de certains logiciels sont réalisés à l'aide du logiciel SMS.

5. L'assistance aux utilisateurs

Sont regroupés sous le vocable "assistance aux utilisateurs", tous les travaux prestés au sein de la Direction générale allant de l'aide aux utilisateurs à l'analyse des besoins en passant par certains développements. Citons notamment le développement d'applications de "reporting" budgétaire, d'édition d'indicateurs statistiques d'usage de Post-Office, d'encodage et de suivi du marché des déchets de type DSM, HM & HG (déchets spéciaux des ménages, huiles moteurs, huiles & graisses de friture), de maintenance des Bases de Données de déclarations de déchets ménagers et des parcs à conteneurs, etc.

6. La gestion électronique du courrier

L'outil de gestion et de distribution du courrier, Post-Office, est utilisé par tous les services centraux de la DGRNE (PROMIBRA I et II). Son extension aux directions extérieures a finalement dû être postposée : les performances du réseau étant insuffisantes d'une part, et la version WEB proposée, toujours en cours de développement, n'étant pas suffisamment riche et mature d'autre part.

La DCI continue à surveiller l'utilisation de l'outil en établissant des rapports statistiques qu'elle

remet à la hiérarchie (Comité stratégique) et aux directions pour leur permettre d'en améliorer l'usage.

En outre, la DCI a assuré de nouvelles séances de formations auprès de la hiérarchie (Comité stratégique, Directeurs et leur secrétariat respectif) afin de rappeler les consignes visant à une utilisation optimale de Post-Office.

L'analyse et le développement de nouveaux outils comme l'API (interface d'applications qui permet l'échange de données entre Post-Office et des applications de gestion de dossiers) et des outils statistiques se poursuivent sous la conduite de la DCI.

Evolution du parc informatique

Tout comme en 2004, le parc informatique de la DGRNE tend à se stabiliser sur le plan quantitatif. En effet, on compte 1244 PC et serveurs fin 2005 contre 1205 unités en 2004.

Par contre un total de 287 PC "Siemens Scenic 661 et 665" (PIII 450 à 533 MHz) ont été remplacés par des PC "Siemens P320" (PIV 3000 MHz) équipés en standard de Windows 2000.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



1. AXES "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

Objectifs 2006

Les objectifs prioritaires 2006 de la DCI s'inscrivent pour une bonne part dans la poursuite des actions entamées en 2005. Quelques uns répondent cependant plus spécifiquement à l'attente du Gouvernement wallon en matière de simplification administrative et particulièrement en termes d'accès à l'information. Globalement, ces objectifs visent à améliorer la notion de "service rendu" qu'il soit prioritairement orienté vers les agents de la DGRNE ou de l'administration régionale, ou qu'il soit destiné aux communes, aux provinces, aux para-régionaux, aux bureaux d'études, aux universités, aux entreprises ou aux citoyens.

Une attention croissante est évidemment accordée à la qualité et à la facilité d'accès aux informations relatives à l'environnement et aux ressources naturelles.

On peut mentionner les objectifs majeurs suivants :

- rendre accessibles aux malvoyants et non-voyants une dizaine de sites connexes créés par ou pour la DGRNE;
- tirer parti de l'enquête de satisfaction réalisée fin 2005 quant à l'usage et l'appréciation du site Internet DGRNE;
- valoriser le volet de consultation Web du Data Warehouse DGRNE de manière à permettre à des usagers externes d'accéder dynamiquement aux données de base de l'état de l'environnement;
- mettre en œuvre le concept informatique de "Balanced Scorecard" en vue de faciliter et d'optimiser la gestion par objectifs;
- poursuivre, avec le concours du prestataire informatique, l'élaboration du "Plan directeur informatique" de la direction générale entamé en 2004;
- développer, pour un certain nombre d'applications existantes, l'interface ad hoc (à partir de l'"API" générique développée en 2005) avec le gestionnaire de courrier "Post-Office" utilisé dans les services centraux;
- intégrer les applications WebGIS Intranet dans l'application WebGIS "Lignes directrices" afin de concentrer les développements WebGIS sur le domaine Internet;
- promouvoir l'outil WebGIS existant, OGEAD Internet, et la politique de diffusion Internet des données géographiques en vue de répondre au mieux aux exigences internationales et régionales ainsi qu'aux attentes de nos clients externes;
- assurer la mise en œuvre d'un service WebGIS Internet pour la diffusion des données géographiques à haute valeur ajoutée de type "métier" tels que l'Atlas des Cours d'Eau Non Navigables, la Carte hydrogéologique ou encore les archives minières;
- assurer la mise en œuvre d'un service WebGIS Internet pour la diffusion des cartes thématiques produites dans le cadre des commissions internationales Escaut et Meuse;
- consolider les métadonnées dites de "découvertes" des données géographiques dans l'attente d'un support et d'un outil wallon opérationnel, répondant aux normes en vigueur en la matière;
- accorder plus d'attention et de moyens quant à la valorisation des acquis en matière de SIG par des actions de sensibilisation et de vulgarisation;
- améliorer l'information de tous utilisateurs internes sur les outils disponibles et renforcer leur degré de compétence par des formations adaptées.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



1. AXES "PROCESSUS INTERNE" ET "UTILISATEURS"

DESCRIPTION DES MOYENS HUMAINS

DIRECTEUR		
Philippe Hecq	081/33.60.08	p.hecq@mrw.wallonie.be
SECRETARIAT		
Véronique Smeets	081/33.60.24	v.smeets@mrw.wallonie.be
CELLULE SIG		
Xavier Demarets (Attaché)	081/33.60.28	x.demarets@mrw.wallonie.be
Patrick Engels (Ingénieur de projet - Fusagx)	081/33.60.27	p.engels@mrw.wallonie.be
Fabien Pasquasy (Géographe - Géomaticien - ULg)	081/33.60.29	f.pasquasy@mrw.wallonie.be
Renaud Baiwir (Ingénieur de projet - Fsgax)	081/33.60.35	ext.baiwir@mrw.wallonie.be
Stéphanie Zaros (Géographe - ULg)	081/33.60.32	s.zaros@mrw.wallonie.be
Saadia Imerzoukene (Ingénieur de projet - ULg)	081/33.60.23	ext.imerzoukene@mrw.wallonie.be
Brieuc Denis (Gradué en informatique - ULg)	081/33.60.36	ext.denis@mrw.wallonie.be
DATA WAREHOUSE ET TABLEAU DE BORD INFORMATIQUE DE L'ENVIRONNEMENT		
Jean-Pierre Bouvry (Premier attaché)	081/33.60.01	jp.bouvry@mrw.wallonie.be
François Kayitakire (Ingénieur de projet - ULB)	081/33.60.02	(en fonction jusqu'octobre 2005) ext.guissard@mrw.wallonie.be
Vincent Guissard (Ingénieur de projet - ULB)	081/33.60.02	(entrée en fonction fin 2005)
Christophe Boulanger (Gradué en informatique - ULB)	081/33.60.18	c.boulanger@mrw.wallonie.be
INFORMATIQUE ADMINISTRATIVE		
Jacques Ledieu (Attaché)	081/33.60.12	j.ledieu@mrw.wallonie.be
Thierry Ruth (Premier gradué)	081/33.60.34	t.ruth@mrw.wallonie.be
Olivier Merckx (Gradué en informatique)*	081/33.61.45	o.merckx@mrw.wallonie.be
Michelle Duchêne (Assistante)**	081/33.60.05	m.duchene@mrw.wallonie.be
INTERNET		
Stéphane Verheggen (Attaché)	081/33.60.26	s.verheggen@mrw.wallonie.be
Véronique Willame (Gradué en informatique - WIN)	081/33.61.41	v.willame@mrw.wallonie.be

* également affecté à la cellule "DWH" suivant les besoins

** également affectée à la cellule "Cartographie et SIG" pour la mise à disposition de données géographiques



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



1. INTRODUCTION

Au sein de la DGRNE, la Direction de la Logistique poursuit des missions à vocation essentiellement transversales. Chargée de la gestion des ressources humaines et matérielles communes, elle met à la disposition des différents services les moyens humains, le budget et les bâtiments nécessaires à la réalisation de leurs missions.

Afin de définir précisément ces besoins et de les satisfaire dans les délais les plus courts, la Direction de la Logistique entretient une étroite collaboration avec les divers services de la DGRNE. Collectant et analysant données et informations, elle favorise une gestion prévisionnelle des ressources et une distribution optimale de celles-ci.

C'est aussi au niveau de la Direction de la Logistique que sont élaborées et organisées les démarches intégrées EMAS, qualité totale et bien-être. Destinées à mieux répondre aux demandes du citoyen, du pouvoir politique et des usagers, ces démarches jouent un rôle moteur dans l'élaboration d'une vision fédératrice de la Direction générale.

Enfin, par l'intermédiaire des actions menées par le service Sensicom et ses partenaires, tel que le réseau des CRIE, la Direction de la Logistique assure l'interface avec le public et contribue ainsi à sensibiliser et à informer les différents acteurs en vue de développer un véritable écocivisme.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



2. AXE "PROCESSUS INTERNE"

Le service du personnel

C'est au mois de février 2005 que la Cellule du personnel a vu le jour. Elle est composée de 5 personnes qui sont chargées de gérer l'ensemble des dossiers de personnel des agents de la DGRNE, soit environ 1.460 personnes.

D'année en année, de mois en mois, les effectifs de la Direction générale diminuent; les quelques recrutements obtenus dans le courant de l'année 2005 sont loin de combler les nombreuses personnes parties à la retraite anticipée ou pour limite d'âge, les démissions et les décès. Cette situation provoque inévitablement des tensions dans les services. La gestion du personnel est également entravée par la suspension ou le report de certaines procédures prévues par le Code de la Fonction publique (mutations à la demande, examens d'accès au niveau supérieur, évaluation, etc.).

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code de la Fonction publique, le système de promotion a changé; le nombre d'emplois de promotion s'établit selon des normes précises de répartition entre les rangs d'un même niveau. Tous les trimestres civils, la situation est réexaminée en fonction des mouvements du personnel, permettant ainsi la promotion automatique de fonctionnaires par l'ancienneté.

Le projet informatique visant à améliorer la base de données du personnel reste toujours d'actualité; il n'a pas encore pu être réalisé par manque de moyens humains.

L'objectif 2006 de la Cellule du personnel reste une gestion optimisée des ressources humaines de la DGRNE au service de la Direction générale et de ses agents.

Le service budget

Dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche qualité (ISO 9001), le service a élaboré différentes procédures pour améliorer l'efficacité de ses missions.

Ces procédures concernent, pour l'essentiel, l'élaboration du budget et les engagements de crédits.

Depuis 2003, l'introduction des tableaux synoptiques des objectifs (TSO) a permis une meilleure élaboration des propositions budgétaires.

COORDINATION DES PROPOSITIONS ET DES FEUILLETONS BUDGETAIRES TBP 6.1 : adaptation du budget aux objectifs prioritaires

L'élaboration des propositions budgétaires s'établit au niveau des différents services de la Direction générale.

La coordination est assurée d'abord à l'échelon des inspections générales et ensuite au niveau de la Direction générale, et ce en fonction des compétences propres des deux ministres concernés : le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement et le Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité.

Ces budgets s'inscrivent principalement dans la division organique 13 du budget régional des dépenses, ainsi qu'au titre V pour ce qui concerne l'Office wallon des Déchets. La consommation des budgets adoptés conduit à des adaptations de crédits. Celles-ci s'opèrent par la procédure des arrêtés de réallocation à l'intérieur des programmes budgétaires, ou par transfert entre programmes. L'élaboration des feuillets d'ajustement suit la même démarche. Dans le contexte de la fixation des objectifs prioritaires (démarche qualité), l'élaboration du budget 2006 s'est effectuée en collaboration avec les Divisions, en intégrant les objectifs concrets dans les différents programmes (forêts, déchets, autorisations, chasse, pêche, etc.) et en faisant correspondre les prévisions chiffrées avec ces objectifs, dans le cadre des TSO.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



2. AXE "PROCESSUS INTERNE"

SUIVI, CONTROLE ET CORRECTION EVENTUELLE DES OPERATIONS COMPTABLES

La mise en place des nouvelles fonctionnalités du logiciel comptable de la Région (GCOM) a entraîné en 2002 une décentralisation supplémentaire des missions de la cellule budgétaire vers des correspondants au sein des Divisions.

Au total, l'exécution quotidienne du budget est ainsi assurée par 18 correspondants budgétaires dont un fait partie de la cellule centrale.

Ils assurent tous le suivi des opérations comptables, ce qui comprend non seulement la confection électronique des bordereaux d'engagement et d'ordonnancement, mais aussi le contrôle des dossiers, le respect des procédures budgétaires et les réponses aux questions du service du contrôle des dépenses et du Secrétariat général.

Grâce à cette structure différente et aux nouveaux outils du GCOM, chaque Division est maintenant en mesure, de mieux suivre le parcours de chaque dossier budgétaire depuis le moment où il est remis au correspondant jusqu'à son terme (obtention d'un visa d'engagement ou paiement au bénéficiaire).

Il est aussi possible de visualiser avant même un courrier officiel du Secrétariat général, les manquements qui expliquent pourquoi une demande de paiement a été soumise au contrôle budgétaire.

La cellule budgétaire joue de plus, pour l'ensemble de la Direction générale, un rôle de point focal en matière de transmission de diverses informations (notes émanant du contrôle budgétaire, circulaires, etc.).

Elle établit également pour la DG les notes de crédits ("les propositions de facturation") à transmettre au receveur général de la Région.

FONCTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE

La fonction d'assistance aux agents traitants, aux correspondants et aux personnes extérieures s'inscrit dans la notion même de "logistique". Celle-ci s'articule sur trois aspects d'affectation des moyens vers la réalisation d'objectifs. C'est ici que la démarche qualité trouve son terrain d'application essentiel en matière budgétaire.

1. L'aspect "transport"

Il concerne la maîtrise du parcours comptable d'un dossier et de ses différents intervenants. Ainsi, la cellule est régulièrement amenée à identifier le service destinataire des factures qui n'ont pas pu être directement attribuées à un service de la DGRNE. Elle prend le relais des opérations en cas d'empêchement d'un correspondant budgétaire.

La cellule assure la "formation permanente" des correspondants en matière de GCOM; elle centralise les questions émanant de ceux-ci et les répercute à la Division centrale du Budget et inversement; elle tente d'apporter ponctuellement des réponses aux problèmes techniques lors de la confection électronique des bordereaux.

Des conseils sont souvent donnés afin de permettre un aboutissement positif de certains dossiers complexes. Comme pour l'ensemble des correspondants budgétaires, des recherches d'information sur la situation financière d'un dossier sont effectuées au profit des personnes extérieures concernées.

2. L'aspect "ravitaillement"

Il assure la disponibilité des crédits par le biais de différentes opérations (rédaction des arrêtés de réallocations, transferts et élaboration des propositions de feuilleton).



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



2. AXE "PROCESSUS INTERNE"

3. L'aspect "logement"

Il consiste à bien identifier les dépenses, c'est-à-dire à les situer correctement (en termes d'imputation et de cohérence par rapport à une justification). La cellule aide les différents services, soit à identifier l'article budgétaire adéquat en fonction des dépenses à engager, soit à créer de nouveaux articles en s'assurant de la conformité par rapport à la classification économique et fonctionnelle.

GESTION PREVISIONNELLE TBP/6.3 minimisation de l'encours- 6.2 compléter le système GCOM

La gestion prévisionnelle doit s'articuler sur la conception d'un tableau de bord (ou encore tableau de suivi) qui vérifie dans quelle mesure l'exécution d'un budget est conforme aux objectifs définis par la DGRNE et traduits, après approbation du Gouvernement, dans le programme justificatif du budget de la Direction générale. Ce tableau doit aussi permettre de suivre l'évolution des articles budgétaires dans le courant de l'exercice et l'exécution comptable de ceux-ci, mais aussi d'expliquer les raisons des divergences qui pourraient apparaître par rapport aux objectifs initiaux.

Cette vision stratégique globale du budget a dû être momentanément abandonnée du fait de l'absence dans les cahiers des charges successifs d'un projet permettant sa réalisation.

Cet outil aurait constitué pourtant un élément fondamental pour la mise en œuvre de la démarche qualité au sein de la DGRNE puisqu'il

doit permettre aux décideurs d'atteindre un taux maximum d'utilisation des crédits et une adéquation optimale des moyens aux besoins.

Le comité stratégique a toutefois décidé de réaliser avec les moyens humains de la Direction générale un outil statistique permettant une aide concrète à la gestion.

Ceci s'est traduit par la mise à la disposition de tous les acteurs, sur le réseau local, de différents tableaux et ce avec une périodicité mensuelle.

Citons les plus importants :

- les fiches articles qui reprennent pour chacune des allocations de base du budget : le montant du crédit, son historique, le dictionnaire des engagements et des ordonnancements, avec des libellés complets (objet, bénéficiaire, etc.) et une série de renseignements fondamentaux tels que dates de demande, d'exécution, etc., le tout donnant une vue exhaustive de l'allocation budgétaire, alors qu'en utilisant le logiciel comptable de la région, pour le même résultat des dizaines, voire centaines d'écrans doivent être successivement ouverts. Les situations de l'encours qui pour chaque article budgétaire donnent les montants qui restent à ordonner, ce qui permet d'évaluer la qualité des prévisions initiales inscrites dans les budgets.

L'introduction de Business Object par la division du Budget du MRW a nécessité la refonte de tous les tableaux de suivi qui avaient été programmés avec l'ancien extracteur de données.

La puissance du nouvel outil facilite l'établissement des tableaux susvisés.

Grâce à une sensibilisation toute particulière du Comité Stratégique, la DGRNE a obtenu fin 2005 des taux d'exécution conformes au plan opérationnel pour les données significatives, soit :

- Crédits non dissociés en engagement;
- Crédits dissociés d'engagement;
- Crédits dissociés d'ordonnement,

le tout constituant l'ensemble des moyens d'action et de paiements 2005. Le meilleur résultat a trait aux CND/engagement avec 98,41% d'exécution pour un 100% qui était visé dans les faits. Rien ne justifie en effet que la totalité des

crédits non dissociés ne soit pas engagée au cours de l'exercice budgétaire.

La situation est un peu différente en ce qui concerne les crédits dissociés; s'agissant de projets pluriannuels, les décisions d'engagement prennent parfois un temps plus long que celui prévu (appel d'offres, etc...); quant aux crédits d'ordonnement, leur utilisation est tributaire des états d'avancement remis par les entrepreneurs, déclarations de créance des communes subventionnées, sans compter certaines difficultés au niveau des cofinancements européens.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



2. AXE "PROCESSUS INTERNE"

Totaux	Crédits Engagés	Engagement	Disponible	Taux	Crédits Ordon	Ordonnance	Disponible	Taux	Encours jour
M.LUTGEN	175.373.000	177.470.158,55	-2.097.158,55	101,20%	165.452.000	151.695.104,91	13.756.895,09	91,69%	115.790.483,99
N	45.688.000	44.962.080,07	725.919,93	98,41%	45.688.000	33.033.006,64	12.654.993,36	72,30%	11.929.073,43
D	91.755.000	82.937.586,41	8.817.413,59	90,39%	81.834.000	75.138.517,13	6.695.482,87	91,82%	79.839.564,31
V	37.930.000	49.570.492,07	-11.640.492,07	130,69%	37.930.000	43.523.581,14	-5.593.581,14	114,75%	24.021.846,25
Programme 03 :									
	94.110.000	96.111.923,47	-2.001.923,47	102,13%	81.159.000	71.901.132,95	9.257.867,05	88,59%	37.797.538,24
N	28.112.000	27.659.162,44	452.837,56	98,39%	28.112.000	20.437.478,32	7.674.521,68	72,70%	7.221.684,12
D	45.508.000	40.692.437,86	4.815.562,14	89,42%	32.557.000	32.159.103,34	397.896,66	98,78%	15.761.969,60
Cde corrigés	41.208.000	40.692.437,86	515.562,14	98,75%					
V	20.490.000	27.760.323,17	-7.270.323,17	135,48%	20.490.000	19.304.551,29	1.185.448,71	94,21%	14.813.884,52

Les résultats du programme 03 - environnement - dont l'exécution est assurée par les services du DG obtient des résultats conformes aux objectifs de celui-ci puisque les taux sont de 98,39% (CND/E), 89,42% (CD/E, ce chiffre doit toutefois être corrigé en fonction de l'AB relative au CRAC, soit 4.300.000 euros qui n'ont pas été engagés du fait de l'abandon du dossier, sans que l'on puisse

disposer de ce montant sur une autre AB : soit un taux de 98,75%) et de 98,78% en CD/O.

L'objectif de 100% est plus facile à obtenir sur le programme 03 du fait du type de dossiers sous-tendus par les articles budgétaires (conventions-cadre, subvention à l'OWD, à l'issep, etc.) qui facilitent l'exécution à 100%.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



2. AXE "PROCESSUS INTERNE"

Le service qualité totale

"Une administration totalement orientée vers la qualité des services offerts à l'entreprise et au citoyen profitera de manière substantielle à l'activité générale de la Région et à son attractivité"
Contrat d'Avenir pour la Wallonie.

La "cellule qualité" a pour objectifs, de soutenir toutes les initiatives au sein de la DGRNE en vue de trouver la réponse adaptée aux demandes des citoyens, du Politique, des bénéficiaires de ses services ou usagers et de ses agents, d'aider tous les dirigeants soucieux de s'inspirer des modèles de management de la qualité, de promouvoir les contacts et créer des processus de collaboration avec les différents publics de la DGRNE.

La DGRNE a mis en place un système de management permettant d'établir une politique en matière de qualité, d'environnement et de bien-être, de fixer des objectifs et de les atteindre. Cette politique, basée sur les raisons d'être (missions), sur l'avenir (vision) et sur les valeurs de la DGRNE, permet de maîtriser son fonctionnement interne afin d'apporter les réponses adéquates aux demandes du citoyen, du Politique et des agents, et de mettre à la disposition de ces derniers, les meilleures conditions pour atteindre les objectifs qui leur ont été assignés en garantissant la transparence de l'Organisation.

Afin d'atteindre ces objectifs, un certain nombre d'initiatives ont été développées à la DGRNE :

- mise en place d'un Comité stratégique composé des fonctionnaires généraux de la DGRNE et des Directeurs des services transversaux;
- mise en place d'un système de gestion électronique de courrier;
- élaboration des tableaux de bord prospectifs (TBP);
- élaboration des tableaux synoptiques des objectifs transposant, par Direction, les objectifs stratégiques en activités concrètes;

- description des processus sous forme de procédures et d'instructions.

La reconnaissance du travail réalisé par les agents des Services du Directeur général et de la Division de la Police de l'environnement (DPE) dans le processus d'amélioration continue s'est concrétisée en juin 2003, par la certification selon la Norme ISO 9001 : 2000 consécutive à une série d'audits réalisés par la Société Lloyd's Register.

Extension de la démarche

Chaque Division ou Centre de recherche est appelé à développer la qualité dans ses services en cohérence avec la démarche initiée au niveau des services du Directeur général.

Cette extension répartie sur les années 2004 et 2005 s'appuiera sur les correspondants Qualité/Environnement/sécurité (QES) nommés dans chaque entité et comportera un certain nombre d'étapes :

- explication de la démarche en cours aux agents concernés par son extension;
- vérification de la cohérence des activités mentionnées dans les tableaux synoptiques de chaque Direction;
- rédaction, par chaque entité, de ses missions/visions en phase avec le document de la Direction générale;
- établissement, par chaque entité, d'une liste de procédures et instructions spécifiques;
- vérification de l'applicabilité des procédures et instructions générales rédigées par les services du Directeur général;
- vérification de la réalisation des actions décrites dans les procédures et instructions.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



2. AXE "PROCESSUS INTERNE"

Emas

De manière intégrée avec la démarche ISO 9001, la DGRNE s'est engagée à appliquer un système de gestion environnementale de ses activités. Ce choix concerne les services centraux de la DGRNE et en particulier les 400 personnes qui occupent les deux bâtiments situés à Jambes.

Dans la mise en œuvre d'EMAS, le système de management environnemental et d'audit, au sein des services centraux de la DGRNE, il a été décidé de mettre l'accent sur les aspects prioritaires et caractéristiques d'un organisme public au service de l'environnement.

Dans ce contexte, une attention particulière a été portée sur les trois domaines suivants : la politique environnementale, les aspects indirects et la communication.

Tout d'abord, la politique environnementale a été élaborée de manière à mettre en exergue le caractère universel du service public et le caractère moderne lié à la culture de l'évaluation. Ainsi, la politique environnementale s'articule autour des axes de la transparence, du dialogue et de la rigueur.

Concernant les aspects indirects liés aux missions de base, ils ont été traités de manière approfondie et originale en concertation avec l'ensemble des agents concernés. Les missions ont été analysées sur base d'un outil d'aide à la décision spécifique au fonctionnement de notre administration.

Enfin, la volonté de communication tant interne qu'externe est clairement affichée en développant divers moyens et outils adaptés au public cible. L'ensemble de ces engagements et des actions qui en découlent ont été vérifiés par un organisme extérieur, la Lloyd's Register, lors d'un audit qui s'est déroulé en décembre 2003.

Le service des équipements et du patrimoine (S.E.P.)

Le service des équipements et du patrimoine gère les acquisitions en ressources matérielles de la DGRNE et veille à leur mise à disposition auprès des agents.

Le service s'organise autour de plusieurs cellules aux spécificités bien particulières :

- Cellule "Véhicule" (gestion du parc automobile)
- Cellule "Masse d'habillement" (uniforme des agents forestiers)
- Cellule "Equipements" (vêtements de travail, EPI, petit matériel)
- Cellule "Immobilier"
- Cellule "Télécommunication"
- Cellule "Economat" (pour le mobilier et les fournitures de bureau.)

Pour remplir ses missions, le service travaille en étroite collaboration avec différents partenaires publics et privés :

- la direction du support logistique du Secrétariat général du MRW;
- les direction de la maintenance et des travaux (D.011) et de la gestion mobilière (D.012) de la Division des affaires mobilières et immobilières du MET (IG.01);
- le Service de prévention et de médecine du travail (SPMT);
- le service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPP);
- des fournisseurs et prestataires de services;
- des laboratoires d'analyse.

Le SEP a poursuivi, en 2005, les initiatives prises en vue d'améliorer la gestion quotidienne afin d'offrir le meilleur service possible et permettre ainsi la bonne exécution des missions à charge des différents services et des agents de la DGRNE. Ces initiatives entrent dans le cadre de la démarche qualité ISO 9001



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



2. AXE "PROCESSUS INTERNE"

Un groupe de travail, dénommé GTMH (Groupe de travail masse d'habillement), issu du comité de concertation de base de la DGRNE (CCB IV) se réunit régulièrement afin de suivre l'évolution des activités du SEP et de préparer les dossiers qui doivent être présentés en assemblée plénière.

Le budget géré par le SEP pour l'année 2005 a été de 2.543.810,46 euros.

Il se répartit comme suit :

- pour le parc automobile : **1.031.770,56 €**
 - acquisition de nouveaux véhicules : 210.537,51 €
 - carburant : 405.895,76 €
 - entretien et réparation : 266.966 €
 - assurance : 148.370,37 €
- pour la masse d'habillement des agents forestiers : **393.815,77 €**
- pour les équipements : **99.732,18 €**
- pour le patrimoine immobilier : **575.022,91 €**
 - investissements : 527.016,12 €
 - entretien : 48.006,79 €
- les moyens de télécommunication : **336.169,04 €**
 - acquisitions : 11.000 €
 - Proximus : 314.046,04 €
 - Belgacom : 6.488,94 €

Cellule "Véhicule"

La cellule "Véhicule" assure la gestion du parc automobile pour l'ensemble de la DGRNE, services centraux et services extérieurs.

Afin de maîtriser au mieux la gestion de parc, un cadre a été fixé. Il compte 300 véhicules :

Le remplacement des véhicules s'effectue actuellement sur base d'une ancienneté de 6 ans ou plus de 150.000 kilomètres parcourus, sauf situations particulières telles que :

- remplacement anticipé lors d'accident, de problèmes techniques importants,...
- remplacement retardé pour les véhicules domaniaux (pour les équipes d'ouvriers forestiers qui, pour la plupart, ont un kilométrage annuel modeste), pour certaines camionnettes,...

En 2005, le SEP a procédé au remplacement de 30 véhicules.

En collaboration avec le coordinateur "Qualité", un agent de la cellule a élaboré un guide à l'attention des utilisateurs des véhicules de service. Une fois approuvé, ce guide sera mis à disposition des agents.

Le SEP prend également en charge l'acquisition et la mise à disposition des remorques. Celles-ci sont adaptées à chaque type de besoin. De nouvelles remorques fermées sont mises à disposition des équipes d'ouvriers forestiers se déplaçant avec des véhicules légers.

A noter que les véhicules industriels (tracteur agricole, tracteur forestier, engin sur chenille) sont directement gérés par les services utilisateurs.

Cellule "Masse d'habillement" (uniforme des agents forestiers de la DNF)

De nouveaux arrêtés relatifs à l'uniforme des fonctionnaires de l'administration forestières sont entrés en application en date du 13 février 2003.

La nouvelle application informatique, développée par le service, permet une meilleure gestion et un meilleur suivi de la gestion de la masse d'habillement, tant envers les fournisseurs que les bénéficiaires.

Le retard important qui avait été pris dans la distribution de la masse d'habillement s'est pratiquement régularisé au cours de l'année 2005.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



2. AXE "PROCESSUS INTERNE"

Les tissus mis sur le marché sont de plus en plus spécifiques, on parle d'ailleurs de "tissus techniques". Le SEP a donc pris des contacts avec des laboratoires spécialisés et des fabricants afin d'obtenir l'aide et les informations nécessaires permettant d'améliorer le confort des vêtements. Un marché unique de fournitures de la masse d'habillement est en cours d'élaboration et sera finalisé en 2006.

La cellule apporte également son concours à la Donation Royale et à l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (IBGE)

Cellule "Equipements"

La cellule Equipement gère les acquisitions et la mise à disposition :

- des vêtements de travail;
- des équipements de protection individuelle (EPI);
- du petit matériel forestier et divers.

De nouvelles listes d'équipements, mieux adaptées aux besoins relatifs aux différentes missions de service, ont été adoptées en CCB IV.

Le SEP a participé avec le SPMT à l'élaboration de nouvelles trousse de secours collectives et individuelles.

En effet, les formations de secouristes à destination des agents de la DGRNE ont démontré l'inadaptation partielle des trousse de secours réglementaires (A.R. du 25/10/1971) au regard des risques auxquels sont soumis les agents.

Cellule "Télécommunication"

Vu le nombre important de téléphones portables utilisés par les agents de la DGRNE (environ un millier dont la moitié par les agents et ouvriers forestiers de la DNF), un outil informatique de gestion est nécessaire.

Le SEP a participé à l'analyse d'une application informatique développée par le MET pour l'ensemble de la Région wallonne. Cette application est entrée en fonction en 2005.

Une procédure de mise à disposition d'un GSM à un agent ou un service de la DGRNE a été finalisée.

Cette procédure a pour but de décrire les règles qui sont d'application à la DGRNE pour la mise à disposition d'un GSM de service à un agent, à un service.

Elle est d'application pour toute mise à disposition de GSM au sein de la DGRNE tant en Services extérieurs qu'en Service central.

Cellule "Economat" (gestion du mobilier et des fournitures de bureau)

Les acquisitions du mobilier et des fournitures de bureau se font par demandes adressées à la Direction du support logistique au Secrétariat général du MRW.

Cette cellule s'occupe également de la distribution mensuelle des chèques-repas, de la fourniture des timbres postaux, des cartes de visite, des cachets, des agenda, calendrier et cartes de vœux.

Cellule "Immobilier"

La gestion du patrimoine immobilier s'organise en fonction de différents types de bâtiments :

- les maisons forestières;
- les bâtiments occupés par les agents des services extérieurs de la DGRNE et gérés par le MET;
- les 2 bâtiments (Promibra 1 et 2 à Jambes) occupés par les agents des services centraux de la DGRNE;
- les bâtiments propres à la DGRNE.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



2. AXE "PROCESSUS INTERNE"

Pour les bâtiments occupés par les agents des services extérieurs, le SEP a décidé d'effectuer une visite intermédiaire à la visite annuelle des lieux de travail effectuée par le SIPP.

Cette visite intermédiaire permet d'assurer un meilleur suivi des travaux et recommandations faites par le SIPP.

Si nécessaire, le SEP effectue d'autres visites supplémentaires, notamment lorsque des travaux de mise en conformité sont imposés ou lorsqu'il s'agit de trouver une nouvelle implantation.

Un tableau de suivi des visites des lieux de travail est tenu à jour.

La DGRNE s'est proposée pour tester une gestion informatisée de suivi des visites en cours de développement au SIPP.

Un projet de rénovation et d'adaptation de locaux a été introduit par la DGRNE pour le bâtiment Promibra 2 occupé par les agents des services centraux.

Une partie de ces travaux a été exécutée en cours d'année (local type "paysager" pour la cellule du personnel, agrandissement des réserves en sous-sol). Les travaux les plus conséquents (réaménagement du rez-de-chaussée et de la cafétaria) sont prévus pour l'année prochaine.

Une nouvelle méthode de gestion des interventions en téléphonie fixe a permis de réduire significativement le délai d'intervention.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



3. AXE "UTILISATEURS"

LE SERVICE SENSICOM

Introduction

L'information et la sensibilisation de la population constituent des préalables indispensables à l'adoption de toute politique environnementale. C'est dans cette optique que la Région wallonne a mis en place, au sein de la DGRNE, le service Sensibilisation et communication. Depuis plus de dix ans, celui-ci mène des actions destinées à poursuivre une stratégie de communication tant externe (diffuser une information environnementale adaptée aux différents publics cibles, sensibiliser le public à différentes problématiques et favoriser, à terme, un véritable écocivisme), qu'interne (diffuser l'information au sein de la Direction générale et favoriser une culture commune au sein de l'institution).

Ce service participe également activement, et à différents niveaux, à la promotion de l'Education relative à l'Environnement dont les actions s'inscrivent dans une perspective de développement durable. En collaboration avec ses différents partenaires associatifs et avec le réseau des CRIE, sa cellule ErE propose, notamment, une série d'outils destinés à intégrer cette discipline dans la pratique quotidienne des enseignants et animateurs.

La bibliothèque

Compte tenu du caractère spécialisé et technique de son fonds, la bibliothèque de la DGRNE peut rencontrer les demandes précises des lecteurs. Mais elle s'attache également à répondre aux questions du grand public, notamment par la mise à disposition de nombreux ouvrages de vulgarisation. Au cours de l'année 2005, 343 nouveaux ouvrages ont été acquis et 56 nouveaux lecteurs inscrits. La gestion de la bibliothèque est informatisée : création et maintenance de fichiers (FileMaker Pro) à usage interne ou destinés aux lecteurs et catalogues informatisés, consultables sur place en accès direct. La mise à jour mensuelle des différents catalogues est envoyée par mail aux

lecteurs de la DGRNE. La bibliothèque effectue également l'encodage et le classement des rapports de convention.

Les expositions

Le service Sensicom propose au public une trentaine d'expositions. Du cycle de l'eau aux arbres remarquables de Wallonie, en passant par les abeilles ou l'éco-consommation, elles abordent des thèmes très variés. Elles sont disponibles gratuitement, moyennant une réservation préalable.

En 2005, le service Sensicom a ainsi pu apporter son soutien à 87 manifestations, soit une croissance de 11% par rapport à 2004. L'année 2005 a été marquée par la réalisation d'un nouveau module de sensibilisation relatif au tri des déchets et par l'utilisation, lors des foires et salons, d'un nouveau stand, associant convivialité et esthétique des panneaux présentés.

L'amélioration de l'accueil du public lors des permanences tenues durant les foires et salons est imputable à la reprise partielle des montages des expositions par le service Sensicom ainsi qu'à l'augmentation des collaborations avec les partenaires, tant publics qu'associatifs, de la DGRNE. C'est ainsi que, durant l'année 2005, la DGRNE a pu participer pour la première fois à des manifestations telles que le salon Habitat à Ciney, la foire Agribex à Bruxelles ainsi qu'à certaines foires agricoles (Battice et Malmedy).

La documentation

Les publications de la DGRNE

Dans une optique d'information et de sensibilisation, la cellule de diffusion des publications met à la disposition du public plus de 200 brochures, dépliants, cassettes et posters, gratuits ou payants. La majorité de ces documents sont destinés au grand public, mais certains ouvrages, abordant des problématiques spécifiques, visent des lecteurs plus spécialisés, tels que les forestiers ou encore



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



3. AXE "UTILISATEURS"

les pêcheurs. Les dossiers pédagogiques, rédigés, à la demande de la Région wallonne, par des associations spécialisées en ErE font, quant à eux, l'objet d'un premier envoi systématique dans les écoles primaires ou secondaires. En 2005, ce sont ainsi plus de 12.000 envois de documentation qui ont été assurés par la cellule de diffusion des publications.

En 2005, les documents ayant rencontré le plus de succès sont les dossiers pédagogiques qui intéressent plus directement les enseignants et normaliens, l'éco-calendrier, les brochures et posters relatifs à l'année de l'arbre ainsi qu'aux oiseaux et les guides de l'éco-citoyen. La vente des publications payantes correspond, pour cette année, à une recette de 16.727 euros, dont la plus grande part provient de la diffusion du fichier écologique des essences, des brochures "balades géologiques le long de l'Ourthe" et des cartes géologiques.

On constate également une importante augmentation de la demande de documentation par internet. Ce sont ainsi entre 20 et 30 demandes par jour qui arrivent par E-mail, pour une moyenne de 10 à 30 appels téléphoniques ou visites au centre de documentation et demandes par courrier.

L'accès à l'information

Durant l'année 2005, 77 dossiers d'accès à l'information ont été traités, dont 31 par l'OWD et 36 par la DPA. On constate donc une augmentation du nombre de demandes par rapport à l'année précédente où 57 dossiers ont été introduits.

L'éducation à l'environnement

L'Education relative à l'Environnement vise à sensibiliser jeunes et moins jeunes à la richesse de notre environnement et à la nécessité de le préserver. Toutes les initiatives prises en

matière d'ErE s'inscrivent dans une politique de développement durable et privilégient une optique de prévention plutôt que de réparation. Les objectifs pédagogiques de l'ErE s'appuient sur les quatre étapes que sont la découverte, la compréhension, le jugement et l'action. Partant du vécu de la personne, la méthodologie utilisée en ErE privilégie la pédagogie active, le contact direct avec le vivant et la démarche éco-systémique.

LE RESEAU DES "CRIE" (Centres Régionaux d'Initiation à l'Environnement)

Infos : www.crie.be

Destinés à assurer un service public d'information, de sensibilisation et de formation du citoyen à l'environnement et à la nature, les CRIE fournissent, entre autres, une méthodologie d'animation ainsi que du matériel didactique de vulgarisation. Les animations scolaires, les formations et les stages de vacances constituent leurs principales activités. Celles-ci visent prioritairement un public jeune, cependant certaines formations s'adressent aux adultes : enseignants, animateurs, guides nature, gardes forestiers... En outre, les promenades guidées, expositions, journées portes ouvertes ou conférences organisées par les CRIE sont autant d'opportunités d'activités pour les familles.

Leur gestion est confiée par le Gouvernement wallon à des associations agréées à cet effet dont les membres ont une expérience reconnue en matière de sensibilisation, d'éducation et de formation relatives à l'environnement.

Dix centres constituent aujourd'hui ce réseau qui est coordonné et dynamisé par une cellule administrative active au sein du service Sensicom. Entre le 1^{er} octobre 2004 et le 30 septembre 2005, les dix CRIE ont réalisé environ 12.500 animations pour 202.752 personnes. Le public accueilli par les CRIE est en continuelle augmentation, l'an passé les 10 centres ont été visités par 189.526 personnes. En moyenne, chaque animateur accueille 28 personnes par jour.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



3. AXE "UTILISATEURS"

Les CRIE organisent plus d'animations non scolaires que de scolaires puisque 54,8% des périodes sont consacrées aux animations non scolaires et 45,2% aux animations scolaires. Cette tendance s'intensifie puisqu'en 2004, les animations non scolaires atteignaient 51,2%.

Par ailleurs, les centres élargissent de plus en plus



leur offre, notamment vers les adultes et les familles, même si les enfants de 5 à 12 ans sont toujours les plus représentés. Les animations destinées aux élèves de l'enseignement supérieur représentent 1,5% des animations pour un total de 1.670 élèves. Ce public est majoritairement composé de normaliens.

La coopération avec la communauté française

Afin de favoriser la coopération entre la Région wallonne et la Communauté française, un accord de coopération a été signé en juillet 2003 par les différents Ministres compétents. Un plan d'actions concrètes l'accompagne. Dans un premier temps, cet accord vise à créer une structure de partenariat entre les administrations concernées et à favoriser les synergies entre les CRIE de la Région wallonne et les centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française. Il détermine également une série d'objectifs prioritaires parmi lesquels la multiplication des canaux d'information, une meilleure intégration de l'ErE dans le cursus scolaire, l'élaboration d'activités communes et complémentaire, un soutien aux écoles qui veulent inscrire le Développement durable dans leur projet d'établissement, une collaboration logistique et l'instauration d'échanges réciproques dans un objectif d'amélioration des pratiques pédagogiques.

Parmi les actions réalisées, on peut citer le développement du site internet du Réseau des CRIE et sa mise en lien avec celui des CPDA, des rencontres entre animateurs des deux réseaux, la mise en place du comité d'accompagnement et du comité scientifique (labellisation de documents pédagogiques produits par les centres). Un petit journal mensuel adressé aux CRIE et aux CPDA a aussi été réalisé afin de les informer de l'évolution de l'application de l'accord.

Le salon éducation

En collaboration avec le Réseau Idée, un village de l'ErE a permis de regrouper plus de trente associations œuvrant dans le domaine de l'ErE et de présenter, au public, les activités des CRIE.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



3. AXE "UTILISATEURS"

Le troisième forum planet'ere

C'est durant le mois de juillet 2005 que s'est tenu, à Ouagadougou au Burkina Faso, le troisième forum international Planet'ErE. Le premier avait eu lieu en 1997 à Montréal. Il avait pour objectif de créer un réseau d'échanges et de partenariat entre les acteurs de l'ErE des pays francophones. Suite à cette démarche, un collectif français pour l'ErE a été créé en vue de mettre sur pied la deuxième édition de Planet'ErE qui a eu lieu à Paris en 2001. Une ONG internationale a alors été créée en vue, notamment, d'organiser le troisième forum au Burkina. Les trois axes sous-tendant celui-ci étaient les suivants : le rôle et la place de l'ErE dans le développement durable, les enjeux et les mécanismes de la lutte contre la pauvreté et la citoyenneté mondiale. Une délégation de neuf personnes représentant la DGRNE et différentes associations actives en ErE a participé à ce forum. Suite à la déclaration finale de celui-ci, un groupe de travail informel a été créé en Région wallonne pour poursuivre une dynamique entamée au Burkina et organiser la représentativité de la Belgique francophone en vue du prochain forum Planet'ErE.

Les conventions

Outre les services qu'il propose directement, le service Sensicom poursuit des collaborations avec une série de partenaires associatifs qui assurent des missions spécifiques d'information, de sensibilisation et sont actifs en matière d'ErE. Le financement de ces missions est assuré par le biais de subventions octroyées par la Région wallonne à ces associations ou de conventions passées avec elles. Le suivi des tâches effectuées pour le compte de la Région wallonne est assuré par le service Sensicom.

Subvention à l'Institut d'Ecopédagogie

Durant l'année 2005, la subvention octroyée à l'IEP lui a permis de dispenser des formations pédagogiques dans le domaine de l'ErE aux enseignants, animateurs et particuliers et de

poursuivre sa collaboration avec les hautes écoles afin d'intégrer l'ErE dans les programmes scolaires

Convention avec le Réseau Idée

Le Réseau Idée regroupe plus de 80 membres, acteurs de l'ErE, qui mènent une réflexion permanente sur ce thème. Depuis 12 ans, il oriente et informe enseignants, animateurs et parents intéressés par la réalisation d'un projet éducatif autour d'une thématique environnementale en mettant, notamment, à disposition du public un centre de documentation, des banques de données, des sites internet et des catalogues. Le soutien de la Région wallonne permet, en outre depuis 2000, l'envoi du magazine Symbioses dans toutes les écoles de Wallonie.

Convention avec la Médiathèque de la Communauté française

Depuis 1989, la Région wallonne poursuit une collaboration fructueuse avec la Médiathèque en vue d'élaborer et actualiser une collection de documents audiovisuels relatifs à l'ErE (cassettes vidéo et CD roms) et à la nature et de développer un véritable service de communication audiovisuelle dont la qualité est garantie par des critères de sélection. A cette fin, ces documents sont sélectionnés parmi la production francophone par un comité scientifique et pédagogique composé de scientifiques, de pédagogues et de représentants du service Sensicom. Les bénéficiaires de cette collection sont prioritairement les enseignants et animateurs qui bénéficient de conditions de prêt plus avantageuses.

"Des coccinelles plutôt que des pesticides" (infos : www.coccinelles.be)

Depuis 2001, l'asbl Adalia mène une campagne de sensibilisation intitulée "Des coccinelles plutôt que des pesticides" dans les écoles maternelles et primaires de Wallonie. Ainsi, chaque année, au sein de plus de 500 écoles (1200 classes) par an, plus de 20.000 enfants réalisent un élevage de coccinelles ou un élevage de papillons.



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE



PAGE SUIVANTE



3. AXE "UTILISATEURS"



Adalia a installé au sein du Parc Paradisio une exposition permanente intitulée "Micro Héros, 6 pattes pour vous aider", présentant le rôle des insectes dans le jardin, grâce à des technologies de pointe dans la communication de l'information. Son message simple : "Dans le jardin, privilégier l'aide des insectes plutôt que d'utiliser des pesticides". Cette exposition a été financée par la Région wallonne et par des sponsors privés.

Adalia développe aussi une campagne d'information baptisée "Quatre saisons sans pesticides" par l'intermédiaire de son site Internet, des infos-flash et des dossiers techniques qui informent au fil des saisons sur l'évolution des parasites dans les jardins et sur les moyens de lutte biologique à mettre en œuvre.

En plus, depuis 2005, elle coordonne, avec le Centre d'Initiation à l'Environnement de Mouscron,

un groupe de réflexion sur la gestion raisonnée des espaces verts publics.

Deux nouvelles subventions :

L'asbl Kréativa et la campagne Baluchon vert (infos : www.ngckreativa.be)

Pour sa campagne "Le baluchon vert", l'asbl Kréativa a reçu dans le gîte de Chassepierre plus de 25 écoles, soit près de 1000 enfants pour un séjour de classes vertes. Les enfants et leurs enseignants, principalement issus des milieux défavorisés, ont ainsi découvert les grandes problématiques environnementales comme l'eau, les déchets, la qualité de l'air, la consommation responsable... dans un environnement de qualité.

Le CCBW et le théâtre Zététique et la campagne Classes d'Art

Le projet Classes d'Art, subventionné par la Région wallonne et mené par le Centre culturel du Brabant wallon et le Zététique théâtre, a conduit à la création collective d'un spectacle de théâtre consacré aux thèmes de l'eau et du départ. Il a été mené conjointement par des enfants de 21 classes de 11 écoles primaires de Wallonie et du Burkina Faso. A l'issue de ce projet, un Cd-audio intitulé "paroles croisées" a été enregistré et un spectacle a été présenté au cours du mois de mai 2005, au domaine de Chevetogne ainsi qu'à Ouagadougou, durant le mois de juillet. Suite à cette action, un dossier pédagogique relatif à la gestion intégrée de l'eau et reprenant le Cd-audio est actuellement en cours d'impression et sera distribué dans les écoles primaires.



Présentation du projet "classes d'art" à Ouagadougou au Burkina Faso



IMPRIMER



INDEX



PAGE PRÉCÉDENTE

